



Viatrac Aebi VT450



TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	5	Police administrative	17
Vacations	6	<i>Cimetière et inhumations</i>	18
Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2009.....	7	<i>Commission de police</i>	18
<i>Informations – Médias électroniques</i>	7	<i>Signalisation</i>	18
CCAR.....	8	<i>Prévention des cambriolages</i>	18
<i>Divers</i>	8	<i>Stationnement</i>	18
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL PPP (Pci, Police, Pompiers) – TL DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION –	10	<i>Taxis</i>	19
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10	<i>Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont</i>	21
<i>Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité</i>	10	Généralités	21
<i>Préambule</i>	10	Formation.....	21
<i>Entreprises</i>	10	Activités générales.....	22
<i>Contrôle des habitants</i>	10	Contrôle de la vitesse	22
<i>Archives</i>	12	Police intercommunale pour Belmont	24
<i>Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur- Lausanne et octroi de la nationalité suisse</i>	12	Conclusion	25
PERSONNEL.....	12	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS).....	25
Administration générale	12	Commission du feu	25
Bourse communale	13	Collaboration intercommunale	25
Police administrative	13	SDIS intercommunal	25
Service technique	13	<i>Extrait du rapport annuel 2009 du Cdt Y. Tornare</i>	25
Conciergerie	13	Etat-Major	26
Services industriels	13	Recrutement	26
Services extérieurs	13	Effectifs	27
UAPE	13	Officier technique	27
Réfectoire scolaire	13	Matériel	27
Centre de vie enfantine « Les Moussaillons » ...	13	Exercices et formation	27
Coordination de sécurité	14	Les Interventions	28
<i>Service du personnel</i>	14	Autres activités du Corps	29
Gestion du personnel.....	14	Conclusions du Commandant.....	29
Formation continue	14	Protection civile	30
Jubilaires	15	<i>Extraits du rapport 2009 de la PCi régionale</i> ..	30
Gestion du personnel – Postes de travail	15	Introduction	30
Gestion du personnel – Statistique des absences	15	Autorités.....	31
<i>Divers</i>	16	L'ORPC en intervention	31
MANIFESTATIONS	16	Actualités	31
<i>Réception des nouveaux habitants</i>	16	Instructions	31
TELEPHONIE	16	Organisation	32
INFORMATIQUE	16	Technique	32
PPP	17	Planification	32
<i>Police – Protection civile - SDIS</i>	17	Nouvelles des effectifs.....	32
<i>Police</i>	17	CONCLUSION	32
		TRANSPORTS PUBLICS.....	32
		<i>Rétrospective chronologique 2009 (extraits)</i> ..	32
		LAUSANNE REGION	35
		<i>Rapport d'activités 2009</i>	35
		<i>Département Affaires régionales</i>	35
		Commission « Toxicomanie »	35
		Commission « Formation et Emploi des Jeunes »	36
		Commission « Petite Enfance » (Belmont représenté par Mme Ch. Dupertuis)	36

Commission « Pyjama »	37	Préambule.....	51
Commission « Activités sportives »	37	Activités organisées par l'établissement intercommunal	51
Commission « Déchets » (Belmont représenté par M. Ph. Michelet).....	38	Écoles primaires	52
Département Agglomération.....	38	Personnel enseignant	52
Commission Transports.....	40	Effectifs	52
Département Promotion économique.....	40	Devoirs surveillés.....	53
Conclusions Lausanne Région	43	Activités locales	53
CONCLUSION.....	43	Réfectoire « Midi-Cancoires ».....	53
FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES.....	44	Service de santé	54
FINANCES ET COMPTABILITÉ	44	Transports scolaires.....	54
Nouveau système de péréquation.....	44	Unité d'accueil pour écoliers (JAPE).....	54
Achats et ventes de biens immobiliers	45	« Relais Cancoires »	54
Achats.....	45	Personnel.....	54
Vente	45	Activités	54
Caisse intercommunale de pension (CIP)	45	Fréquentation.....	55
Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)	45	Écoles secondaires.....	55
DOMAINES & TERRAINS.....	45	Direction.....	55
Glissement des Bas-Monts	45	Effectifs	55
Sentier des Oches	45	Activités particulières	56
Parcelle N° 176, chemin des Grands-Champs ..	46	Ecole de musique de Pully (EMP)	56
BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	46	OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL.....	57
Conciergerie	46	Personnel.....	57
Bâtiment administratif	46	Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)	57
Bâtiment de l'Auberge communale	46	ŒUVRES SOCIALES.....	57
Grande Salle.....	46	Conclusion	57
Salle de gymnastique et terrain de sports.....	46	OCC (Organe Cantonal de Contrôle)	58
Collège	46	Travaux effectués pour Belmont.....	58
Espace Cancoires.....	46	PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE	58
Maison Pasche	47	Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile	58
Rural du Signal	47	Régionalisation de l'action sociale (RAS)	58
Autres bâtiments.....	47	Accueil de la petite enfance.....	58
Refuges	47	Accueil en milieu familial.....	58
FORÊTS	48	Participation aux frais de placement d'enfants... 60	
RAPPORT D'ACTIVITES	48	Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont .. 60	
Exploitation des bois.....	48	Forum social régional	61
Autres travaux.....	48	Services bénévoles.....	61
Entretien.....	48	ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT - CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT	61
Divers.....	49	Association de l'entraide familiale	61
VIGNES	49	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont	62
Comptes 2009	49	NONAGÉNAIRES.....	62
Productions.....	49	AFFAIRES CULTURELLES.....	62
Production de la récolte 2008 (comptes 2009) .. 50		Sociétés et associations locales	62
Production de la récolte 2007 (comptes 2008) .. 50		CONCLUSION	63
Information sur la production de la récolte 2009 (comptes 2010) Estimation	50	SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS 64	
Stock au 31.12.2009.....	50	SERVICES INDUSTRIELS	64
ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CUTURELLES.....	51		
ÉCOLES	51		

<i>Préambule</i>	64	POLICE DES CONSTRUCTIONS	76
<i>Service de l'électricité</i>	64	<i>Service technique</i>	77
Vélos électriques	65	<i>Service de contrôle des citernes</i>	78
Alimentation électrique de la commune	65	<i>Service de ramonage</i>	78
Tarifs SI 2009	65	<i>Energies renouvelables</i>	79
Service de contrôle	65	<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)</i>	79
Rattrapage OIBT.....	66	<i>Permis de construire</i>	79
Libéralisation du marché de l'électricité	66	Facturation pour délivrance des permis.....	79
Romande Energie Commerce - REC SA.....	66	Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire	79
Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont.	67	<i>Statistiques des logements</i>	80
<i>Service des eaux</i>	67	<i>Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement Tribunal administratif - TA)</i>	80
<i>Travaux non inclus dans les préavis</i>	68	Plan de quartier « En Arnier ».....	81
Tunnels autoroutiers	68	Autres plans de quartiers légalisés	81
<i>SIGIP</i>	68	<i>Commission de salubrité</i>	81
TRAVAUX PUBLICS	68	<i>Carte de gestion des zones instables</i>	81
<i>Léchire, Blessoney, Champ Pevy</i>	68	<i>Harmonisation des registres - Recensement fédéral 2010</i>	81
<i>Route du Signal</i>	68	URBANISME	82
<i>Portail Ouest</i>	68	<i>Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut » ..</i>	82
<i>Traversée RC 773</i>	68	<i>Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »</i>	83
<i>Portail Est – Sentier des Cancoires</i>	69	<i>Secteur « En Arnier-terrasses »</i>	83
<i>Route de la Louche</i>	69	<i>Plan de classement des arbres</i>	83
<i>Réseau routier</i>	69	<i>Commission consultative d'urbanisme - CCU</i>	83
Entretien des routes.....	69	<i>Commission municipale d'urbanisme – CMU</i>	84
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	69	<i>Préavis N° 9/2003</i>	84
<i>Voirie</i>	69	<i>PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)</i>	84
<i>Remplacement du véhicule « Aebi »</i>	69	<i>SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)</i>	84
<i>Remplacement du tracteur « Carraro »</i>	69	TEMPLES ET CULTES	85
<i>GEDREL SA</i>	70	Temple.....	85
Campagne de sensibilisation.....	70	<i>Pairie protestante</i>	85
<i>Déchets urbains</i>	70	Convention.....	85
Ordures ménagères.....	70	Recueils Alléluia	85
Déchets encombrants.....	70	Institutions.....	86
Verre.....	71	Organisation interne	86
Papier	71	Organistes	86
Ramassage des piles usagées.....	71	Animations.....	86
<i>Compostière intercommunale « La Coulette »</i>	71	<i>Concerts spirituels de Belmont-Prieuré, successeur des Concerts de Belmont</i>	86
<i>Total des déchets par habitant</i>	71	<i>Pairie catholique</i>	86
<i>Évolution 2002-2009</i>	72	Eglise Saint-Nicolas de Flüe	86
<i>Politique communale</i>	72	<i>Pairie de langue allemande de Villamont à Lausanne</i>	87
<i>Déchets spéciaux</i>	72	<i>Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV)</i>	87
ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS	72	CONCLUSION	88
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	72	CONCLUSIONS	89
Principaux travaux	73		
<i>Collecteurs</i>	74		
ESPACES VERTS	74		
<i>Travaux d'entretien</i>	74		
<i>SOCOSEV</i>	75		
AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (Police des constructions et Urbanisme) TEMPLES & CULTES	76		

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2009

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal du 2 mai 1991, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2009.

Nous indiquons ci-après la répartition des dicastères en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2006, et qui règle l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel – PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS] - TL - Délégué aux affaires régionales (Lausanne Région)**

M. Gustave Muheim, Syndic

2. **Finances - Domaines - Forêts - Vignes - Bâtiments communaux**

M. Gilbert Moser, Municipal

3. **Écoles (y.c. UAPE, transports scolaires) – Œuvres sociales – Affaires culturelles**

Mme Chantal Dupertuis, Municipale

4. **Services industriels - Travaux publics - Assainissement et protection de l'environnement - Espaces verts**

M. Philippe Michelet, Municipal

5. **Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes**

Mme Catherine Schiesser, Municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 43 reprises durant l'exercice 2009 (44 en 2008).

A l'occasion de ces séances, 1'270 objets ont été traités (1'402 en 2008). Ces objets ont généré 1'227 décisions (1'363 en 2008). La délégation municipale des constructions (DMC) s'est réunie à 34 reprises pour traiter 179 objets, soumis par la suite à la Municipalité pour décision (voir chapitre « Police des constructions » - propos introductifs).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 15 (12 en 2008) par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2009 :

- Centre scolaire, étude 3^{ème} étape - accompagnement des mandataires;
- Espace Cancoires : mise en place de la structure d'accueil publique pour la « nursery/garderie », et suivi des travaux de construction;
- étude de faisabilité d'un réseau « fermé » en fibres optiques (sécurisation des bâtiments communaux);
- extension du cimetière, réflexions sur l'aménagement;
- extension du service des tl sur notre territoire;
- mise en œuvre d'une nouvelle planification court, moyen et long termes des investissements communaux;
- mise en œuvre du Plan directeur de distribution de l'eau potable (PDDE);
- mise en place d'un plan de prévention de la pandémie « A H1N1 » en faveur du personnel;
- mise en place d'un plan canicule en faveur de nos aînés;
- P.Q. Signal de Belmont, suivi du dossier de révision;
- plan de gestion des déchets : finalisation du projet;
- Plan général d'affectation (PGA) : suite des réflexions;
- police intercommunale : poursuite des travaux pour la création d'une nouvelle structure juridique;
- police administrative : réorganisation;
- politique de stationnement à Belmont et étude agrandissement parking Blessoney, suite des réflexions;

- refuge forestier « Malatête », étude de faisabilité (préavis N°10/2009);
- remplacement urgent du Central téléphonique (choix du nouveau système);
- réorganisation du Greffe, en prévision du départ à la retraite, début 2010, de M. Grand;
- route de la Louche, tronçon intermédiaire, études préliminaires et demande de crédit (préavis N°13/2009);
- SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) : suite des travaux de mise en œuvre des modules « urbanisme et mobilité »;
- suivi des travaux de mise en œuvre du SIGIP;
- suivi des travaux du groupe « péréquation intercommunale »;
- suivi des travaux du tronçon supérieur de la route du Signal;
- suppression du transit à la route de la Cita, procédure judiciaire relative à la fermeture au droit du Flonzel;
- tarifs électricité, mise en œuvre et suivi des obligations découlant de la loi fédérale;
- taxe de séjour, préavis y relatif (N°02/2009)
- traitement de 7 (4 en 2008) demandes d'aliénations d'appartements loués.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2009. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2007 et 2008.

Mandat	Politique	Gestion	S. I.	A refacturer	Total 2009	Total 2008	Total 2007
Muheim G.	355.50	1'187.50	40.00	66.50	1'649.50	1578.50	1665.50
Moser G.	160.50	676.50	0.00	0.00	837.00	728.50	962.50
Michelet Ph.	262.50	655.00	162.50	2.00	1'082.00	1063.00	1080.50
Schiesser C.	245.75	1'334.75	0.00	0.00	1'580.50	1460.50	1560.25
Dupertuis Ch.	361.50	631.00	0.00	4.00	996.50	956.50	864.50
Total	1385.75	4'484.75	202.50	72.50	6'145.50	5787.00	6133.25

Les heures mentionnées sous « S.I. » sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Conseil d'administration des TL, Commissions de Lausanne Région, Commission cantonale de gestion des emplois temporaires subventionnés et Groupe péréquation de l'UCV.

En ce qui concerne l'année 2009 :

- Procédure mise en œuvre en 2008, au vu du retard chronique dans la délivrance des permis d'habiter, Mme Schiesser a accepté de reconduire la demande municipale de continuer la tâche de mise à jour (250 h au tarif secrétariat), assistée dans ce travail par Mlle L. Gamboni.
- M. Moser a été fortement sollicité dans le suivi du projet d'extension du Centre scolaire et la construction de l'Espace Cancoires, toujours appuyé efficacement par M. D. Gamboni.
- Au vu du renoncement de la personne pressentie pour la mise en place, puis la gestion de la future Nursery-Garderie, Mme Dupertuis a été chargée de l'entier de cette procédure.
- Le dossier « Cita » aura mobilisé le Syndic, « au-delà du raisonnable ». Sa conclusion juridique est heureusement favorable à la décision des Municipalités de Lutry et Belmont
- Comme en 2008, l'exercice « 2009 » aura nécessité de la part des membres de la Municipalité un engagement soutenu en temps consacré à la gestion de notre collectivité.

Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2009

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- Comité faïtier système informatique
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- TL (Transports Lausannois)
- Lausanne Région (correspondant économique)
- Commission de police
- Commission du feu
- Comité directeur ORPCi LAUSANNE-EST (Organisation Régionale de Protection Civile)
- Comité Police intercommunale
- Association des syndicats et municipaux de police
- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis
- Délégué au comité de PPPB (Promotion Pully, Paudex, Belmont)

M. Gilbert MOSER, Municipale

- Vice-Président de la Commission de police
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Lausanne Région – délégué Commission financement régional
- CIGM (Centre Intercommunal de Glace de Malley)
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- Triage forestier intercommunal de Savigny
- Arrondissement forestier N°5

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale

- Passeport-vacances
- Ecole de musique de Pully (EMP)
- Commission sociale
- Commission intercommunale d'enquête AVS (avec Pully et Paudex)
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée assemblée générale du Conseil intercommunal
- Sociétés locales et sportives
- Lausanne Région – Commission Petite enfance

M. Philippe MICHELET, Municipal

- SICEL (S.I. des Communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)

- SOCOSEV (Société Coopérative des Sites et des Espaces Verts de la région lausannoise)
- Lausanne Région – Commission déchets
- RECom SA (Romande Energie Commerce SA) : délégué à la conférence des partenaires

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale

- Commission d'hygiène et de salubrité
- La Passade
- RAS (*Régionalisation de l'Action Sociale*) – déléguée suppléante assemblée générale du Conseil intercommunal
- Paroisse et Association des Concerts spirituels de Belmont-Prieuré

Informations – Médias électroniques

Publication de la Passade N° 50 en août 2009, plus particulièrement consacrée au Marché villageois du mois de septembre 2009.

Quand au Belmont-Info, l'édition que nous avons voulue plus « professionnelle », et qui est parue en mars 2009, a rencontré un franc succès. La prochaine édition, à nouveau confiée à la Société inEDIT à Saint-Sulpice, paraîtra dans le courant du premier trimestre 2011.

Site Internet

Mise à jour permanente de notre site Internet www.belmont.ch. Les heures consacrées à la mise à jour du site en 2009 sont au nombre de 87.75 (110.25 en 2008). Il reste encore des pages à « construire » ... mais le « temps mignon » pour le faire est difficile à trouver !

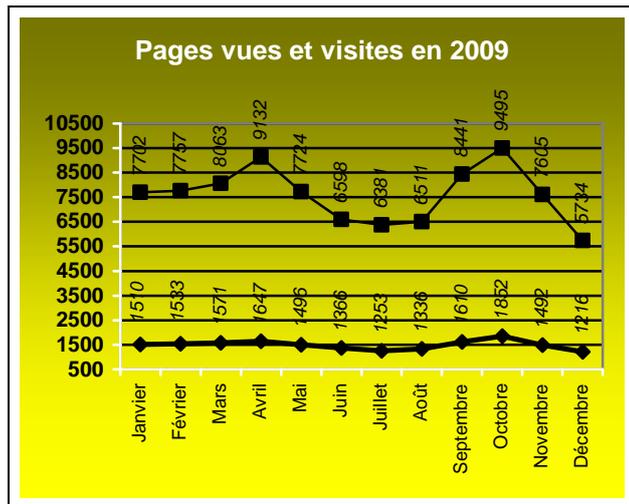
Nous vous rappelons qu'en 2006, nous avons raccordé notre site à un logiciel d'analyses diverses. Ceci nous permet, entre autres, de voir le nombre de visites, le nombre de pages vues, etc.

Nombre total :	2007	2008	2009
· de visites	18'517	16'205	17'882
· de pages vue	92'453	81'411	91'143

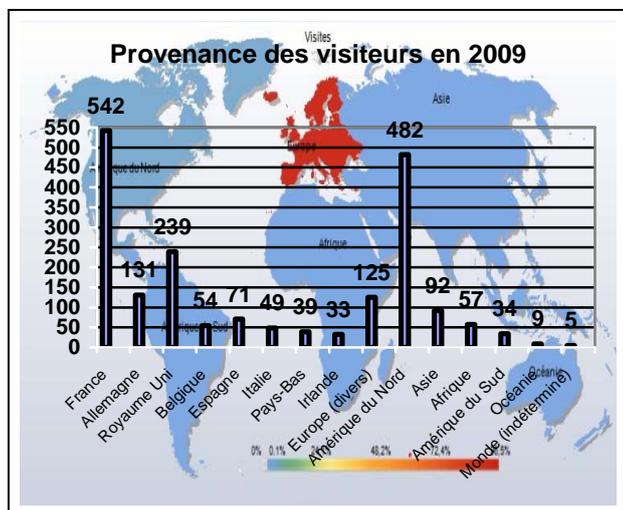
Nous constatons une nouvelle hausse de fréquentation, et pouvons assurer que cette fréquentation reste supérieure à la moyenne pour un site communal.

Nous vous proposons ci-après deux graphiques qui vous montrent, pour 2009, les statistiques suivantes :

- nombre mensuel de visites et de pages vues;



- la provenance des visiteurs sur l'année. Certes les visiteurs Suisses sont les plus nombreux avec 15'920 visites, mais nous pouvons dire que nous sommes visités dans les 4 coins du monde. Au niveau Suisse, il y a lieu de mentionner que les visites les plus nombreuses sont en provenance du Canton de Vaud mais ... de janvier à août 2009, c'est en provenance du Canton de Zurich que les visites étaient les plus nombreuses (parfois plus du double de visites) !



CCAR

Aucun nouveau dossier n'a été soumis à la CCAR en 2009.

Ses membres ont été invités à suivre les deux assemblées générales de Lausanne Région, ainsi qu'à la remise du Trophée PERL (Prix Lausanne Région Entreprendre).

M. Stutz de la CCAR représente le Conseil communal au sein du Conseil intercommunal des taxis de la région lausannoise.

M. Delaplace représente le Conseil communal au sein de la Commission régionale de la protection civile. Il assiste aussi le Syndic dans les travaux de la mise en place de la police intercommunale de demain.

Divers

La visite annuelle de contrôle a été effectuée par Mme la Préfète Anne Marion Freiss le 8 décembre 2009. Lors de l'entretien de clôture, Mme la Préfète a relevé à nouveau la parfaite gestion des affaires, tant par la Municipalité que par son administration. Les excellentes relations entretenues avec le Conseil communal font aussi partie des « louanges ».

Le nouveau District de Lavaux-Oron regroupant 32 communes, la préfecture a proposé de reconduire l'opération consistant à regrouper deux communes pour la partie récréative qui suit les contrôles. Après avoir accueilli Montpreveyres en 2008, nous nous sommes déplacés à Palézieux.

Dans le cadre de notre solidarité avec les activités culturelles d'obédience régionale de certaines communes de notre nouveau district, le budget comprend désormais une nouvelle rubrique (compte 150.3523.02), doté de Fr. 10'000.--. Nous avons décidé de soutenir de manière pérenne l'institution et les manifestations suivantes :

- la Grange Sublime de Mézières (théâtre du Jorat) ;
- Festival de Jazz de Cully ;
- Festival « Pully à l'heure du Québec ».

Ce montant vient en complément de celui relatif aux charges culturelles de la Ville de Lausanne (compte 150.3523.00) qui profite aussi à nos habitants.



Une séance de réflexion sur les investissements futurs a été organisée avec la Commission des finances. Le système de gestion de la planification propre à la Municipalité a été présenté. De ce document interne découlera, à l'avenir, le tableau des investissements présenté au Conseil communal, en début de législature.



Notre participation pour Fr. 1'000.- à la société Citéprod SA (cf. préavis N°02/2008) a donné lieu à un dividende brut de Fr. 1'450.-. Nous avons accepté le contrat de fusion de la société précitée avec Mediaprofil SA (société absorbante). Nous avons versé Fr. 11'321.-, représentant notre **participation au capital de Vaud-Fribourg TV SA**, le solde de Fr. 7'479.- étant versé sous forme de prêt.

❧❧❧

Nous avons décidé d'adhérer à l'**Association du Vieux Lavaux**, par solidarité avec les communes concernées de notre district (cotisation annuelle Fr. 100.- pour 2009, Fr. 150.- dès 2010).

❧❧❧

Le **20ème tir des Municipalités de l'ancien District de Lausanne** a vu sa partie récréative se dérouler à Belmont, commune ayant « marqué » ce tir par les très nombreux challenges gagnés. Un grand merci au Conseil communal de nous avoir donné les moyens de recevoir ces tireuses et tireurs, « de sorte ».

❧❧❧

LES CANCOIRES SONT LES MEILLEURS, OU PRESQUE

Une jeune pousse (comprendre une Start Up) de Belmont a décroché récemment le Prix « Coup de pouce » de la Fondation du Dr. Liechti. Au-delà de la coquette somme qui accompagne ce prix, c'est aussi une reconnaissance pour le travail d'identification fait par Lausanne Région, puisque « Swiss Fresh Water » a reçu ce printemps le « Prix coup de cœur » du trophée PERL.

Et lors de cette même cérémonie « PERL », une de nos habitantes a remporté le 2^{ème} Prix du Trophée (Sonja Dessert et Santé, Belmont – pour la création, la production et la commercialisation de pâtisseries sans gluten, lactose et sucre).

❧❧❧

Et pour clore ce chapitre de louanges, si Belmont n'est pas la meilleure, nous venons néanmoins d'être classé 2^{ème} commune vaudoise la plus attractive, et 149^{ème} sur les 854 communes suisses de plus de 2'000 habitants, par un rating établi par la Weltwoche du 4 novembre dernier. Le résultat étant flatteur, il serait peu élégant de critiquer la méthode d'analyse ... Belmont est donc bien un village où il fait « bon vivre ».

La Municipalité



ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PERSONNEL PPP (PCI, POLICE, POMPIERS) – TL DELEGUE AUX AFFAIRES LAUSANNE REGION –

M. Gustave MUHEIM, Syndic



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Grefe municipal et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Préambule

En 2007, nous vous informions qu'une profonde réorganisation et une nouvelle répartition des tâches avait eu lieu au sein du Greffe municipal. On peut aujourd'hui affirmer que ce service est en constante réorganisation, notamment à cause des tâches de la police administrative et/ou du Contrôle des habitants qui ne cessent de se modifier.

Le départ à la retraite début 2010 de M. Grand, qui sera suivi de celui de Mlle Nicolier, a amené la Municipalité à reconsidérer en profondeur chaque tâche liée à la police administrative. Il en découlera une nouvelle distribution, ainsi que la mise en place d'un processus de gestion, assimilable aux normes ISO, dès 2010. La Municipalité est convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que le savoir accumulé par ses collaboratrices et collaborateurs ne disparaisse en même temps que leur départ à la retraite.

D'autre part, c'est au Greffe municipal, plus particulièrement à Mme Dorthe, que sont confiées les tâches administratives liées à l'UAPE, au transport scolaire, au réfectoire scolaire ainsi qu'au nouveau Centre de vie infantine « Les Moussaillons ».

Documents divers établis par le Greffe municipal

	2008	2009
• actes de mœurs	3	2
• déclarations de domicile	369	429
• déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	155	188
• lettres (autres correspondances en sus) ¹	2714	3232

¹ La « correspondance » par courriel prend toujours autant d'importance mais n'est pas répertoriée.

Entreprises

Au 31 décembre 2009, le registre communal comprenait 143 entreprises (139 en 2008). Il s'agit pour l'essentiel de PME/PMI au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

Selon le chiffre officiel du Canton de Vaud, la population de Belmont était de 3293 (764 étrangers) habitants au 31.12.2009. L'augmentation est de 64 personnes.

La population résidente et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-après.

Statistique population	2008	2009
· Population résidente	3229	3293
· Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés	196	172

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761
2003	440	42	324	9	764
2004	365	35	343	7	708
2005	443	25	297	6	740
2006	498	46	356	12	854
2007	447	47	368	17	815
2008	388	31	320	8	708
2009	398	41	338	12	736

- *Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis de B en C.*
- *Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C.*

Répartition de la population selon <u>notre</u> registre du Contrôle des habitants			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
2000	420	1954	2374
2001	483	2041	2524
2002	526	2118	2644
2003	558	2207	2765
2004	558	2221	2779
2005	594	2331	2925
2006	645	2438	3083
2007	690	2477	3167
2008	780	2461	3241
2009	764	2529	3293

- *Le nombre de 764 étrangers inclut ceux qui sont en attente de délivrance d'un permis donc qui ne sont pas pris en considération par la statistique cantonale (780).*

Mme Dorthe, préposée au Contrôle des habitants, répond aussi au guichet principal de l'administration et réceptionne les appels téléphoniques du N° principal (021 721 17 21). En 2009, 3130 personnes (*3139 en 2008*) ont fait usage du guichet et 3126 de la ligne T+T précitée (*4238 en 2008*).

Ces chiffres ne comprennent pas ceux relatifs à la Bourse, la Police administrative et le Service technique.

Un certain nombre d'appels parviennent aussi directement aux personnes concernées (lignes directes).

Mme Dorthe suit toujours avec attention les dossiers des personnes inscrites au contrôle des habitants sous « résidence secondaire ». Leur nombre est très réduit et concerne principalement des étudiants ou des jeunes filles au pair.

Taxe de séjour

Par l'adoption du préavis N°02/2009, le Conseil communal a accepté l'introduction de la taxe de séjour, dont la part communale était précédemment facturée par le Canton. L'affectation du produit sera, dans un premier temps du moins, entièrement destinée à PPPB (Promotion Pully Paudex Belmont), à laquelle nous avons aussi adhéré en 2009. Une adhésion au FERL (Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise) est possible, mais ne se justifie que si nous développons un projet régional éligible pour recevoir des subventions cantonales. Affaire à suivre. L'introduction de la taxe est fixée au 1^{er} janvier 2010.

Registre des Chiens

Le nombre de chiens enregistrés est stable. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 151 animaux (153 en 2008).

Comme toujours, des chiens errants ont été signalés et leurs propriétaires avertis ou dénoncés. La situation s'améliore.

Carte journalière « Commune »

Belmont n'a pas de gare ... pourtant « Les Cancoires » aiment voyager en train. Dès lors, afin de répondre positivement aux nombreuses demandes et pour compléter notre offre en matière de transports publics, dès le 1^{er} février 2009, 2 abonnements « Carte journalière Commune » ont été mis à disposition de la population de Belmont, ce qui représente 730 cartes (2 x 365).

Ces cartes journalières permettent de voyager dans toute la Suisse, le jour déterminé, en deuxième classe, dans le rayon de validité de l'abonnement général des CFF.

Dès le début, nous avons instauré un système permettant :

- soit d'acquérir sa carte à l'avance (maximum 2 mois avant la date voulue) au prix de Fr. 40.- ;
- ou, **en cas de disponibilité**, la carte peut être obtenue en "Last minute", le jour même de l'utilisation, au prix de Fr. 20.- et dès 13h30 le vendredi pour les cartes du week-end ou la veille des jours fériés.

Pour la première année (février 2009 à janvier 2010), sur un total de 730 cartes, nous avons délivré :

- 329 cartes à Fr. 40.-
- 58 cartes en « Last minute » à Fr. 20.-

ce qui représente un total de recettes de Fr. 14'320.- pour une dépense de Fr. 19'550.-.



Archives

Placée sous la responsabilité de Mme Genton, la gestion de nos archives n'appelle pas de commentaire particulier pour l'exercice sous revue. Notre ancien archiviste, M. Emile Pichard (Milon), reste à disposition pour répondre aux « questions pointues » ; qu'il en soit ici remercié.

D'autre part, nous continuons inlassablement, année après année, et conformément au budget qui nous est octroyé, la restauration des documents très anciens qui avaient été endommagés par les forces de la nature (inondation, etc.), lorsqu'ils étaient entreposés dans le clocher du Temple et le gâletas du bâtiment de l'Auberge communale. En 2009, deux volumes complets ont été restaurés et un troisième partiellement (sera terminé en 2010), pour un montant total de Fr. 9'500.-.

Admission à la Bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne et octroi de la nationalité suisse

La Municipalité, avec l'appui de la Commission communale des naturalisations a accordé, en 2009, la bourgeoisie de Belmont à :

- Mlle IANCHELLO Mélanie (procédure facilitée pour personne née en CH - art. 25)
- M. WIMMERLIN Jean-Charles (procédure ordinaire)
- Mlle SAVICEV Natacha (procédure facilitée pour personne née en CH - art. 25)

Ces personnes seront en principe reçues lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre 2010, si d'ici là les formalités fédérales et cantonales sont abouties.

PERSONNEL

Vous trouverez l'organigramme des services communaux en annexe.

Administration générale

Comme annoncé en 2008, Mlle Isabelle Fogoz a fonctionné comme expert pour les évaluations des UF « Unité de formation » des apprentis de commerce de 1ère année. Elle été sollicitée pour « remettre la compresse », en 2010, mais pour les apprentis de commerce de 3^{ème} année. D'autre part, tout au long de l'année 2009, elle a suppléé M. Albert Grand en vue de la reprise des Ressources humaines en 2010.

Dès le 1^{er} janvier, Mme Christiane Genton est nommée secrétaire municipale adjointe.

La santé de Mlle Monique Nicolier ne faisant que de décliner, des démarches ont été entreprises auprès de l'AI afin que Mlle Nicolier puisse bénéficier d'une rente complète. Ayant reçu l'accord oral de l'AI, un poste de secrétaire à temps partiel au Greffe a été mis au concours au début de l'automne. Mme Nicole Mulhaupt a été engagée au 1^{er} janvier 2010.

Apprenties « Employées de commerce »

En juillet, **Mlle Lucie Gamboni** a réussi brillamment son apprentissage d'employée de commerce avec maturité intégrée. Elle a notamment **obtenu la 1^{ère} place du canton au niveau pratique de la branche «Administration publique».**

Le 15 août, nous avons accueilli une nouvelle apprentie en la personne de Camille Bugnon.

Sebastiana Daraio est entrée dans sa 3^{ème} année et Magali Chiovenda dans sa 2^{ème} année, avec maturité intégrée.

Formation des jeunes

Après 2 années de patience, nous avons été informés qu'une stagiaire nous sera confiée début 2010.

La Municipalité vous avait fait part de son intention d'offrir des stages aux JAD (jeunes adultes de 18 à 25 ans en difficulté) conformément au souhait exprimé par le Conseil d'Etat auprès des communes.

Bourse communale

M. Stéphane Ruby, notre nouveau boursier, est entré en fonction le 5 janvier 2009.

Police administrative

M. Albert Grand a annoncé officiellement qu'il partira à la retraite le 28 février 2010.

Une étude interne a dès lors été entreprise pour une redistribution, tant des tâches effectuées par M. Grand que celles effectuées par Mlle Nicolier. Cela a débouché sur le constat de la nécessité d'engager du personnel de remplacement.

Service technique

Le 5 janvier 2009, nous avons accueilli Mme Nadine Forestier en tant qu'assistante du Chef du Service technique.

Le 1^{er} juillet, Mlle Lucie Gamboni a été engagée en tant que secrétaire au Service technique pour une durée déterminée (CDD), soit jusqu'au 30 avril 2010.

Mlle Jessica Tschabold, ayant échoué une branche lors de ses examens de fin d'apprentissage en 2008, a repassé l'examen et l'a réussi ce qui lui a permis d'augmenter son temps de travail à 100% au Service technique dès le 15 août (CDD jusqu'au 31.03.2011).

Afin de compléter l'effectif du service, qui va devoir reprendre une partie des tâches de la police administrative dès 2010 (signalement, circulation, inhumations, etc), un poste de collaborateur au Service technique a été mis au concours.

M. Bernard Burri, a été engagé au 1^{er} janvier 2010. M. Burri occupera la fonction de coordinateur administratif au service technique; il sera aussi chargé de la mise en place des processus de gestion des tâches, en premier lieu ceux de la Police administrative, suivis de ceux des autres services communaux.

Conciergerie

Au 1^{er} janvier, le contrat de M. Willy Bovey, jeune préretraité, a été ramené à un taux d'activité d'env. 25% pour assurer les remplacements pendant les vacances et maladies éventuelles, ainsi que pour l'appui à ses anciens collègues, lors des gros nettoyages.

C'est le 2 février que M. Yann Tornare a débuté dans sa fonction de concierge polyvalent.

Services industriels

Rien de particulier à signaler

Services extérieurs

Rien de particulier à signaler

UAPE

Rien de particulier à signaler

Réfectoire scolaire

Mme Mulhaupt ayant été engagée au sein du personnel administratif du Greffe municipal pour le 1^{er} janvier 2010, des recherches ont été effectuées pour son remplacement au sein du réfectoire.

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

En vue de l'ouverture d'une garderie-nursery communale à Belmont le 4 janvier 2010, la Municipalité a engagé, au 1^{er} juillet, Mme Natalie Hengsberger (à temps partiel jusqu'au 31.12.09), comme responsable pédagogique. Elle a été chargée de tous les préparatifs pour la mise en place et a participé activement à l'évaluation et à l'engagement du personnel éducatif et de l'aide de cuisine.

Coordination de sécurité

Les contrôles occasionnels dans les ateliers ont permis de constater qu'au niveau de la voirie l'amélioration se poursuit, au pas de légionnaire (donc lentement mais sûrement). Quant aux services industriels, la situation est correcte, mais justifiera un « coup de collier » en 2010.

Service du personnel

M. Albert Grand, responsable de la police administrative, est aussi le responsable des ressources humaines (RRH). En 2009, il a répondu à 42 offres d'emploi spontanées (36 en 2008).

Le temps consacré aux ressources humaines est variable d'une année à l'autre. Il est fonction des départs, des arrivées et des mises au concours de postes. En 2009, cette fonction a été reprise progressivement par la Secrétaire municipale. C'est notamment elle qui s'est occupée de toute la procédure pour l'engagement du personnel du Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ».

Gestion du personnel

Les absences diverses pour se rendre chez le médecin, le dentiste ou physiothérapeute sont à la hausse : 2009 = 214 h (2008 = 175 h,).

Quant au solde des heures supplémentaires, il est en diminution : 664 h en 2009 contre 827 h en 2008. Mais nous constatons aussi que la quantité de travail augmente et que le personnel a dès lors matériellement moins de temps pour récupérer les heures supplémentaires effectuées. Pour preuve, la diminution constatée est au détriment des vacances dont le solde a presque doublé : 109 j. en 2009 contre 66 j. en 2008.

Le nombre des fiches d'absences traité s'élève à 359 contre 342 en 2008.

Dans le courant de l'année 2010, un système informatique complet pour la gestion des ressources humaines sera installé. Toutefois, un gros travail de paramétrage, de saisie et d'analyse des différents modules devra être effectué. Dès lors, ce n'est qu'à partir de 2011 qu'il devrait développer toute son efficacité.

Formation continue

L'année 2009 a été riche en formations diverses suivies par les membres de l'administration communale (personnel et Municipalité), soit :

- cours de Sensibilisation du personnel aux dangers de l'électricité dans les réseaux et les installations électriques, suivi par MM. F. Bovey et Tornare;
- cours "Transparence de l'administration et accès aux documents officiels" au CEP (Centre d'Education Permanente de l'Etat de Vaud), suivi par Mlle Fogoz, Mmes Genton et Forestier ainsi que M. Ruby;
- cours de formation pour adjudicateurs SIMAP1+ (Système d'information sur les Marchés Publics en Suisse) suivi par, MM. Gamboni et Sarda, ainsi que Mme Forestier, Milles Gamboni et Tschabold;
- journée technique "Signalisation temporaire pour chantiers sur les routes" organisée par le GRPA (Groupement Romand de Prévention des Accidents dus aux chantiers), suivie par M. Gamboni;
- journée technique "Revêtements phoniques" organisée par l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) suivie par M. Sarda;
- journée de formation/informations, mise sur pied par l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, suivie par Mlle Fogoz;
- réunion d'automne du GRPA (Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie civil) à laquelle a participé M. Gamboni;
- journée technique organisée par l'EPFL sur le thème de la "Sécurité routière et infrastructures", suivie par M. Sarda;
- journée consacrée aux "Actualités concernant les prescriptions de protection incendie", suivie par M. Gamboni;
- demi-journée proposée par l'Association suisse des professionnels de la route et des transports, sur le thème "Enrobés bitumeux, bétons, ponts", suivie par M. Sarda;
- cours "Gestion de l'école obligatoire: responsabilités communales", organisé par le CEP dans le cadre de l'offre de cours "L'Etat pour les communes", suivi par Mme Dupertuis;
- cours "Comment contrôler les questionnaires Energie E1-E3-E72 du service de l'énergie et de l'environnement", organisé par le CEP dans le cadre de l'offre de cours "L'Etat pour les communes", suivi par M. Gamboni;
- séminaire de hcsa sur la problématique du calcul des tarifs de l'électricité, suivi par M. Ruby et Mlle Masson;

- rencontre "Réunion école-terrain avant le début de la formation", organisée par l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance ipgl, à laquelle à participé Mme Hengsberger.

D'autre part, à la demande de la Ville de Lausanne et des responsables d'apprentis de l'Etat de Vaud, le CEP a été chargé de mettre sur pied un nouveau cours pour les apprentis, tous métiers confondus. L'objectif principal de ce cours est de mettre en garde les apprentis contre le risque de surendettement, les risques des petits crédits auxquels malheureusement ils font souvent appel sans se rendre compte qu'ils ont peut-être mis le doigt dans un engrenage infernal. Le titre de ce cours est "Fric'style". L'accès à ce cours n'étant possible que dès la 2^{ème} année, la Municipalité a décidé d'offrir ce cours à nos apprenties de 2^{ème} et 3^{ème} année.

De plus, Mlle Isabelle Fogoz a touché en juin son certificat pour le module « **Management** » ainsi que son diplôme pour la formation complète en « **Gestion publique** » débutée en 2005. Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Enfin, dans le cadre de cette même formation, M. Stéphane Ruby suivra, en 2010, le module « **Gestion du changement** ». Pour rappel le module « **Management** » avait été effectué lors de son emploi précédent.

Jubilaires

Robert Zanchetta	25 ans
------------------	--------

Gestion du personnel – Postes de travail		2006	2007	2008	2009
Nbre de personnes au 31.12	100%	14	15	14	16
	90%	1	1	2	1
	80%	0	0	1	1
	70%	3	4	2	2
	60%	0	0	0	0
	50%	3	1	0	0
	40%	1	1	1	1
Equivalent Plein Temps	EPT	18.9	19.6	18.4	19.5
En apprentissage		2	3	3	3
Contrat privé à temps réduit		5	5	11	13
Total (les différences sont dues à des départs dont les postes au 31 décembre n'ont pas encore été repourvus)		29	30	34	37

Gestion du personnel – Statistique des absences		2006	2007	2008	2009
Nbre total de jours de travail		5160.00	5040.00	5268.00	5141.00
Absences	maladie	58.50	67.50	117.00	68.00
	accident	8.50	*1 85.00	43.75	20.00
	médecin, physio, etc	10.75	16.50	20.50	25.25
	maternité	0.00	0.00	0.00	0.00
	militaire - PCi	1.00	3.00	5.00	21.50
	formation prof.	31.50	57.00	30.00	12.50
	autres motifs	0.00	0.00	0.00	0.00
	vacances	495.50	539.50	561.00	514.50
Jours effectifs de travail		4554.25	4271.50	4490.75	4479.25
soit en %		88.26	84.75	85.24	87.12
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%		42.50	42.50	42.50	42.50

*1 notamment Mlle Nicolier arrêtée 58 jours pour accident survenu sur le lieu de travail

Divers

Encore une fois, le temps nous a manqué en 2009 pour finaliser le futur règlement sur le personnel. Avec le départ à la retraite de notre RRH prévu en février 2010, nous avons décidé de ne rien précipiter et d'attendre que la nouvelle gestion des RH soit en place pour reprendre cet objet.

En conclusion, à nouveau un grand merci au personnel communal, qui a œuvré tout au long de l'année avec, à l'esprit, la notion de service au public, et a fait face, sans « faire la grimace » à la charge de travail importante de l'exercice 2009 !

MANIFESTATIONS

Cette année, une seule manifestation a été proprement dite organisée par la commune, soit

Réception des nouveaux habitants

Organisée depuis 1989, cette manifestation a rassemblé environ 40 % des personnes invitées, et c'est le Chœur mixte « La Concorde » qui en a assuré les intermèdes chantés.

L'édition 2009 nous a permis de présenter, pour la première fois en public, le film « Une année à Belmont – La vie d'une petite commune de l'Est lausannois à travers les saisons », réalisé par Jean-Marc Duflon (présent le 26 mars) et ses amis cinéastes. Cette très belle réalisation a été appréciée à sa juste valeur.

TELEPHONIE

Ce que nous redoutions est arrivé : le central téléphonique a rendu l'âme ! C'est à la suite d'une rupture de courant, ou plutôt lors du rétablissement du courant qu'une surtension s'est produite et a fait fondre quelques composants de notre central, « vieux » de 12 ans, et pour lequel les pièces de rechange n'existent plus. Ceci s'est passé le 28 septembre. Le dépanneur nous a installé un central provisoire. Commande du nouveau est faite. Le 2 novembre, le nouveau central est en fonction. Quelques adaptations sont encore nécessaires mais tous les bureaux disposent d'une liaison « propre en ordre ».

INFORMATIQUE

Un comité de pilotage, formé des Syndics de Paudex et Belmont, sous la présidence de M. Gil Reichen, Municipal à Pully, gère l'aspect politique des besoins en matière d'équipements informatiques des 3 communes, réunies physiquement entre elles par un réseau de fibres optiques.

Comme chaque année, plusieurs équipements ont été renouvelés en raison de leur âge, à savoir quelques PC, imprimantes, un serveur de virtualisation, deux onduleurs, et le serveur Proxy destiné à filtrer les accès à Internet.

Plusieurs bases Lotus Notes ont été créées et mises en place pour répondre à des besoins spécifiques de certains services, tels qu'une base de contacts centralisée ou des bases de suivi particulières.

De nombreux autres projets, logiciels ou matériels, ayant généré une charge de travail importante au cours de l'année 2009, seront finalisés dans le courant 2010, comme :

- La mise à jour vers la nouvelle version de l'application Lotus Notes pour les serveurs et les PC.
- La réorganisation de la gestion du réseau informatique.
- Le remaniement et la mise à jour du logiciel de gestion du parc informatique (Altiris).

La quantité des pourriels (spam) reçus sur l'ensemble des postes des 3 communes a encore diminué cette année pour atteindre 705'140 spam sur un volume de 932'422 messages traités par le serveur de messagerie (753'583 spam sur 918'816 messages traités en 2008). Ceci représente une proportion de 75,6 % de messages non-sollicités (82% en 2008).

En dehors des projets spécifiques, la maintenance, le dépannage et l'assistance aux utilisateurs constituent toujours une part importante de l'activité du service informatique, en particulier pour les installations et logiciels de sécurité.

Par ailleurs, l'année 2009 a été particulièrement critique en raison d'une avarie grave qui a touché l'environnement de stockage (SAN) au début juin. En effet, suite à un problème technique, une partie de cet espace a été corrompue avec pour conséquence l'effacement de certaines données et un risque élevé de disparition de celles subsistant.

Dans un premier temps, les données perdues ont été restaurées à partir des bandes de sauvegardes. Puis, le fournisseur, la société HP, a prêté du matériel afin de corriger provisoirement ce problème.

Une fois la situation assainie, des mesures correctives urgentes devaient impérativement être prises afin d'empêcher la répétition d'une telle crise. Une analyse a donc été entreprise, permettant ainsi aux autorités de décider le remplacement d'une partie de l'infrastructure existante.

Il va sans dire qu'un tel événement a représenté une charge de travail supplémentaire et un stress important pour les collaborateurs du service informatique nécessitant l'abandon de certains projets.

Concernant le Système d'Information Géographique Intercommunal de Pully (SIGIP), une réflexion sur l'organisation de cette entité a abouti à l'engagement d'un nouveau collaborateur. Cette ressource s'est principalement consacrée à la migration des différents outils (installation des serveurs, applications, etc.). Dans le cadre de ce projet d'évolution vers une technologie plus moderne, un groupe de travail composé de représentants des villes de Pully, Nyon, Fribourg, Morges et Neuchâtel a été créé. Cette union a permis d'obtenir de la part du prestataire commun des éléments importants, tels que l'attribution d'un chef de projet unique (côté fournisseur) pour l'ensemble de ces villes, ainsi que le partage des coûts. Autre projet d'envergure, l'actualisation du schéma directeur SIGIP a débuté en 2009. En effet, le plan précédent, datant de 2003, devait faire l'objet d'une révision en raison des avancées technologiques en géo information, de l'évolution des besoins et de l'arrivée de nouveaux collaborateurs. Ces deux projets d'envergure se termineront en 2010.

Deux autres projets essentiels, à caractère plus technique, ont été initiés en 2009 : le registre cantonal des bâtiments (ci-après RCB) et la saisie des réseaux souterrains des communes de Belmont-sur-Lausanne et Paudex. Un travail d'apurement des données touchant les adresses, les bâtiments et les logements a dû être réalisé pour mettre le RCB en conformité avec la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR), en vue du recensement 2010 de la population. Pour la saisie des réseaux souterrains des communes partenaires, soit Belmont-sur-Lausanne et Paudex, deux sous-traitants externes se sont vus attribuer ce mandat.

Dans ce contexte, Pully a officié comme coordinateur central. A fin 2009, les réseaux d'eau potable et d'assainissement étaient entièrement saisis pour ces deux communes et le réseau électrique le sera en 2010.

Enfin, SIGIP a coordonné les tâches courantes de mises à jour des données dans les quelques 20 thèmes existants, tâches assurées par les services gestionnaires. Des améliorations ont été mises en place dans les diverses applications afin de rationaliser au mieux les tâches quotidiennes des collaborateurs travaillant avec les géodonnées.

Nous profitons à nouveau de remercier ici les collaborateurs du BIP qui, sous la houlette de M. G. Pittet, fournissent une solution rapide et efficace à tous nos problèmes informatiques, qu'ils soient petits ou grands.

PPP

Police – Protection civile - SDIS

Police

Police administrative

Documents d'identité

Pour 2009, les demandes de pièces d'identité ont légèrement augmenté :

- cartes d'identité : 286 (2008 = 270)
- passeports : 208 (2008 = 176).

Les passeports biométriques sont en nette augmentation : 54 contre 29. Il faut relever que pour se rendre aux Etats Unis, le passeport provisoire n'est plus accepté. Il est nécessaire de disposer d'un passeport biométrique. Par contre, il est toujours possible d'obtenir un visa auprès de l'ambassade, mais les démarches administratives sont tellement contraignantes que plus personne (ou presque) n'opte pour cette variante.

Le nouveau passeport biométrique sera disponible dès mars 2010. Il remplacera les modèles 2003 et 2006, lesquels conserveront leur validité jusqu'à leur échéance. Cependant, les démarches pour l'obtention d'un passeport ne seront plus possibles dans la commune de résidence. Les demandeurs devront se déplacer dans les centres attestés (Lausanne pour nous). Son prix sera revu à la baisse : Fr. 140.- au lieu de Fr. 250.-.

Police du commerce

En 2009, nous avons traité 2 demandes pour la pose de panneaux publicitaires en relation avec des constructions et un commerce.

Commandements de payer (CP)

Cette année, nous en avons notifié 332 (368). Toujours les mêmes « abonnés » mais les difficultés pour pouvoir notifier les documents grandissent constamment. Il faut relever qu'une grande partie des poursuites concernent les cotisations d'assurance maladie. La prise en charge des primes impayées, en dernier ressort par l'Etat, est une bonne chose pour une partie de la population. Pour une autre, c'est un « oreiller de paresse ». Les montants qui nous sont versés au titre de participation à nos frais ne les couvrent que partiellement. L'impôt couvre donc le reste !

Récapitulation	2006	2007	2008	2009
Notification CP	293	366	368	332
Cartes d'identité	369	288	270	286
Passeports	438	202	176	208
Passeports biométriques		18	29	54
Bulletins d'hôtel	613	641		

* s'agissant des bulletins d'hôtel, ils sont, depuis 2008, collectés par la Gendarmerie de Paudex.

Cimetière et inhumations

Cette année, 8 services se sont déroulés au cimetière soit : 4 ensevelissements de corps, une urne déposée sur la tombe du conjoint et 3 urnes dans le columbarium.

Pour la première fois à Belmont (de mémoire humaine) nous avons procédé à l'ensevelissement d'un corps selon le rite musulman (concession).

Il y a eu 4 services funèbres à l'église de Belmont.

Un nouveau projet d'aménagement pour l'extension du cimetière, et l'élaboration d'un projet de nouveau règlement sur le cimetière et les inhumations sont à l'étude.

Commission de police

En 2009, la Commission de police a reçu 69 (84 en 2008) dénonciations et plaintes qui ont produit autant de sentences sans citation.

3 (5 en 2008) opposants ont été convoqués à une audience de la Commission de police.

Le 68% (75% en 2008) des plaintes reçues proviennent des propriétaires privés et concerne le stationnement illicite sur fonds privés.

Signalisation

Le service de la signalisation routière de Pully ayant été surchargée en 2008, le marquage sur notre commune avait été reporté. Il a donc été plus conséquent en 2009 qu'à l'accoutumée.

La signalisation lumineuse nous a causé quelques soucis cette année. A deux reprises, des pannes majeures se sont produites et ont nécessité le remplacement de cartes, dont le fabricant ne dispose plus depuis longtemps. L'entreprise de dépannage (MZ) peut être remerciée pour la qualité de son réseau, qui a permis de trouver les cartes nécessaires au Portugal et en France. Le réparateur annonce qu'il devient quasiment impossible de trouver ces composants et qu'il faut sérieusement envisager le remplacement des armoires de commande. Et d'ajouter que le remplacement des boîtiers des feux permettrait de diminuer grandement la consommation d'électricité. En effet, les feux actuels sont réalisés avec des LED alors que nous utilisons des lampes à incandescence. Une réflexion est en cours dans le cadre du futur réaménagement de la RC 773 en traversée de notre village. Espérons que les feux « tiendront » le temps nécessaire !

Prévention des cambriolages

Après une légère réorganisation du service cantonal s'occupant de la prévention des cambriolages, la feuille mensuelle du correspondant a refait surface au printemps.

Stationnement

Suite à l'acceptation du préavis « un cheval = une écurie », la Commission extraparlamentaire s'est réunie à 6 reprises depuis octobre 2007. Le rapport de gestion 2008 indique tous les périmètres qui ont été traités. Nous avons aussi longuement débattu sur le modèle idéal, tant est qu'il existe, pour gérer le stationnement.

S'agissant des nouveaux lieux de parcage, un emplacement a été réalisé, dans le cadre des travaux de l'entrée Ouest de notre localité. 14 places ont été construites, respectivement marquées, et elles ont déjà trouvé leurs usagers. Ce sont ainsi quelques véhicules qui ont quitté le parking d'Arnier, ce qui est favorable pour la sécurité des enfants à la sortie de l'école.

Une deuxième zone a fait l'objet d'une étude détaillée, en collaboration avec un bureau spécialisé. Il s'agit du parking du Blessoney, dont la capacité peut passer de 21 à 48 places. Nous avons présenté différentes variantes à la CCU. La Municipalité a prioritairement demandé l'avis de l'Office fédéral des routes, propriétaire du terrain, qui a préavisé favorablement à l'extension du parking. Aujourd'hui, un plan permettant la mise à l'enquête publique, est en cours d'élaboration, puis l'objet sera soumis au Conseil communal par voie de préavis.

Dans le cadre de ce dossier, nous avons aussi pris en considération les « effets collatéraux » de la construction sur Lutry d'une salle privée pouvant recevoir environ 170 personnes, et pour lesquelles 17 places de parc sont prévues. Ce chiffre est le résultat des nouvelles normes SIA applicables dans le cadre du nouveau Plan directeur cantonal et son volet PALM. La Municipalité de Lutry, consciente qu'une partie des usagers utilisera inmanquablement les places de parcs sur Belmont, nous a informés de sa volonté de créer quelques places publiques en direction de la Croix. Néanmoins, la proximité immédiate du parking du Blessoney lui donne une attractivité certaine, qu'il s'agira de « juguler ». Les places à cet endroit ne bénéficieront donc pas de la gratuité, si le Conseil confirme le moment venu nos intentions. A noter que 5 places privées à louer ont aussi été construites dans le cadre du projet « Espace Cancoires ».

A ce stade, nous pouvons constater que le travail avec la Commission extraparlamentaire a débouché sur des solutions pragmatiques, s'agissant de l'amélioration du nombre de places de parcs dans le périmètre du Bourg. Si nous ne comblons pas tous les manques théoriques, soit ceux découlant des prescriptions en vigueur, pratiquement, même les usagers de la Grande Salle trouveront à nouveau des places publiques à proximité. Reste qu'au vu de l'investissement à consentir pour le parking du Blessoney, il ne sera plus possible de « raser gratis ».

S'agissant des autres périmètres, relevons que les problèmes rencontrés avec notre projet de parking au Signal ont amené tous les bordiers de ladite route à trouver une solution de stationnement sur leurs parcelles privées. Ceci a été possible grâce aux travaux communaux en cours dans le secteur, et à quelques « coup de canifs » dans la végétation privée, précédemment luxuriante mais en passe de le redevenir, au vu des plantations réalisées par les bordiers.

Quelques places pourront aussi être réalisées en aval du viaduc à la route d'Arnier.

Reste le dossier « Rueyres » mentionné dans le préavis « un cheval = une écurie » pour qui les neurones devront encore « phosphorer ». Mais comme vous le savez, il n'y a pas des problèmes, il n'y a que des solutions !

Des décisions régionales prises dans le cadre du PALM (projet d'agglomération Lausanne Morges) et du SDEL (schéma directeur de l'est lausannois) ont amené la Municipalité à suspendre la présentation de sa vision future du stationnement sur notre territoire. En voici les raisons :

- en automne 2008, la Commission « transports » de Lausanne Région a décidé de mener une réflexion sur ce sujet, étant arrivée à la conclusion d'un sentiment d'anarchie en matière de gestion des modèles de parcage.
- Avisée par les soins du soussigné de cette étude, le Comité de pilotage du PALM, soit l'instance supérieure de coordination de l'aménagement de notre agglomération, a décidé de reprendre cette étude à son compte, son périmètre étant plus large que celui de Lausanne Région.

Au début de cet automne 2009, le SDEL, donc l'organisme regroupant Lutry, Paudex, Pully, Belmont et la partie Est de Lausanne, a décidé de procéder à l'étude de stationnement sur son territoire dès 2010. Evidemment, Belmont mettra à disposition le résultat de son travail, base solide à nos yeux pour que le dossier avance au pas de charge et non de légionnaire.

Taxis

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises. Hormis le désaccord latent entre certains chauffeurs, s'agissant de l'obligation d'affiliation au central d'appel unique, rien de particulier à signaler.



Route de la Cita – fermeture au droit du Flonzel

Ce dossier marquera l'exercice 2009 d'une pierre noire pour les personnes privées d'un accès direct en direction et en provenance de Lutry, et d'une pierre blanche pour les habitants du périmètre Pralets / Cita / Coin d'En Bas et Pâquis, qui ont retrouvé la tranquillité d'un quartier, traversé par une route de desserte et non d'un raccourci pour automobilistes pressés.

Nous reprenons ci-après quelques éléments publiés ou communiqués lors des séances du Conseil communal :

Avis à la population

affiché aux piliers publics et publié dans le Journal Le Régional et la Feuille des Avis Officiels (FAO) du canton de Vaud au mois de mars :

Les Municipalités de Lutry et de Belmont-sur-Lausanne ont décidé, respectivement lors de leur séance du 15 septembre 2008 et du 6 octobre 2008, de fermer la Route de la Cita, à la limite du territoire entre les deux communes.

Conformément à l'article 107 de l'OSR (Droit sur la circulation routière), un dispositif de fermeture (barrières) a été mis en place le 26 janvier 2009. Ce dispositif permet la mobilité douce et les interventions des services d'urgence mais empêche désormais la circulation de plus de 600 véhicules qui transitaient quotidiennement par cette route de desserte, la plupart sans adapter leur vitesse aux conditions locales, voire pour certains en l'empruntant à contresens.

Toutefois, afin de répondre à la demande de certains habitants, la route sera ouverte par les services de voirie lors de fortes chutes de neige. Cette mesure devrait permettre aux habitants de Belmont préférant sortir de la Commune en passant par Corsy, et à ceux de Lutry préférant emprunter le sens inverse en passant par la route de la Cita à Belmont, de circuler selon leurs propres critères de sécurité, lors de routes locales enneigées.

Cet avis ne peut pas faire l'objet de recours ou d'opposition.

*Par contre, dans la FAO du 10 mars 2009, pages 20 et 21, le Département des infrastructures (DINF), a publié la décision suivante : « **Abrogation du signal OSR 2.43 [Interdiction d'obliquer à gauche]. Décision de fermer la route de la Cita, à la hauteur de la limite communale** »*

qui elle peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours suivant sa publication. Pour les détails liés aux voies de recours, veuillez vous référer à la publication cantonale.

23 avril : la mise à l'enquête publique de la mesure de fermeture par le Service cantonal des routes a généré 4 recours, dont une collective munie d'une centaine de signatures. Le dossier est aujourd'hui en main de la Cour de droit public et administratif du Tribunal cantonal. Les Municipalités de Lutry et de Belmont sont représentées par Me Jacques Haldy, la cause étant commune.

Nous pouvons exprimer ceci sur la forme : un « bug » interne à l'administration a fait que l'information prévue début 2009 des bordiers de la Cita n'a pas été transmise. Certains habitants se sont donc trouvés face à une barrière fermée, mais après être passés devant une signalisation verticale indiquant l'impasse.

Nous sommes désolés pour ce « couac » administratif, et nous « ferons mieux » la prochaine fois.

Sur le fond de l'affaire, qui pour la petite histoire a débuté par une pétition demandant des mesures de dissuasion de transit concrètes en ... 1987 ..., les signatures sur le recours collectif nous confortent dans la décision prise. En effet, nombre de signatures proviennent de Vevey, Chexbres, Cully, Lutry, Lausanne, Renens et St-Prex. Quelques paraphe ont été apposés par des habitants de la Conversion, ce qui peut se comprendre, et des hauts de Belmont, ce qui surprend ! Preuve est donc faite, si cela était encore nécessaire, que la route de la Cita est une voie de transit pour nombre de personnes n'habitant pas le secteur, alors que la route n'est pas et ne peut pas être configurée pour ce type de trafic.

Nous vous faisons grâce ici des très nombreux soutiens oraux et écrits, aussi sous forme de pétitions, reçus par la Municipalité.

3 septembre : dans sa séance du 31 août 2009, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rejeté le recours contre la décision du Département des infrastructures, favorable aux Municipalités de Lutry et de Belmont dans leur décision d'interdire le trafic motorisé à la route de la Cita au droit du Flonzel. Un délai de 30 jours est accordé aux opposants pour saisir le Tribunal fédéral.

8 octobre : Le délai étant aujourd'hui échu, et n'ayant pas reçu d'avis du Tribunal fédéral sur le dépôt d'un recours contre le jugement rendu par l'instance cantonale, nous pouvons valablement communiquer que la fermeture est entrée en force.

Ce dossier démontre à l'envi toutes les difficultés que rencontrent les autorités communales, d'ici et d'ailleurs, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures améliorant la sécurité de leurs habitants. Il n'est dès lors pas inutile de se remémorer le serment prêté, ce qui met un peu de baume sur les plaies morales, aujourd'hui largement cicatrisées.

Police intercommunale de Pully – Paudex – Savigny et Belmont



Généralités

(extraits du rapport établi par le Cdt Weber)

La force des communes vaudoises se caractérise notamment par la proximité de la sécurité publique avec les concitoyennes et les concitoyens, certaines tâches sécuritaires étant réalisées sous la forme d'une entente intercommunale librement consentie. Cette proximité est indispensable dans la période actuelle.

Le 27 septembre 2009, les citoyennes et les citoyens du Canton de Vaud, ont refusé l'initiative d'Artagnan. Il en découle pour nous la mission de créer une Association de communes en faveur de la sécurité dans l'Est lausannois.

Le comité directeur, formé des représentants des communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont, travaille dès lors de pied ferme à la concrétisation de ce projet, appuyé par un comité de pilotage.

Les vingt dernières années, au cours desquelles ont émergé de nouveaux risques technologiques majeurs, ont également été marquées par un bouleversement dans les frontières de la sécurité en général. Pour la police, même locale, de nouvelles formes de délinquance sont apparues. Elles obligent à réexaminer en permanence les schémas d'intervention en faveur du maintien de la sécurité publique.

Nul ne peut ignorer les nouvelles formes de délinquance liées à la perte de repères et à l'affaiblissement du lien social qu'illustre, par exemple, le phénomène des petits casseurs, pour lesquels la police doit appliquer la tolérance zéro.

La sécurité reste un droit fondamental des habitantes et habitants du pays. Le devoir de tous est de veiller avec attention et engagement au respect de ce droit fondamental. Pour atteindre cet objectif primaire, il faut privilégier non seulement la proximité, mais également la prévention !

Pour la jeune génération, cela commence par le respect des règles de la vie collective propre à toute organisation humaine – et particulièrement une société démocratique – fondée sur des codes de conduite et des usages.

Une telle ambition passe d'abord par la réaffirmation que l'on vit heureux en Suisse, contrairement aux déclarations « de sinistrose » de plusieurs ténors politiques, tous partis confondus. Il faut démontrer la volonté de tous d'aller de l'avant plutôt que d'être attentistes ! Il s'agit de faire preuve de dynamisme, de clairvoyance et d'ouverture d'esprit, vaste programme et comme le disait G. Bernanos : « *On n'attend pas l'avenir comme on attend un train, l'avenir on le fait* » !

Formation

232,5 journées de cours (sous-officiers, circulation routière, tir, pilotage, moyens de contraintes, informatique, ACPMV, champignons, etc.).

Activités générales

Services d'ordre préventif et de circulation

Dénonciations	
<i>à l'Autorité communale</i>	
• à la Commission de police	
• de Pully	1099
• de Paudex	180
• de Savigny	24
• de Belmont (gérée par Pully)	41
• Loi sur les amendes d'ordre	15657
• à Pully	820
• à Paudex	560
• à Savigny	979
• à Belmont	
<i>à la Préfecture</i>	
• pour Pully	355
• pour Paudex	25
• pour Savigny	48
• pour Belmont	19
<i>à l'Office d'instruction pénale</i>	
• pour Pully	61
• pour Paudex	8
• pour Savigny	8
• pour Belmont	6
<i>au Tribunal des mineurs</i>	
• pour Pully	7
• pour Paudex	1
• pour Savigny	0
• pour Belmont	1
Arrestations	29
Enregistrements de plaintes	252
Exécution de mandats et notifications diverses	1731
Rapports de renseignements divers	456
Services funèbres	61
Marchés	51
Manifestations diverses	114
Interventions de police-secours	
• Pully	3243
• Paudex	169
• Savigny	173
• Belmont	159

Prévention

En plus de toutes les interventions spontanées des policiers, on peut relever que :

- 531 automobilistes ont fait l'objet de « fichets conseils » (avertissements) pour diverses infractions aux règles de stationnement ;

- 193 lettres d'avertissement ont été adressées pour non-respect de la priorité aux piétons engagés sur un passage de sécurité, ainsi que pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique.

Circulation

Le Service de police a enregistré 230 accidents, soit :

- 95 avec dommages matériels (Paudex 8 – Savigny 6 – Belmont 10);
- 34 avec lésions corporelles (Paudex 2 – Savigny 7 – Belmont 3);
- 101 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable) (Paudex 11 – Savigny 9 – Belmont 4).

Les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool .

Ivresses au volant	Taux d'alcool	
	0,5 ‰	0,8 ‰
Pully		
• sans accident	40	36
• avec accident	2	1
Paudex		
• sans accident	6	6
• avec accident	0	1
Savigny		
• sans accident	6	2
• avec accident	0	1
Belmont		
• sans accident	2	1
• avec accident	0	3

Contrôle de la vitesse

Radars mobiles (véhicule) - Belmont

- Au cours des 34 heures de contrôle « radar » effectuées sur 4 artères différentes : 4'066 véhicules ont été contrôlés. 546 contraventions, soit 13,42 %, ont été relevées; 11 conducteurs ont été dénoncés auprès de la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h.) et 1 auprès du Juge d'instruction (dépassement de plus de 25 km/h.).
- Vitesses maximales enregistrées : 54 km/h au ch. de Villars et 44 km/h à la route du Signal (zones 30 km/h). Sur les routes à vitesse limitée à 50 km/h : 82 km/h à la route des Monts-de-Lavaux et 64 km/h à la route du Burenos.

- La Municipalité constate avec satisfaction que l'ouvrage construit à l'entrée Ouest de notre village commence à porter ses fruits, au vu de la diminution de la vitesse sanctionnée des véhicules ne respectant pas le 50 km/h. Par contre, le chemin de Villars, quand bien même le trafic y est réduit, subit le comportement pour le moins inadéquat de quelques automobilistes, dont la plupart habite le quartier ! Une pétition à ce propos, déposée fin 2009, est en cours de traitement, en collaboration avec les services de police et technique.

Amendes encaissées à Belmont

• Règles de la circulation	Fr. 20'430.-
• Radar	Fr. 34'680.-

Enseignement de la circulation

Les instructeurs spécialisés ont visité 25 classes à Pully, 2 classes à Paudex et 7 classes à Belmont.

De nombreux contrôles ponctuels ont également été effectués aux abords des établissements scolaires, afin notamment de sensibiliser les usagers à la problématique du stationnement à proximité des écoles et du port de la ceinture.

Véhicules volés et trouvés (4 communes)

48 (22 en 2008) véhicules ont été annoncés volés, soit :

- 38 cycles;
- 1 voitures;
- 3 motocycles légers;
- 2 motos;
- 3 cyclomoteurs;
- 1 remorque.

30 (13 en 2008) véhicules ont été trouvés :

- 2 voitures;
- 16 cycles;
- 4 cyclomoteurs;
- 7 motocycles;
- 1 moto;
- 3 plaques immatriculation.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants, sur les 4 communes

Dans le domaine de la lutte contre la consommation et le trafic de stupéfiants, on observe une diminution des infractions : 30 personnes (40 en 2008) ont été interpellées, dont 12 mineurs (7 en 2008).

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses, réfléchissantes. Elle a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des communes de Pully, Belmont et Paudex, ceci en fonction des décisions des Autorités et des exigences légales.

A 27 reprises, la SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

Le personnel de la SR a consacré 103 heures pour réaliser divers travaux sur les communes de Belmont et Paudex, principalement pour du marquage.

Cette année, l'appareil Mini-Speedy affichant instantanément la vitesse des véhicules a été installé à 186 reprises sur les 4 communes, essentiellement dans les zones 30 km/h et sur les trajets empruntés par les écoliers.

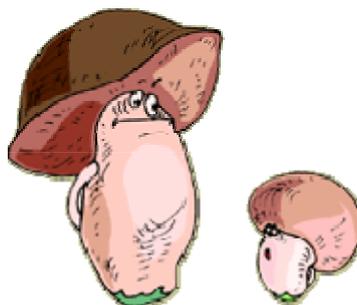
L'appareil Viasis Mini a été posé 17 fois à Paudex et mis à disposition des communes de Belmont durant 15 semaines et de Savigny durant 16 semaines.

Les appareils de mesure de la vitesse et de comptage des véhicules TMS ont été mis en place à 30 reprises, pour des contrôles d'une semaine à chaque fois, sur les communes de Pully (34), Paudex (0), Savigny (6) et Belmont (15). Les données recueillies ont permis de répondre aux nombreuses interrogations des riverains et de parfaire la signalisation routière.

Contrôle des champignons

Mme N. Genillard Rapin, contrôleuse officielle des champignons, a procédé à 22 contrôles qui ont donné les résultats suivants : Quantité contrôlée 3,5 kg ; Eliminés 3,5 kg

En tant que suppléant du contrôleur officiel, le sgt O. Bujard a été sollicité à plusieurs reprises par les services d'urgence de divers centres hospitaliers pour des intoxications fongiques.



Police intercommunale pour Belmont

Récapitulatif des heures pour Belmont

Nombre d'heures planifiées au 31 décembre 2009 selon Convention	3'120 h.
Nombre d'heures réelles au 31 décembre 2009	
• Intervention	256.30 h
• Contrôles de circulation	199.30 h
• Rédaction d'écrits	57.00 h
• Patrouilles motorisées	**1'823.00 h
• Patrouilles pédestres-cyclistes	484.00 h
• Contrôle du stationnement	268.30 h
Total	3'088.00 h

Différence: 31.30 h en « moins », soit une moyenne hebdomadaire de 0.35h environ.

** Il s'agit de pondérer ce chiffre. Un véhicule de police peut également avoir transité par Belmont pour se rendre à Savigny ou vice-versa, sans considérer ce déplacement comme une patrouille de police au sens propre. Il devient donc difficile de chiffrer avec exactitude le nombre d'heures réel effectué.

Frais de fonctionnement

Belmont	Francs
• participation selon Convention	257'000.00
• prestations « hors Convention »	20'627.30
• prestations Commission de police	1'748.00
• Carnets d'amendes d'ordre	264.00
Total	279'639.30

Paudex	Francs
• participation selon Convention	162'000.00
• prestations « hors Convention »	14'786.25
• pParticipation locale « fourrière »	200.00
• prestations Commission de police	8'718.00
• Carnets d'amendes d'ordre	420.00
Total	186'124.25

Savigny	Francs
• participation selon Convention	310'000.00
• prestations « hors Convention »	18'045.45
• prestations Commission de police	1'592.00
• Carnets d'amendes d'ordre	144.00
Total	329'781.45

Groupe de travail CAP « Comité association police »

Evolution de l'organisation de la sécurité à Belmont et dans l'Est lausannois

(extrait du rapport établi à l'intention de la Municipalité par M. D. Delaplace, délégué de la CCAR auprès du soussigné)

Rappel : dès septembre 2006, le service communal de police est assuré à Belmont par le corps intercommunal de Pully, Paudex, Savigny et Belmont.

En 2007, les Municipalités de ces 4 communes ont envisagé de renforcer cette collaboration en passant d'un système de prestations à une association intercommunale gérée par les représentants des autorités de tous les membres.

Un Comité de réflexion Association Police (ci-après CAP) a été constitué et a siégé dès 2008.

Il a poursuivi son travail en 2009 pour régler les problèmes opérationnels, mais il a subi un temps d'arrêt durant l'été sur le projet d'association. Les nombreuses incertitudes provoquées par l'initiative dite « d'Artagnan » l'expliquent aisément.

Le scrutin du 27 septembre a mis en échec la solution de la police unique. Le peuple vaudois a privilégié le modèle des polices coordonnées. Les communes ont dès lors reçu un délai à fin mars 2010 pour choisir entre la gendarmerie cantonale et les polices municipales.

Mesures prises par la Municipalité de Belmont : début 2009, pour régler les problèmes liés à la sécurité et réduire les incertitudes, la Municipalité de Belmont a privilégié les solutions immédiatement applicables. C'est ainsi qu'elle a :

- appuyé l'action de la police intercommunale dont le travail donne satisfaction;
- redistribué au sein de l'administration les tâches dites du « 5^{ème} processus ».

De plus, la Municipalité est restée ouverte à de nouveaux partenaires. Leur entrée dans l'association ne pourrait qu'en renforcer l'efficacité opérationnelle et en diminuer le prix. Ceci semble particulièrement important alors que les coûts pourraient augmenter, conséquence prévisible des nouvelles missions à assumer.

Travail du CAP : il a aussi poursuivi les contacts avec ses partenaires régionaux potentiels. Parallèlement, il s'est penché sur le financement de l'association, pour pouvoir présenter une alternative chiffrée aux contrats de prestation de la police cantonale. Dans ce but, des demandes de précision ont été adressées au canton pour éclaircir les questions pendantes.

Conclusion

La Municipalité de Belmont salue le travail effectué par la Police intercommunale, durant l'exercice sous revue, sur notre territoire. Nous relevons aussi l'excellent état d'esprit qui préside à nos travaux intercommunaux, que ce soit au sein du comité politique ou du groupe de travail CAP. Merci à M. Delaplace pour son appui dans ce dernier groupe.



Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Commission du feu

La Commission du feu est présidée par le Syndic Gustave Muheim, Municipal du feu. Elle est composée du Commandant Yann Tornare, de Marc-Etienne Favre et Claude-Alain Moret. Le secrétariat est assuré par Christiane Genton.

La Commission du feu s'est réunie à 4 reprises en 2009, dont 3 fois au petit matin (06h30). Ses membres assistent alternativement aux exercices du SDIS.

Collaboration intercommunale

La Commission intercommunale est composée des municipaux des quatre communes (Pully, Paudex, Lutry et Belmont); ses attributions ressortent de la convention signée.

Aucun dossier impliquant les représentants politiques ne lui a été soumis en 2009.

SDIS intercommunal

Nouvelle appellation

Celle-ci a fait l'objet d'une mise au concours auprès des membres des Corps des sapeurs pompiers de Pully et Belmont. L'appellation privilégiée "SDIS de la Paudèze" a été ratifiée par les Municipalités des deux communes.

Nouveau logo

Le choix définitif a été voté lors de la séance générale du 9 décembre 2009 à Pully.

Extrait du rapport annuel 2009 du Cdt Y. Tornare

« La seule vision possible est l'entraide intercommunale. Le dossier brûle, les autorités de Belmont et de Pully, nous ont donné le feu vert pour un projet de fusion de nos deux SDIS en attendant une éventuelle collaboration à 3 avec Lutry-Paudex ». Ainsi finissait mon rapport 2008.

Cette année, nous avons pu commencer, en collaboration avec le Cdt Jean-Louis Schlaefli de Pully, à mettre en place le projet de fusion. Des groupes de travail, avec cahiers des charges bien définis, ont été organisés afin de définir, au plus juste, les dispositions nécessaires à ce processus de fusion. Les dossiers ont été travaillés par les responsables en place, tant du côté de Pully que de celui de Belmont. Les deux Etat-Major se sont rencontrés à plusieurs reprises pour partager l'avancée des travaux, avec l'idée que chacun puisse suivre les dossiers afin de s'identifier dans ce regroupement en toutes connaissances et sans fausses informations.

Nous avons mis sur pied les groupes suivants :

Instruction

- Programme annuel des exercices
- Inscriptions aux cours Ecaform de l'ECA

Constitution des différents détachements

- Création des groupes DPS et DAP
- Création des groupes Ari
- Création des groupes Chauffeurs
- Répartition des Officiers et Sous-officiers

Groupes d'alarme et travail opérationnel

- Structure des groupes
- Définition des points de départ
- Définition des trains de feux
- Officier de jour
- Gestion des alarmes

Matériel

- Etablissement des inventaires matériel des SDIS
- Mode de gestion du matériel
- Gestion des véhicules
- Gestion des contrôles périodiques Ari
- Equipement personnel

Organigramme hiérarchique et cahier des charges EM

- Création d'un organigramme de structure décisionnelle et opérationnelle
- Création du cahier des charges pour membres EM
- Création du cahier des charges pour responsable des sites
- Concept d'organisation des SDIS

Elaboration du règlement de service

- Création du règlement interne de service
- Création du cahier des charges de la commission du feu
- Préparation d'un règlement communal

Fin 2009, nous, Commandants, avons pu valider le dossier de l'instruction avec, comme responsable Instructeur, le Lt Sébastien Cornuz de Pully, qui officiait déjà à ce poste depuis de nombreuses années. Nous avons également confirmé le poste du Fourrier Quartier-maître au Lt Sébastien Baehler déjà en poste, avec un cahier des charges qui, pour le moment, n'a pas changé étant donné que le dossier « finances », appartenant aux Municipalités, n'est pas encore à l'ordre du jour. Toutefois, le Lt Baehler a déjà entrepris quelques comparatifs des budgets et établi des possibilités futures. Nous avons également rencontré l'ECA pour tenter une première approche concernant les groupes d'alarmes, sans arriver à concrétiser. Un organigramme de gestion du futur SDIS et les descriptifs de fonctions pour postes à responsabilités ont également été définis.

Nous avons mis au concours, auprès des membres des corps des sapeurs-pompiers des SDIS de Pully et Belmont, le choix d'un nom et d'un logo communs; un prix de Fr. 150.- a été attribué pour ces deux choix. La nouvelle appellation, validée par les Etats-majors et les Municipalités des deux communes, est «SDIS de La Paudèze». A ce stade, le projet de fusion se concrétise à environ 50%. Pour 2010, il reste encore bien des points à éclaircir, à modifier et à valider, avec l'optique que chacun se sente à l'aise dans sa fonction et qu'il y trouve du plaisir et surtout qu'il garde la motivation.

Etat-Major

L'Etat-major se compose du responsable de l'instruction, du responsable matériel, du fourrier et de son aide, de l'adjudant et du commandant.

Il s'est réuni à 10 reprises afin d'organiser le bon fonctionnement du corps.

Quatre séances ont également été organisées en collaboration avec l'Etat-Major de Pully, avec pour but d'apprécier, comparer et uniformiser notre mode de fonctionnement.

La collaboration et le travail repris par Sébastien Baehler, Fourrier du SDIS de Pully, ont été plus que parfaits. Tout le côté logistique, en rapport avec l'ECA, s'est déroulé à mon entière satisfaction. Les différentes tâches de chacun ont représenté 530 heures de gestion pour cette année, soit 210 heures de moins que pour 2008... *y'a du bon d'avoir des spécialistes dans certains domaines !*

Recrutement

Sur 640 envois aux personnes "palpables" pouvant intégrer les rangs du SDIS, seul 8 ont répondu « présent » pour une séance d'information et une première prise de contact.

Le recrutement, organisé dans nos locaux au mois de novembre 2008, aura retenu 6 nouvelles recrues, dont un employé communal qui vient obligatoirement renforcer notre effectif de jour.

Les 5 pré-recrues de l'année passée qui n'avaient pas pu suivre la formation de base de l'ECA, en fonction de leur âge, ont toutes participé avec succès au cours FB01 du mois de mars. Toutefois, sur les 6 nouveaux engagés, 3 ne se sont jamais représentés avant même le début de la formation de base.

En résumé, 8 nouvelles recrues intégrées dans la section du DAP.

Effectifs

L'année a débuté avec 31 pompiers; DPS, DAP et employés communaux compris. Fin mars, nous avons pu intégrer les 8 nouvelles recrues dans nos rangs.

L'année 2009 a eu son lot de départs pour diverses raisons; effectif final : 31 pompiers.

Dans l'année écoulée, 5 nouveaux habitants nous ont écrit spontanément comme étant intéressés à faire partie des pompiers. Dès lors, nous les avons convoqués pour le recrutement mais ils ne se sont plus manifestés.

La réception organisée à l'occasion des Nouveaux habitants n'a, quant à elle, pas incité de nouvelles personnes à rejoindre notre SDIS:

Officier technique

Le Lt Philippe Rouge a consulté 10 avis d'enquêtes, sans générer de remarques particulières du SDIS.

Nous avons étudié, en collaboration avec le SDIS de Pully, la possibilité de mettre en place "une mise en page des plans de cheminements identiques" et "un service de mise à jour" avec le cadastre de la Ville de Pully.

Les dossiers Keso seront remaniés dans le même sens que ceux de Pully. Nous avons, en collaboration avec le Service technique, également revu les dispositions demandées lors de mise à l'enquête sur le territoire communal.

La sécurité et le parcage de la Fête du 1^{er} août sur Chatruffe ont été réalisés. Au vu du manque d'effectif à cette période de l'année, nous avons sollicité nos collègues de Pully, mais sans succès; leur contingent leur permettant tout juste d'assumer leurs propres tâches.

Pour les diverses manifestations organisées sur la commune, le SDIS a consacré 130 heures, notamment à la Grande Salle pour assurer plus de 30 fois le service de parcage (25 en 2008).

Matériel

Le Lt Frédéric Bovey a entretenu tout le matériel du SDIS, ainsi que le local. Il a effectué de petites réparations et a remplacé le matériel défectueux, notamment les vérins du séchoir à tuyaux. Il a également équipé les 6 nouvelles recrues dont 3 qui n'ont même pas pris le temps d'user leurs bottes. Il a repris les équipements des partants.

L'ECA nous a fourni, courant de l'année, une radio «EX» pour les interventions avec risque dû au gaz et 2 couvertures utilisables pour l'évacuation des blessés. Des cylindres en composites d'une capacité de 9 litres ont également été mis en place dans les véhicules pour les interventions ARI.

Nous avons entrepris la construction d'une mezzanine dans le local matériel et d'une cabine de change dans le local côté vestiaire pour les «hommes un peu pudiques». Le nombre de filles étant de plus en plus élevé au SDIS, j'ai cru bon de nous équiper d'une véritable cabine afin qu'elles puissent se changer à l'abri des regards. Peine perdue, pas de discrimination m'ont-elles répondu, je la cède donc aux garçons.

Exercices et formation

Exercices

Le Lt Sandra Brughera, responsable de l'instruction générale, a collaboré avec les instructeurs des SDIS de Pully et Lutry-Paudex. Comme pour 2008, ils ont organisé un maximum d'exercices en commun, ceci afin de perfectionner un peu plus leurs connaissances et la collaboration.

L'emploi du temps chargé de certains instructeurs n'a pas permis de préparer les descentes de leçon en début d'année tel qu'en 2008. L'organisation s'est faite un peu plus au coup par coup, n'altérant toutefois pas la qualité des exercices, grâce aux compétences de chacun.

Le gros changement pour cette année a été que tous les exercices, et ceci pour les trois SDIS, ont eu la même durée, à savoir 2h30 au lieu de 3h00 précédemment pour certaines communes. Dans l'ensemble, nous avons pu tenir ces nouveaux horaires, 30 minutes de moins par exercice nous ont obligés à revoir notre organisation, mais les thèmes des exercices ont, à chaque fois, pu être donnés dans leur intégralité.

Le thème d'instruction générale décidé par l'ECA pour l'année était « Engagement Tonne pompe et motopompe ».

Le Lt Brughera, en collaboration avec ses collègues de Pully et Lutry-Paudex, a planifié pour l'année :

- 5 exercices DAP, dont 1 matinée au Crie (maison du feu à Villeneuve); tous en commun avec Pully.
- 6 exercices DPS, dont 4 en commun avec le SDIS de Pully et 2 avec le SDIS de Lutry-Paudex, dont 1 journée au Crie, bouleversée par le sinistre de l'Avenue de Provence pour laquelle l'ECA a demandé que tous les sites de la couronne lausannoise soient opérationnels dans les plus brefs délais, décision qui a mis un terme prématuré à cette journée d'instruction.
- 7 exercices ARI, à savoir : 1 théorie générale avec les porteurs des 3 SDIS; 5 exercices en commun avec Pully; 1 exercice ARI uniquement pour Belmont.
- 1 passage pour chaque porteur à la piste gaz de la Grangette.
- 3 exercices chauffeurs.
- 3 après-midi pour les employés communaux, dont une évacuation du collège de Belmont en collaboration avec les pompiers de jour de Pully.
- 5 exercices recrues en commun avec Pully et Lutry-Paudex.
- 4 Cours de Cadres intercommunaux.
- 1 Cours de Cadres Officiers Intercommunal organisé à Belmont.

Tous cela représente pour le SDIS de Belmont plus de 221 jours de formation.

Les thèmes exercés ont été les suivants :

- contrôle des cordes et ceintures, des échelles et des bassins (obligatoire en début d'année);
- protection inondation et feu de cheminée;
- sauvetage;
- service des tuyaux;
- recherche de personne en milieu confiné;
- BH et hydraulique de base;
- motopompe et aspiration;
- extinction et sprinkler;
- engins et sauvetage;
- connaissance des bâtiments;
- tactique et technique;
- contrôle des BH de la commune;
- connaissance des véhicules du SDIS de Pully;
- divers exercices sous forme d'intervention, notamment ceux en commun avec Pully et Lutry-Paudex.

Ces divers exercices ont pu être effectués sur le territoire des quatre communes et chez quelques particuliers. Je profite de ces quelques lignes, pour remercier les Communes et tous les propriétaires qui nous ont généreusement laissé utiliser leurs locaux.

Les chauffeurs ont principalement exercé leurs « talents » lors des week-ends de piquets. Le Sergent Daniel Ganière a repris la formation des chauffeurs, qui ont fait preuve de beaucoup de motivation. Il s'occupe toujours de l'entretien des véhicules et il n'y a pas eu de casse cette année. Je tiens à le remercier pour tout le travail accompli.

La formation des recrues s'est déroulée de la même façon que ces dernières années, à savoir tous ensemble sur les sites du SDIS Lutry-Paudex.

Formation - Cours Cantonaux Ecaform

24 pompiers se sont inscrits pour des cours dispensés par l'ECA, soit un total de 53 cours dont la formation des 8 nouvelles recrues.

22 cours n'ont pas pu être suivis par les participants, la plupart du temps pour des raisons professionnelles. En résumé, cela représente un équivalent de 46 jours de formation effectué en 2009.

La totalité des heures de formation, représente pour l'année 2009, plus de 1970 heures (2100 en 2008).

Les Interventions

En 2009, nous sommes intervenus à 27 reprises (24 en 2008) sur le territoire communal et aux Monts-de-Pully, ainsi que sur les Communes de Lutry et Pully, pour un total de 421,45 heures d'intervention.

Nous avons également été sollicités pour prêter main forte à nos collègues professionnels de Lausanne lors du sinistre survenu fin septembre à l'Avenue de Provence.

Ceci représente 183h45 de plus qu'en 2008 (238). La moyenne des intervenants est de 8 personnes.

Les interventions sont réparties comme suit :

	2008	2009
· en semaine, la journée	10	14
· en semaine, la nuit	4	7
· en week-end, de jour	5	5
· en week-end, de nuit	5	1
Total	24	27
· feux (dont 3 sur La Conversion et 1 à Pully)	8	11
· alarmes automatiques	4	5
· inondations	7	6
· cas DCH * pollution	2	3
· divers	3	2
Total	24	27

* DCH = Défense chimique et hydrocarbures

Les interventions de jour en semaine sont les plus nombreuses. Un grand merci aux pompiers de jours et employés communaux pour leur obligeance.

Autres activités du Corps

Nous avons organisé une sortie à ski.

Une équipe a aussi participé au concours cantonal qui se déroulait, cette année, à Montreux, avec à nouveau un bon classement pour le gymkhana.

Nous avons défendu les couleurs de Belmont au concours de rame de Pully avec la 1^{ère} place et le challenge.

La traditionnelle broche du corps s'est déroulée aux Bas-Monts dans un esprit familial.

Le tir de clôture nous a également rapporté un challenge.

Conclusions du Commandant

Pour ma 4^{ème} année de commandement, je tiens à remercier la Commission du Feu, mon Etat-major, les cadres et tous les pompiers qui se sont investis dans leurs missions. Je remercie également nos collègues de Pully et Lutry-Paudex.

Cette année, la motivation de chacun a repris vers le haut. La mise en place de la future fusion avec Pully a permis de resserrer les liens, ou du moins, de mettre sur table les différents dossiers à négocier et faire connaissance avec les différentes manières de travailler de chacun (et il y en a), principalement en Etat-Major.

L'intervention sur le sinistre de l'Avenue de Provence à Lausanne est à relever, où certains de nos pompiers, porteurs d'appareils respiratoires, ont pu collaborer activement avec d'autres intervenants du canton, le tout dans l'efficacité et avec les compétences nécessaires clairement reconnues par les professionnels. Les 18 jours d'interventions ont nécessité plus de 12'000 heures de travail pour les pompiers, alors que près de 350 intervenants, provenant de tous les domaines, se sont côtoyés simultanément aux moments les plus intenses. Ce sont plus de 4000 m³ de déblais et une trentaine de véhicules qui ont été extraits des sous-sols d'un bâtiment rendu rapidement inaccessible, en raison des fumées et des températures extrêmes, provoquant un risque d'effondrement qu'il a fallu combattre autant que le feu. Le choix pris par certains d'entre nous, d'intervenir malgré les risques, nous démontre que même dans une petite commune comme la nôtre, la formation suivie est essentielle à la réussite d'un engagement et d'une mission.

Le feu dans l'un des immeuble du Burenos qui s'est déclaré le 31 décembre à 23h54 démontre que nos volontaires sont là à tous instants, disponibles, même dans des moments parfois festifs où finalement quitter sa famille et ses amis à quelques minutes des voeux de Bonne Année n'est certainement pas chose facile. Défendre la cause pour laquelle nous nous sommes engagés va de soi mais, dans ces années d'individualisme, combien l'auraient fait et avec quelle motivation ??? Prendre les dispositions nécessaires pour combattre le feu, qui en arrivant sur place commence déjà à lécher le balcon du dessus, prendre des risques pour un feu d'un sapin de Noël sec depuis presque deux semaines, auquel on accroche des «allumettes bengales» chose insensée et pas croyable en 2009 mais bien réelle, évacuer des familles, combattre et maîtriser rapidement le sinistre, consoler, rassurer les lésés puis replier, nettoyer et rendre à nouveau opérationnels le matériel et les véhicules dans l'idée d'avoir à repartir, prêts pour une éventuelle autre mission. Il en faut de la motivation et de l'engagement pour finir à plus de 3h30 dans une nuit comme celle-là !

Commencer une intervention une année et la finir l'année d'après, bravo à nos miliciens de Belmont et merci aux sapeurs venus en renfort de Pully et de Lausanne.

Un grand merci à nos conjointes, nos conjoints et nos enfants qui nous soutiennent dans l'accomplissement de notre mission et qui ne peuvent qu'accepter le vide laissé après notre départ, bien souvent sans nouvelle jusqu'à notre retour.

Ces deux grosses interventions nous ont permis cette année de constater que les pompiers de Belmont et leurs camarades de Pully, font bon ménage sur le terrain, que les dernières années passées à former conjointement les différents groupes et notamment les porteurs d'appareils respiratoires, portent aujourd'hui leurs fruits. Nos gens s'entendent très bien et les missions sont accomplies sans différence aucune, même avec le plaisir de se retrouver. Le mélange des sapeurs se fait facilement et avec respect.

Un **grand merci** tout particulier au Lt Sandra Brughera qui, dans l'idée de mettre de la relève dans quelques années au SDIS, s'est mise au travail, avec succès, la forçant malgré elle à mettre un terme à son engagement. Blague à part, Sandra nous quitte après 11 ans de très bons services. En 1999, elle arrive avec l'idée de ne pas avoir à payer la taxe non pompier. Son engagement au service de la population ira grandissant. En 2002, nommée appointée, elle suivra les filières de formations nécessaires pour être promue Caporal, en 2003, puis Sergent, en 2004, et finalement lieutenant, en 2006. Cette même année, elle consolidera son savoir par une formation de porteur d'appareils respiratoires. Dès 2007, elle reprendra le rôle d'instructeur du corps et collaborera activement avec les SDIS voisins. Au fil des ans, elle a participé, mais aussi commandé différentes équipes motopompe dans les concours cantonaux et ses participations aux gymkhanas, avec places sur le podium, n'ont fait que de confirmer sa détermination et son engagement à la cause. Sandra nous a également organisé une mémorable sortie du corps en 2004 à Bruxelles. Une fille engagée pour qui les problèmes ont toujours une solution. Merci pour tous ces bons moments de soutien, de réflexion, de franche camaraderie, toutes ses questions qui parfois dérangent, pour toutes ces heures d'écoute et de partages. Tous nos vœux t'accompagnent dans ton futur rôle de maman.

Merci à toutes ces personnes qui donnent de leur temps pour cette noble cause au service de la population.

Mes remerciements vont également à la Municipalité qui m'accorde sa confiance et son soutien pour le mandat qu'elle m'a confié.

Cap. Yann Tornare

En conclusion : la Municipalité et la Commission du feu réitérent ici leur très grande gratitude au Commandant Tornare, à sa trentaine de Sapeurs et au Personnel communal, pour leur engagement en faveur de NOTRE sécurité.

Comme le relève notre Commandant « ça ne va plus de soi d'offrir du temps et de l'énergie pour la sécurité de son prochain ». Puissent les citoyens, jeunes et moins jeunes, prendre conscience de l'importance que revêt, pour une société civile, le travail de milice effectué par des femmes et des hommes, pour que chacun puisse vivre en sécurité.

Mais l'espoir de voir notre société ne plus privilégier l'individualisme ressemble aujourd'hui à de l'utopie. Heureusement, nos « intervenants sur le terrain » appréhendent positivement une union des forces entre services du feu communaux. Même si la route est encore longue pour mener à chef une fusion réussie, l'intensification de la collaboration avec Pully représente un signal très positif. **MERCI !**

Protection civile

La Municipalité remercie la direction, le personnel et les astreints de l'ORPC pour leur travail en faveur de notre protection civile régionale et de sa population.



Extraits du rapport 2009 de la PCI régionale

Introduction

Au cours de sa douzième année d'activité, l'organisation régionale de protection civile Lausanne-Est (Pully – Paudex – Belmont-sur-Lausanne) a suivi les planifications obligatoires découlant des lois fédérales et cantonales selon les vœux, les intentions et priorités du Comité Directeur. Les objectifs de formation et d'aide à la collectivité ont été entièrement remplis.

Autorités

Le Comité Directeur, présidé par M. Martial Lambert, Municipal à Pully, composé de M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont-sur-Lausanne et de M. Claude Quartier, Municipal à Paudex, s'est réuni à 4 reprises. Il a vérifié les comptes 2008, fixé les priorités du budget 2010, en tenant compte des règlements et du plan comptable usuel.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune) a tenu deux séances d'études pour les présentations du budget et des comptes (pour Belmont : MM. Delaplace et Grand).

L'ORPC en intervention

Les engagements peuvent être en situation d'urgence ou au profit des partenaires dans des missions comme la retenue de circulation et la sécurité de la population lors de manifestations comme le Tour de France, Course à travers Pully, Marathon.

Des actions d'engagement peuvent aussi concerner l'accompagnement de personnes à mobilité réduite dans leur déplacement sur un lieu de vacances.

Pour être efficace en tout temps, une Formation d'Intervention Régionale (FIR) est mise en place dans chacune des régions vaudoises. Elle est composée de cadres, spécialistes et miliciens, munis de pager, équipés et entraînés de manières spécifiques, aptes à faire face à toute situation extraordinaire. Une aide en cas de catastrophe naturelle ou technique, ainsi que dans d'autres situations exceptionnelles, la FIR offre ses moyens en personnel et en matériel dont elle dispose.

La FIR de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) de Lausanne-Est a été alarmée pour

- l'exploitation d'une Hotline afin de répondre aux questions de la population au début de la propagation de la grippe A H1N1.
- la réalisation d'un concept d'un centre de vaccination, opérationnel en moins de 14 jours, qui permettrait à la population de la partie sud du district de Lavaux-Oron de se faire vacciner en cas de montée en puissance d'une épidémie.

- la préparation de messages auprès de la population afin de palier aux effets d'une éventuelle canicule durant l'été et des listes des personnes vulnérables (les personnes âgées de plus de 75 ans) et non connues des Centres Médicaux Sociaux (CMS), des Unités d'Accueil Temporaire (UAT) ou du service des repas chauds à domicile.
- la planification de la distribution des masques de protection au profit des institutions sanitaires et sociales de la région, plus particulièrement dans une première phase aux pharmacies indépendantes et aux cabinets médicaux de première urgence.
- en renfort des effectifs de Lausanne-Ville lors de l'incendie à l'avenue de Provence concernant le bâtiment stockant des archives de la société Secur'Archiv, le samedi 26 et le dimanche 27 septembre 2009.

Actualités

Outre les divers engagements, l'ORPC a suivi sa planification avec 41 exercices effectués, touchant tous les domaines pour un total de 1172 jours de services et 707 participants.

Le projet AGILE a progressé avec la décision du Conseil d'Etat sur le découpage des régions selon les dix districts. Dans cette future projection, les ORPC de Lavaux, Oron et Lausanne-Est effectuent certains exercices en commun. Les thèmes travaillés concernaient le concept de la recherche de personne, selon les principes de recherche appelés « BATTUE » et les protocoles d'alarme, en particulier quand il s'agit d'alarmer une autre région, sur la base d'un scénario imaginé par le Groupe d'Alarme Samaritain de Lavaux.

Instructions

Les cours d'instruction au Centre de compétence vaudois et auprès de l'Office Fédéral de la Protection de la Population ont accueilli dix de nos miliciens, dont deux femmes.

Mme Cristina Bianchi, responsable des archives de la Ville de Pully offrait déjà à la région ses compétences lors des exercices concernant la protection des biens culturels. Elle a accepté de s'engager comme volontaire et assumer la direction de cette section en suivant la filière de formation cantonale.

Mme Corinne Brandt, cheffe d'office de l'ORPC Lausanne-Est a suivi le cours d'officier du suivi de la situation et continue son engagement. Le suivi de situation représente la plaque tournante dans le processus de conduite permettant d'apporter divers éléments situatifs, des solutions par la collaboration avec les partenaires et d'arriver vers la maîtrise de l'événement.

Organisation

Un commandant, un remplaçant du commandant et une cheffe d'office composent l'équipe de professionnels pour exécuter l'ensemble des tâches de la protection civile des trois communes. Les trois professionnels suivent des formations complémentaires auprès du Service de la Sécurité Civile et Militaire.

Technique

10 nouveaux abris privés ont été contrôlés avec la Commission de salubrité des trois communes. 35 nouveaux dossiers, dont 25 dispenses ont été mis à l'enquête.

L'ensemble des constructions et abris publics est régulièrement entretenu et réparé durant l'année.

Planification

L'ORPC, mandaté par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a mis à jour un guide permettant de préparer et mettre en oeuvre le rationnement des denrées alimentaires et des combustibles. Ce document présente des principes minimums de préparatifs, au niveau communal, pour permettre qu'un rationnement soit instauré de façon discrète et efficace et gagner ainsi un temps précieux.

Nouvelles des effectifs

L'effectif composé des Formations d'Intervention Régionale et d'Appui Régional forme le personnel actif, totalisant 271 personnes. A sa tête, douze officiers se partagent les domaines suivants :

- l'Aide à la conduite avec les sections de la Télématique, Suivi de situation et Protection Nucléaire Biologique et Chimique
- Protection & Assistance, incluant la section Sanitaire
- Appui-Sécurité
- Protection des Bien Culturels.

Ils reçoivent chaque année les objectifs du commandant et sont amenés à gérer dès le concept la réalisation de l'instruction auprès des miliciens, permettant l'acquisition des réflexes et de garantir la protection et l'assistance de la population.

CONCLUSION

La Municipalité et les deux délégués auprès de la Commission régionale relèvent avec plaisir le sérieux apporté par la Direction de l'ORPC à l'exécution de leurs tâches. Qu'ils en soient ici remerciés, tout comme les astreints et volontaires, particulièrement ceux de Belmont.



Bâtiment de l'ORPCi à Pully

TRANSPORTS PUBLICS



Rétrospective chronologique 2009 (extraits)

Janvier

- 26.01 - R08 : Premières améliorations suite à la mise en service du nouveau réseau de bus (Réseau 08). Mesures effectives sur les lignes 1, 6, 18, 30, 41 et sur le m1.

Février

- 03.02 - Cinq millions de voyages sur le m2 en 100 jours.
- 07.02 et 12.02 - Le m2 subit plusieurs incidents de jeunesse. Intensification des relations entre les tl et les fournisseurs.

- 23.02 - Les travaux importants sur la rue du Grand-Chêne impliquent le déplacement, durant deux mois, de l'arrêt Montbenon à Saint-François.
- 23.02 - R08 : 2^{ème} volet d'améliorations. Les grilles horaires des lignes 60 et 62 sont ajustées ; un train supplémentaire est ajouté le dimanche sur le m1.

Mars

- 14.03 - m2 : 1^{er} record de l'année de voyages assurés par le m2 (80'200), à l'occasion de la manifestation « Red Bull Crashed Ice ».
- 20.03 - m1 : Une automotrice du m1 franchit le cap du million de km parcourus depuis sa mise en service, en 1991.

Avril

- 22.04 - m2 : Bilan des six mois du métro automatique et résultats très positifs de la première enquête de satisfaction.
- 30.04 - Les tl entament leur suivi attentif de la propagation du virus de la grippe A/H1N1.

Mai

- 04.05 - R08 : 3^{ème} série d'améliorations. La fréquence de la ligne 25 passe de 12' à 10' en heures de pointe.
- 15.05 - L'Assemblée générale des tl approuve les résultats 2008.
- 28.05 - Présentation du nouveau trolleybus articulé de la maison Hess, premier d'une série de 35 mêmes véhicules à acquérir par les tl d'ici l'été 2010.

Juin

- 15.06 - Nouvelle organisation de l'entreprise. Création du processus Mise à disposition de la distribution et de l'information voyageurs.
- 20.06 - Ouverture de l'édition 2009 de Lausanne Jardins. Les tl sont partenaires de la manifestation qui prend le tracé du m2 comme fil rouge.
- 24.06 - R10 : Lancement avec le PALM et les communes concernées du futur R10, soutenu par la campagne de communication « Bouger... une partie de moi ».
- 26.06 - m2 : Exploitation perturbée en raison d'une inondation qui interrompt momentanément le trafic entre Ouchy et Lausanne-Gare.

Juillet

- 06.07 - Début du chantier de la rue Mauborget et fermeture du tronçon au trafic. Les tl mettent en place un plan de déviation pour les lignes 1, 2 et 8.

Août

- 17.08 - Lancement de l'offre promotionnelle Qui s'en priverait ?
- 24.08 - m2 : Quatrième volet d'améliorations. L'amélioration de la fréquence du m2 en heures de pointe permet d'absorber 600 voyageurs en plus entre Lausanne-Gare et Sallaz.
- 24.08 - R08 : Renforcement de la desserte sur la ligne 12 ; adaptation des horaires et des temps de parcours pour les lignes 4, 45, 46, 64. La ligne 21 peut être exploitée par trolleybus jusqu'à Blécherette ; un nouvel habillage des supports horaires, plus lisibles, est lancé en guise de test.
- 31.08 - MB : Création officielle du service Métrobus pour toute substitution des métros m1 et m2, planifiée ou imprévue.
- 31.08-22.09 - Six séries de travaux de maintenance et de mise au point importants sur les infrastructures du m2 sont réalisés en parallèle. Ils impliquent la fermeture partielle du m2, certains soirs, entre Bessières et Croisettes.

Septembre

- 02.09 - Ouverture d'un Extranet offrant une information actualisée au sujet de l'évolution de la grippe A/H1N1.
- 13.09 - Interruption du m1 un dimanche entier en raison de travaux de sécurisation de la zone du dépôt d'Ecublens et modifications d'aiguilles.
- 18.09 - m2 : Le record de trafic voyageurs du 14 mars est battu avec 82'100 voyages.
- 22.09 - Participation des tl à la Campagne « Fair-Play, c'est sûr ! » des CFF visant à mieux sensibiliser les jeunes à l'utilisation des transports publics. Un bus-école fait halte en gare de Lausanne puis de Renens.

Octobre

- 02.10 - m2 : Troisième vendredi consécutif record pour le m2 qui transporte, en un seul jour, 84'500 clients. Le 20 millionième passager embarque le 7 octobre.
- 27.10 - m2 : Premier anniversaire du m2, officiellement fêté au Flon.
- 28.10 - Un Extranet spécialement réservé aux conducteurs est activé afin d'élargir le champ des possibilités de consultation des journées ATT.

Novembre

- 23.11 - Inauguration du local de prise de service de Saint-François, un espace détente pour les conducteurs au cœur du réseau.

Décembre

- 12.12 - R10 : Inauguration populaire pour le lancement de R10 et la création de deux nouvelles lignes 17 et 36 à l'ouest, et le prolongement de la 8, une course sur deux, jusqu'à Grand-Mont.
- 13.12 - R10 : Mise en service du nouveau réseau et nouvelles améliorations.
- 31.12 - m2 : Vingt-deux millions de voyages sur l'année.

Les tl ont le vent en poupe !

2009 a été une année de transition pour les Transports publics de la région lausannoise (tl). Elle a marqué en effet l'aboutissement du Plan 2005/2009 qui a permis la réalisation de projets historiques – mises en service du m2 et de R08, lancement de R10 – et une mue profonde de l'entreprise. Mais 2009 a également redéfini la stratégie des tl qui poursuivent leur croissance. Validé en décembre par le Conseil d'administration, le Plan 2010/2013 formalise les objectifs pour les quatre prochaines années. Ambitieux, il propose notamment une augmentation des prestations route urbaines de 30% et une densification du réseau à l'Ouest.

En 2009, les différentes phases d'ajustements apportés au R08 (de janvier à août) ainsi que le lancement du R10 (décembre) ont permis aux tl de dépasser les résultats visés au début du Plan 2005/2009 - l'objectif d'augmenter de 13 millions de voyageurs, soit 20% de plus qu'en 2005, a été atteint. L'augmentation des recettes de transports (13,3 millions) a été plus importante que celle visée en 2005 (11,3 millions). L'objectif de limiter l'augmentation de l'indemnité d'exploitation à 11 millions a été tenu.

Tout au long du Plan, les tl ont poursuivi leur croissance. Forts de 1076 collaborateurs à fin 2009, ils se profilent désormais comme experts en mobilité incontournables de l'Agglomération Lausanne-Morges. Une enquête réalisée à l'automne 2009 a révélé une évolution positive de l'image tl depuis 2006. Plus de 90% de la population lausannoise voit les tl comme une entreprise qui sait se moderniser et innover. Anticipant les défis de demain, cette dernière a revu son organisation afin de favoriser davantage les synergies aussi bien à l'interne qu'avec les partenaires extérieurs. Hébergeant déjà la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) Mobilis, le PALM et les différents schémas directeurs (SDOL, SDNL, SDRM, SDEL), les tl ont accueilli en 2009 les Axes forts de transports publics urbains dont la direction de projet leur a été confiée par le Canton en mai: Perrelet se

positionne ainsi comme un des lieux stratégiques où se planifie la mobilité du « Grand Lausanne ».

L'année 2009 a été marquée par la préparation du lancement de R10, le 13 décembre, qui a sollicité l'engagement de l'entier de l'entreprise et une collaboration étroite avec les autorités communales, les services cantonaux ainsi que les schémas directeurs concernés. Concrètement, R10 a permis la création de deux lignes (17, 36) desservant l'ouest ainsi que le prolongement, au nord, de la ligne 8 jusqu'à Grand-Mont, une course sur deux. Il a nécessité la réalisation de travaux d'aménagement importants dans les six communes concernées - Crissier, Prilly, Renens, Lausanne, Bussigny et le Mont, ces deux dernières entrant dans le réseau tl d'agglomération.

La première année complète d'exploitation du m2 a été très positive. Le m2 a dépassé ses promesses, transportant 22 millions de passagers ! Des incidents de jeunesse ont pénalisé l'exploitation à plusieurs reprises mais les tl y ont fait face rapidement, intensifiant leur relation avec leurs fournisseurs. Selon une enquête menée en mars, la clientèle du m2 se révèle satisfaite à plus de 80%.

Quant au m1, mode de transport le plus performant de desserte des Hautes Ecoles, sa fréquentation est en hausse - plus de 11 millions de voyageurs en 2009 - soit +11% qu'en 2008. Afin d'augmenter sa capacité, l'acquisition de cinq rames a été mise à l'étude. Un chantier important a visé à améliorer sa fiabilité. Enfin, une action de prévention auprès des jeunes, en collaboration avec les polices de Lausanne et de l'Ouest, a eu pour objectif de rappeler les dangers du métro.



LAUSANNE REGION

Nous reprenons, ci-après, des extraits du rapport de gestion édité par Lausanne Région.

Rapport d'activités 2009

Outre les questions liées à la gestion financière de l'association et du personnel, le Bureau de coordination – BC -, présidé par M. Gustave Muheim, a suivi attentivement les travaux des groupes et commissions et a étudié leurs requêtes.

Pour le personnel, il est à noter, pour un séjour à l'étranger, le départ de Mme Pauline Campiche des Affaires régionales, qui a été remplacée, dès le 1er mars par Mme Fabienne Saugy.

Le Bureau de coordination a organisé les deux Assemblées générales ordinaires de Lausanne Région. A l'occasion de celle de printemps, tenue à Epalinges, le 30 avril, les comptes 2008 ont été adoptés. Une présentation de l'Espace des Inventions s'en est suivie. Lors de l'Assemblée générale d'automne à Saint-Sulpice, le 29 septembre, les communes membres, en sus de l'adoption du budget 2009, ont entendu Jean-Daniel Luthi, président de la Commission Déchets, Marc Andlauer du Service des Eaux, Sol et Assainissement du Canton, ainsi que la société Sofies, leur présenter les questions liées à la gestion des déchets.

Le BC a aussi organisé les séances des trois Secteurs de Lausanne Région, au cours desquelles, les comptes, le budget et des objets relatifs à chaque secteur, ont été présentés. Le projet de construction d'un centre intercommunal de sports aquatiques, s'inscrivant dans le projet lausannois Métamorphose, a été présenté aux trois secteurs.

Outre le suivi des travaux des départements qui vous sont détaillés ci-après, le Bureau de coordination a reçu la demande de participation au Festival Suisse de chœurs d'enfants, prévu en 2011. Il a aussi accepté que les départements organisent une présentation de leurs activités aux membres de la commission des Affaires régionales du conseil communal de Renens – CCAR -, qui lui en avait fait la demande.

Pour clarifier la problématique du financement des frais d'infrastructures liés à la mise en œuvre, par exemple, de Plans Partiel d'Affectation, le Bureau de coordination a mandaté Maître Bovay pour étudier la question de la participation de tiers aux frais d'infrastructures, autres que ceux découlant de dispositions légales en matière de frais d'équipements (par exemple : Services Industriels, épuration). Sensibilisé à cette problématique, M. le Conseiller d'Etat J.-Cl. Mermoud a initié un groupe de travail spécialisé pour la rédaction d'un projet de loi.

Le Bureau de coordination, grâce à sa représentation au sein du Conseil de Fondation de Beaulieu, a été informé sur les travaux et la gestion de celle-ci. Nous tenons à remarquer que le président de Lausanne Région a été nommé par le Conseil d'Etat à la présidence de cette fondation, pour succéder à Mme Jacqueline Maurer-Mayor,

Enfin, profitant de la création de nouvelles plaquettes et de la mise à jour de diverses publications du département Promotion économique, nous avons sollicité deux sociétés domiciliées dans les locaux des « Ateliers de la Ville de Renens » afin de rajeunir le logo de Lausanne Région et de créer une nouvelle ligne graphique commune aux trois départements.



Département Affaires régionales

Commission « Toxicomanie »

La commission Toxicomanie, présidée par Mme Raymonde Gyger, Municipale à Bottens, a abordé les sujets suivants :

- Pour comprendre les raisons pour lesquelles les femmes dépendantes font moins appel au réseau institutionnel sur la région lausannoise que sur le reste de la Suisse, la commission Toxicomanie a lancé une étude « Femmes en marge, un genre à part ». Le mandat en a été donné à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques. Les résultats de cette étude seront présentés et discutés lors d'une « Journée de réflexion » en 2010. Nous remercions ici la Ville de Lausanne, le service cantonal de la Santé Publique, ainsi que l'Office Fédéral de la Santé Publique pour leurs importants appuis au financement de cette étude.

- Pour faire suite au recensement des actions de prévention dans les communes de Lausanne Région, la commission Toxicomanie a souhaité qu'un projet de prévention globale, primaire, soit étudié à l'attention des adolescents. Elle a souhaité que ce projet se réfère à celui de Clever Club utilisé avec succès pour des enfants jusqu'à 12 ans. Pour ce faire, elle a mandaté l'Institut Suisse pour la Prévention des Addictions – ISPA -. Des premières séances ont eu lieu en 2009 avec les professionnels du terrain pour les associer à cette recherche et identifier leurs besoins.
- La commission a reçu M. le Préfet E. Roy qui leur a présenté le projet de Marchés de la Prévention. La commission a relayé cette information auprès de ses communes membres.
- La commission a entendu une présentation d'Impulsion – Fondation du Relais-, à propos du projet VALORE, projet de valorisation des ressources et des projets personnels, financé par la ville de Renens. Cette commune souhaite ouvrir ce projet aux citoyens des autres communes de la région.
- La commission a aussi estimé nécessaire, parallèlement à la mesure DUO 15-18, d'organiser une Journée de réflexion autour de la thématique de la transition école-métier - identifiée par le Canton comme T1-. Il est discuté, au sein de la commission, que cette réflexion se tienne dans le cadre du nouveau salon de la formation et de l'apprentissage ITINERA, qui remplacera celui de Planète Métiers.
- Le site web www.kiftontaf.ch a été entièrement mis à jour. Celui-ci est très régulièrement consulté – plus de 52'000 visites en 2009 -. Pour la première année, la fréquentation se fait plus forte dans le deuxième semestre – octobre 6'200-, ce qui démontre qu'il est très utilisé par les jeunes qui, à la rentrée scolaire, n'ont pas trouvé de solution.

☪

Commission « Petite Enfance » (Belmont représenté par Mme Ch. Dupertuis)

La commission « Petite Enfance », présidée par M. Oscar Tosato, Municipal à Lausanne, s'est réunie à 2 reprises en 2009. Après avoir, en 2008, œuvré en priorité dans le soutien et l'accompagnement à la création des réseaux d'accueil de jour, la commission a décidé, en 2009, d'ouvrir le dossier complexe de la collaboration entre les réseaux d'accueil de jour de Lausanne Région.

Après avoir mis en évidence les difficultés importantes d'un processus de rapprochement, voire de conventions de collaboration entre les réseaux existants (politique tarifaire différente, taux de couverture de la demande inégal et important différentiel entre l'offre et la demande), la commission a décidé de mener une enquête auprès des 9 réseaux d'accueil regroupant 28 des 29 communes de Lausanne Région. L'objectif étant d'inventorier le nombre, l'âge et le motif des enfants actuellement placés dans une structure d'accueil collectif ou familial, pré ou parascolaire de chaque réseau et étant domiciliés en dehors du périmètre d'accueil du réseau. Au 31 décembre 2009, tous les réseaux n'avaient malheureusement pas répondu. Nous ne pouvons dès lors indiquer que des tendances et non des faits mesurables.

D'autre part, l'accueil parascolaire de 7 à 12 ans n'a pas pu faire l'objet d'une étude critique car les structures reconnues par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants – FAJE - sont peu significatives sauf à Lausanne.

☪

Commission « Formation et Emploi des Jeunes »

Sous la coprésidence de Mmes Michèle Gay Vallotton, Municipale à Cheseaux, et Lauréanne Salamin Michel, Municipale à Bussigny, la commission Formation et Emploi des Jeunes a travaillé sur les sujets suivants :

- La commission Formation et Emploi des Jeunes s'est appliquée, au cours de nombreuses séances, à mettre en œuvre son projet DUO 15-18. Ce projet DUO 15-18 propose un accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés entre 15 et 18 ans, afin de les amener à rétablir ou à maintenir leur lien social. Le projet a obtenu le soutien, financier et logistique, du Département cantonal de la Formation des Jeunes et de la Culture – DFJC – que nous remercions. La mise en œuvre de ce projet a été confiée à Caritas Vaud.
- Après de nombreuses présentations et une large information – médias, communes, établissement scolaires, sociétés locales, services cantonaux concernés, professionnels privés et institutionnels, entreprises -, plus de 30 bénévoles ont été sélectionnés et formés, permettant ainsi, en novembre 2009, le début de 3 DUOS. Ce projet a reçu un accueil très favorable ainsi que des compliments des professionnels.

Si l'on soustrait les enfants accueillis hors de leur réseau de domicile dans un réseau ayant signé une convention de partenariat avec une entreprise (seul le Réseau de Lausanne est concerné) la proportion est de 3,7 % d'enfants accueillis dans un réseau situé en dehors du domicile des parents.

La cause principale décrite pour expliquer ces dérogations est la situation acquise au moment de la reconnaissance des réseaux. Ces résultats incomplets nécessitent un approfondissement en 2010 mais, à première vue, les conditions pour un rapprochement des réseaux existent. Elles sont toutefois tributaires de la problématique de la politique tarifaire de chaque réseau.

2010 sera l'occasion, pour la commission Petite Enfance, de mener une réflexion approfondie sur ce sujet.



Commission « Pyjama »

Depuis 2004, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch. En 2009, il a été répondu à plus de 100 e-mails de clients de ce service.

La commission Pyjama, présidée par M. Michel Odier, Municipal au Mont-sur-Lausanne, a organisé une présence d'hôtesse Pyjama, tout au long de l'année, lors des manifestations pour les jeunes adultes. De plus, deux vagues de communications, au printemps et en automne, ont permis de maintenir, voire d'augmenter la clientèle.

Il est à noter que Lausanne Région s'est appliquée à demander une desserte Pyjama des deux communes nouvellement membres et non encore desservies, Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin. Une période test d'une année a débuté le 19 novembre 2009. En raison des restrictions budgétaires du Canton, cette période test est financée par les communes desservies. Lausanne Région leur a apporté un appui financier de Fr. 5'000.—.

Les dessertes tests de Moudon et d'Echandens ont rencontré une forte affluence, assurant ainsi leur pérennité dans le service Pyjama, financé par le biais de la facture cantonale des transports.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui 77 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. Ce service a vu la fréquentation de sa clientèle encore progresser globalement en 2009 de 4,1% : une augmentation de 6,4% pour le LEB, de 17,5% pour les CFF, et une diminution de 4,1% pour le réseau de bus. Ce service a transporté près de 95'000 utilisateurs en 2009, soit environ 4'000 de plus que l'année précédente. Ceci prouve, si besoin en est, la nécessité de ce service pour les jeunes de notre région, mais aussi l'importance d'assurer une bonne communication auprès d'un public qui se renouvelle rapidement.



Commission « Activités sportives »

La commission Activités sportives, présidée par M. Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne, a continué son travail sur les dossiers suivants :

- Le projet de Centre de sports aquatiques, infrastructure intercommunale faisant partie du projet lausannois Métamorphose, a été présenté dans les trois secteurs de Lausanne Région. Il apparaît en effet indispensable d'associer, dès le début du projet, les communes de Lausanne Région à cette réflexion, en vue d'un financement régional du déficit d'exploitation.
- Au cours de cette année, le département des Affaires régionales a réalisé une mise à jour des données recensées dans son site www.guidesportif.ch. Une promotion de ce site a été effectuée dans le cadre de la Journée sportive régionale. Ce site recense près de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness, classés sous plus de 100 sports. Il a été visité, cette année, par plus de 62'000 personnes.
- La commission a suivi le travail du Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM - par son représentant au sein du Comité directeur du CIGM, M. Raymond Bron, Syndic de Cugy. Parallèlement, une répartition financière du déficit d'exploitation 08-09 de cette infrastructure régionale a été établie à l'intention des communes. La commission Activités sportives a le plaisir de constater que les communes de Lausanne Région participeront, pour plus de Fr. 450'000.--, au déficit d'exploitation 08-09 du CIGM.

- La commission, afin de promouvoir la pratique du sport, a organisé, une grande Journée sportive régionale. Cette journée intitulée « Mouvements » a eu lieu le dimanche 4 octobre 2009, de 10h à 16h. A cette occasion, dans chacune des 29 communes membres de Lausanne Région, démonstrations et initiations de 29 sports « Découvertes » ont été offertes gratuitement aux citoyens.
- Dans une ambiance familiale et de grande convivialité, plus de 3'500 enfants, principalement entre 7 et 12 ans, ont ainsi pu découvrir la pratique d'un sport.
- A l'exception de quelques-unes, les sociétés sportives se sont dites ravies de la fréquentation. Beaucoup d'entre elles ont, grâce à cette journée sportive, vu le nombre de juniors inscrits à leur club augmenter.
- Les 29 sites étaient identifiés, une hôtesse assurait l'accueil des participants. Pour la promotion de cette manifestation, une large communication a été faite, notamment au travers d'un flyer distribué dans tous les établissements scolaires de la région. Un site web www.journeesportiverregionale.ch a été mis en ligne et est toujours actif. Près de 11'000 personnes l'ont visité. Vous y trouvez les photos de cette grande manifestation, ainsi que des informations pour les prochaines éditions.

La Municipalité remercie ici les familles Jacques et Aubert qui ont assuré la présence « Cancoirde », en présentant le concept de Masai Walking qui, grâce à des chaussures MBT (à disposition sur place), imite la marche sur sol mou et irrégulier.



Commission « Déchets » (Belmont représenté par M. Ph. Michelet)

La commission Déchets est présidée par M. Jean-Daniel Luthi, Municipal à Bussigny.

Lors des années précédentes, cette commission avait proposé aux communes de la région d'appliquer un financement du coût de l'élimination des déchets à raison de 30% couverts par l'impôt et de 70% couverts par une taxe forfaitaire par ménage.

Comme plusieurs grandes communes n'ont pas décidé du système de financement, d'autres plus petites ont suspendu leurs décisions en attente de celles des grandes communes.

D'autres communes ont, par contre, soumis à leurs Conseils, la proposition de la commission Déchets de Lausanne Région.

L'objectif de la commission Déchets était de proposer un système identique applicable dans toutes nos communes membres. Comme l'unanimité n'a pas été rencontrée, la commission a décidé d'étudier, dans des grandes villes suisses, les avantages et inconvénients de la taxe au sac.

M. Luthi a présenté le résultat de son étude lors de l'Assemblée générale du 29 septembre 2009, espérant ainsi trouver un consensus régional permettant d'éviter le tourisme des déchets.

D'autre part, le système proposé par Lausanne Région a été voté par le Conseil de la commune de Romanel. Des citoyens se sont opposés judiciairement à ce règlement, au titre que la taxe forfaitaire ne respectait pas le principe de causalité édicté par la Confédération du pollueur-payeur. Lausanne Région a signifié à cette commune qu'elle lui apporterait un soutien financier pour ses frais de justice.

D'autre part, le Conseil d'Etat n'a pas répondu à la demande du Bureau de coordination de fixer une règle cantonale en la matière.

A l'occasion de l'Assemblée générale du 29 septembre, la question de l'écologie industrielle a été présentée aux communes membres, avec l'objectif pour le canton de déterminer un nouveau site pour tester cette mise en commun et l'utilisation industrielle des déchets.

Pour rappel, M. Muheim siège au sein de la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets – CODE- avec le statut d'auditeur.



Département Agglomération

Le département Agglomération traite des dossiers liés au Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) ainsi qu'aux transports au travers de la commission homonyme.

Pour le projet d'agglomération, l'année 2009 a été marquée par l'objectif de remise de l'échéancier et des avant-projets relatifs aux mesures dont la réalisation est prévue en 2011-2014, ou soumises à des procédures de longue durée selon la loi fédérale sur les chemins de fer. Ces éléments ont été remis comme prévu à la Confédération fin décembre 2009.

En 2009, Lausanne Région a participé sous différents aspects à l'avancement de ce projet que l'on peut présenter comme suit :

- Selon la convention ratifiée avec le canton, Lausanne Région participe directement aux travaux du bureau du PALM. Cette contribution correspond à un 40% EPT et avait été négociée en lieu et place d'une participation financière directe de Lausanne Région. A ce titre, et en collaboration avec le chef de projet du PALM, il s'est notamment agit de:
- Préparer les COmités de PILotage (COPIL) du PALM qui se sont réunis à six reprises en 2009 ainsi que les groupes techniques précédant ces COPIL.
- Trouver les financements afin de permettre l'engagement d'un chargé de communication pour le PALM et élaborer un plan d'actions 2010. Nous avons également participé et animé des stands du PALM lors des marchés du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL) et du Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL).
- Préparer le budget du fonctionnement du bureau ainsi que des études transversales.
- Lausanne Région participe et suit également l'avancement des études du PALM qui bénéficient d'une participation financière des communes membres de l'association. Il s'agit de s'assurer de l'avancement des projets cofinancés par notre association et de la prise en compte des intérêts communaux. Nous pouvons notamment citer les projets transversaux suivants :
- Lancement de l'étude des Installations Commerciales à Fortes Fréquentations (ICFF). Lausanne Région participe au groupe de suivi, chargé d'élaborer le cahier des charges et attribuer le mandat. Il s'agit d'une étude menée par le Canton dont l'agglomération fait office de zone pilote pour tester et ajuster les critères cantonaux concernant l'implantation des ICFF (participation prévue par Lausanne Région en 2010: Fr. 80'000.-).
- Poursuite du mandat de Mobilité douce portant sur deux volets. Nous participons au financement de la coordination du mandat qui a été confiée à la Ville de Lausanne ainsi qu'à l'élaboration des avant-projets sur le jalonnement qui ont abouti en fin d'année. (Participation de LR en 2009 Fr. 20'000.-)

- Parc, nature et paysage, lancement de l'étude en décembre 2009 : coordonnée avec le Service des Forêts, de la Faune et de la Nature (SFFN), un bureau mandataire est chargé d'élaborer la stratégie « Parc Nature et Paysage » du projet d'agglomération qui prévoit en parallèle l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique. La participation de Lausanne Région à ce projet a été reportée en 2010.
- Au titre d'association de communes, Lausanne Région assure différentes tâches de coordination et d'aide à la recherche de financement, citons notamment :
- Préparation et coordination des séances de comité de pilotage avec les présidents des schémas directeurs.
- Coordination entre schémas directeurs par le biais d'une participation aux séances GROupes POLitiques –GROPIL- des schémas.
- Participation au suivi du projet des axes forts à travers sa cellule politique et technique.
- Rédaction de préavis régionaux permettant au communes, au bureau du PALM et aux schémas directeurs de bénéficier d'un soutien financier du canton. En 2009, huit préavis ont été rédigés pour un soutien financier total obtenu de Fr.353'483.--.
- Ces préavis ont porté sur les objets suivants:
- SDOL/Chantier 2 /Arc-En-Ciel - PPA Modèle
- SDOL/Chantier 2 Malley- PPA Modèle
- SDOL/Chantier 2 Malley- Concertation
- Chavannes-près-Renens/En Dorigny- Etude Test
- Chavannes-près-Renens /En Dorigny- Etude d'opportunité
- SDOL/chantier 2/Arc en Ciel, phase 2, suite PDL et concertation,
- SDOL/chantier 2 / Malley / PDL modification suite examen préalable
- SDEL/Mise en place du bureau technique du schéma directeur EST

Organisation biannuelle des Conférences d'agglomération

Selon la convention signée en février 2007, Lausanne Région est également coorganisatrice, avec la région morgienne, des Conférences d'agglomération, lieu d'échanges d'informations et de débats sur l'avancement du projet.

Le 28 avril 2009, la commune de Morges a accueilli la quatrième Conférence d'agglomération. Cette édition a notamment porté sur le thème du financement des projets avec l'exemple des axes forts, de la requalification de la route cantonale RC1 et de la mobilité douce.

Le 12 novembre 2009, la Ville de Lausanne a accueilli la cinquième Conférence d'agglomération. Les thèmes abordés lors de cette manifestation ont concerné l'avancement du projet Métamorphose présenté par M. Olivier Français, Municipal ainsi que la présentation de l'étude d'accessibilité multimodale présentée par M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne. MM. les Conseillers d'Etat Jean-Claude Mermoud et François Marthaler ont présenté l'avancement des travaux du projet d'Agglomération. En guise de bienvenue, les participants ont assisté à l'exposition des avant-projets des Axes forts.

Commission Transports

Sous la présidence de Mme Claudine Wyssa, Municipale à Bussigny, la commission Transports s'est réunie à plusieurs reprises en 2009.

Comptages quinquennaux

En début d'année, la commission a notamment lancé le projet des comptages périodiques de trafic Transports Individuels (TI) et Transports Collectifs (TC) 2010.

Le travail a démarré dès le mois d'avril avec la transmission au mandataire des besoins de comptages complémentaires récoltés préalablement par Lausanne Région. Le mandat se poursuivra en 2010 avec la pose des compteurs pour les transports individuels et en 2011 avec la récolte des données TC.

Le coût total du projet se monte à Fr. 239'950.- (TTC). Pour la première fois, nous pouvons nous réjouir d'avoir obtenu un soutien financier de la part du canton sur ce projet, ce qui diminuera d'environ 20% la participation des communes. La région morgienne participe également au financement du projet. Au vu de cet apport financier, la cotisation des communes sera inférieure à l'estimation portée dans notre budget. Pour rappel, les comptages quinquennaux sont préfinancés par notre association et amortis sur 5 ans dans nos budgets.

Guide P + R Parkings Relais

Lausanne Région avait, en 2006, réédité son plan des Parkings Relais sur le territoire de la communauté tarifaire Mobilis.

En 2009, la commission Transports a souhaité créer un site Internet afin de diffuser les informations contenues sur la plaquette des P+R. Une version imprimée des plans est également prévue. Ce travail se poursuivra en 2010.

Semaine de la mobilité

Le département des Affaires régionales avait pour mission d'inscrire Lausanne Région dans les actions de la Semaine de la mobilité. Il l'a fait, grâce à l'appui de la ville de Lausanne qui a financé l'édition d'une brochure « En ville autrement ». Ainsi un article sur l'association régionale, ainsi qu'un article à propos de projets du PALM, ont pu être édités dans cette brochure, largement distribuée, notamment aux communes membres.



Département Promotion économique

La commission Promotion économique, sous la présidence de Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix et représentante du secteur ouest de l'association, s'est réunie à 3 reprises.

Depuis le 1er janvier 2008, le Canton de Vaud dispose d'une nouvelle base légale régissant l'appui au développement économique, la LADE – Loi sur l'Appui au Développement Economique -. Son chapitre II reconnaît les associations régionales lorsque celles-ci *assument des tâches de promotion, sont dotées d'une organisation et d'une représentativité adéquates et disposent d'une stratégie, préalablement validée par le département, comprenant un positionnement, une analyse des forces et des faiblesses, des objectifs, des axes stratégiques, un programme d'actions, un schéma d'organisation.*

Répondant à ces critères, Lausanne Région a encaissé une subvention cantonale de Fr. 84'000.- pour l'exercice 2009 ; celle-ci est basée sur les EPT- Emplois Plein Temps - et le montant des cotisations communales.

Les deux départements concernés par LADE, soit « Agglomération » et « Promotion économique » ont rédigé et présenté au Service de l'économie du canton 19 dossiers de demande de soutien « aides à fonds perdus » pour un montant total d'env. Fr. 600'000.- .

Les préavis rédigés par le département concernaient principalement l'organisation de congrès internationaux.

Prestations liées au guichet entreprise

82 entreprises ont fait appel à nos services pour des aides directes. Elles sont actives dans des domaines très variés : hautes technologies - services à domicile - activités récréatives, culturelles et sportives.

16 d'entre elles sont des entreprises exogènes.

35 porteurs de projets ont été rencontrés dans le cadre d'un entretien «tête à tête».

Actions de valorisation du tissu économique régional

Trophées PERL, Prix Entreprendre Région Lausanne : cette septième édition a enregistré 14 dossiers candidats. Les lauréats se sont vus remettre des chèques de Fr. 50'000.-, Fr. 20'000.- et deux fois Fr. 10'000.- :

1er prix : Cellness Biotech, Lausanne – développement de solutions innovantes pour la culture cellulaire,

2ème prix : Sonja Dessert et Santé, Belmont – pour la création, la production et la commercialisation de pâtisseries sans gluten, lactose et sucre,

3ème prix : Lausanne Roule, Lausanne – pour la mise en œuvre et l'exploitation d'un service de prêts de vélos,

Prix coup de cœur du Jury : Swiss Fresh Water - Belmont – pour le développement d'une solution de dessalement de l'eau.

Plus de 200 personnes prirent part à la cérémonie de remise des Trophées, en présence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba.

Au sortir de la partie protocolaire, le Dr. Jean-Luc Josset, scientifique et créateur de l'institut Space-X à Neuchâtel, a donné une conférence sous le titre « la lune aujourd'hui ».

Le département a organisé, à l'attention de tous les candidats aux Trophées, une séance d'informations liées au financement des entreprises en présence de partenaires experts en la matière (ex. banquier – fiscalistes – représentants de la CRC, de CapitalProximité ou encore du Service de l'Economie du Canton de Vaud).

Les ateliers de la ville de Renens / Filière du design industriel et arts apparentés

Nous avons poursuivi notre soutien financier au fonctionnement des Ateliers, ainsi que notre soutien de conseil à la création et au développement pour les entreprises y domiciliées.

Fondation ASECE, Microcrédit Solidaire Suisse

Nous avons poursuivi notre soutien financier pour la troisième année consécutive et notre collaboration en termes de soutiens aux entreprises. Le deuxième prix lauréat des Trophées PERL 2009, la société Sonja Dessert & Santé est soutenue par la Fondation.

Pacte, des paroles aux actes

Si pendant plusieurs exercices nous avons soutenu financièrement cette association qui a pour but de favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilités, dès l'exercice 2009 notre soutien s'est entendu pour des conseils entrepreneuriaux à des femmes qui ont un projet de création d'entreprise. Cette aide qui fut d'abord dispensée sous forme d'une conférence, a été poursuivie sous forme de rencontres personnelles au bureau de la promotion économique.

Genilem

Le 28 mai, nous avons été présents en qualité de sponsor et conférencier au 2ème carrefour des créateurs organisé par Genilem au Centre Patronal de Paudex ; cette manifestation a accueilli plus de 120 créateurs d'entreprises. Il nous a été permis de prendre part à une table ronde liée au financement des entreprises et par là-même de présenter les Trophées PERL et le Fonds Capital Développement. Nous disposions également d'un stand de promotion.

MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier, Cannes – Mars 2009

Il s'est agi de notre 2ème participation en qualité de partenaire de la Lake Geneva Region à cette convention internationale réunissant acteurs privés, institutionnels et collectivités publiques ayant un lien avec les affaires immobilières (construction & promotion) et l'aménagement des territoires. Le consortium de la Lake Geneva Region est composé de 24 partenaires privés, des Cantons de Genève et de Vaud, des Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et des deux associations que sont Nyon Région et Lausanne Région.

Notre délégation était composée de M. Gustave Muheim, Président, Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix et Présidente de la commission promotion économique, M. Alain Gillièron, Syndic de Prilly et membre de notre bureau de coordination, Mme Ariane RoCHAT, déléguée économique et M. René Spahr, chef de projet PALM.

Il a été permis à la délégation vaudoise de rencontrer, au travers de conférences organisées, des représentants des agglomérations bordelaises et marseillaises et d'un projet parisien d'intérêt national.

Le consortium de la Lake Geneva Region avait également organisé, comme cela est l'usage, une conférence sur le thème « développement durable au sein de la LGR, un engagement partagé » ; les discussions s'articulèrent autour d'un jeu de questions / réponses à l'endroit de MM. les Conseillers d'Etat Mermoud, Unger et Müller.

Délégation vaudoise à Moscou, du 13 au 16 septembre 2009

A l'initiative de l'ambassade suisse à Moscou, une délégation vaudoise composée de représentants du Conseil d'Etat, de la Municipalité de Lausanne, ainsi que des milieux économiques, académiques, sportifs et culturels (au total 120 personnes) se sont rendues à Moscou. Le but était de favoriser les échanges commerciaux avec la Russie et de promouvoir les atouts du canton en matière de formation et de tourisme. Le programme comportait de très nombreux événements : conférences de presse, rencontres politique et académique et des rendez-vous entrepreneuriaux. Un accord de collaboration a été signé entre la « Moscow Chamber of Commerce and Industry » et la Chambre bilatérale Suisse-Russie ; l'ECAL a offert un semestre de cours à deux étudiantes moscovites et M. le Syndic Daniel BréLaz et le Maire de Sochi, M. Anatoli Pakhomov ont formalisé l'entrée de Sochi dans l'Union Mondiale des Villes Olympiques –UMVO-.

Si le Canton de Vaud, organisateur de cet événement, nous a signifié son souhait d'une représentation régionale, il nous a paru patent que, compte-tenu des spécificités du territoire couvert par notre association : 50% des emplois du canton, la présence des Hautes écoles, des sièges de multinationales, du CIO et des fédérations sportives, du CHUV et des cliniques privées de renommées internationales, Lausanne Région avait une légitimité à se rendre à Moscou.

Le président Muheim et la déléguée économique ont aussi pu, au cours des 3 jours moscovites, intensifier les liens et contacts avec et entre les membres de la délégation vaudoise, ce qui représente des atouts importants dans le cadre des dossiers prioritaires et stratégiques que nous traitons.

Jeune Chambre Internationale Lausanne

Nous avons soutenu financièrement le Congrès National 2009 de la Jeune Chambre Internationale qui s'est tenu à Lausanne du 25 au 27 septembre 2009 sur le site de l'EPFL. Cette manifestation a enregistré la présence de 800 participants, principalement européens, qui ont pu assister à des conférences et séminaires ; quelques exemples de thèmes traités : responsabilité sociale des entreprises - entre préjugés et perception, où se trouve la réalité - robotique bio-inspirée ou encore la collaboration entre l'EPFL et des projets tels que Alinghi, Impulse et Hydroptère.

Supports promotionnels

Le département Promotion économique a fêté son dixième anniversaire. Pour inscrire cet événement, plusieurs actions ont été menées :

- édition d'une brochure 10ème anniversaire,
- édition d'une brochure globale Lausanne Région « agir ensemble »

Représentation et réseautage

Les lignes qui suivent ont pour propos de mettre en évidence l'implication du département au sein du tissu économique régional :

- la déléguée siège au sein du Comité de CapitalProximité, qui nous le rappelle pour mission de mettre en contact demandeurs et offreurs de capitaux,
- nous sommes également présents au sein du Comité de Gestion du Biopôle de Vennes,
- membre de la CODEV - COordination du Développement Economique Vaudois - ; sont membres de cette association, les responsables opérationnels des associations régionales vaudoises. Elle a pour mission entre autres, l'échange d'information, la formation. Les membres travaillent sous l'égide de deux plateformes : développement territorial et développement économique. Cette dernière est animée par la responsable Promotion économique de Lausanne Région,

- membre de la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie, CVCI. Depuis le début 2009, la déléguée économique a été nommée à l'assemblée des délégués composée de 80 personnes représentatives du tissu économique,
- membre du Business Club de la CVCI. La société Swiss Fresh Water qui fut l'une des lauréates des Trophées PERL 2009 a eu l'opportunité de se présenter devant un auditoire de chefs d'entreprises lausannoises dans le cadre d'un lunch/conférence du Business Club,
- nous avons été présents :
 - au Forum de l'Economie Vaudoise et à celui du Nord vaudois,
 - à la conférence organisée par le Crédit Suisse « perspectives économiques 2010 »
 - à la conférence d'automne de la SIC - Société Industrielle et Commerciale - Lausanne et environs,

Canton de Vaud, Service de l'économie

- nous avons participé au groupe de travail en charge d'une réflexion sur la création d'une base de données terrains,
- nous avons été présents à la conférence organisée à l'attention de tous les partenaires du service de l'économie dans le but de présenter les nouvelles brochures cantonales de promotion, ainsi que les prestataires de services soutenus,
- nous avons participé à un séminaire sur le développement régional.

Conclusions Lausanne Région

L'année 2009 aura été, pour Lausanne Région, une année de mise en œuvre de nouveaux projets, réalisations très concrètes assurant un large rayonnement de notre association auprès des citoyens. Ainsi, nous nous sommes ancrés, au niveau cantonal, comme partenaire essentiel sur plusieurs dossiers.

Les réflexions de nos commissions visent à positionner la région non seulement comme organe de coordination, de mise en réseau, mais aussi comme organe de communication, relayant les informations entre les différents partenaires et comme interlocuteur indispensable sur plusieurs sujets tels que l'agglomération, la promotion économique, les déchets, la formation et la toxicomanie, entre autres.

Ce travail a été rendu possible grâce aux 67 représentants des secteurs et techniciens, qui se sont réunis à l'occasion de 74 séances. Nous tenons ici à les en remercier chaleureusement.



2009

CONCLUSION

1989 – 2009 : vingt années au sein de la Municipalité de notre village, et toujours autant de plaisir à « barrer ce navire », insubmersible grâce à l'engagement de toutes les personnes avec lesquels j'ai l'honneur de travailler. Qu'elles en soient ici à nouveau sincèrement remerciées.

Puissions-nous garder dans ce beau coin de pays l'esprit qui nous anime, les Cancoires nous en seront reconnaissants !

2009 est mort : vive 2010 !



Gustave MUHEIM, Syndic



FINANCES – DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX - FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, Municipal



FINANCES ET COMPTABILITÉ



Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes.

Documents divers établis par la bourse

	2007	2008	2009
Bordereaux			
· taxe non pompier	828	796	790
· de taxe égouts	592	602	618
Pièces comptables enregistrées	3026	2683	3003
Factures diverses	261	323	* 968
Correspondance	377	410	481

* depuis fin 2008, la facturation de l'UAPE et du réfectoire (environ 600 factures/an) a été reprise par la Bourse. Avant le travail était fait par le Greffe.

Cet automne 2009, notre nouveau boursier, M. Stéphane Ruby, s'est attaqué à son premier budget communal. Malgré le peu d'informations transmises par son prédécesseur, mais magnifiquement épaulé par les deux collaboratrices de la bourse, il s'en est sorti avec les félicitations du jury. Nous remercions toute l'équipe de la bourse pour l'excellent travail accompli tout au long de l'année.

Nouveau système de péréquation

Le projet du nouveau système de péréquation a été présenté aux deux associations de communes qui l'ont très largement accepté.

Le Conseil d'Etat le présentera au Grand Conseil au printemps 2010. En cas d'accord, il entrera en vigueur le 1er janvier 2011.

Pour l'essentiel, le projet retenu prévoit la bascule d'un quart de la facture sociale que les communes sont, à leur grand désespoir, impuissantes à maîtriser. Celle-ci est évaluée à 6,2 points d'impôt. Le projet fait par ailleurs disparaître l'effort fiscal des critères de péréquation, de sorte qu'une commune ne pourra plus moduler sa part contributive en jouant avec son taux d'imposition.

Les principales nouveautés sont les suivantes : diminution de la facture sociale et bascule d'environ six points d'impôts à l'Etat. Sur le solde encore à charge des communes, les 2/3 de la nouvelle facture sociale seront désormais payés sur la base de la seule valeur du point d'impôt, le solde l'étant par les communes sur la base de prélèvements sur les recettes conjoncturelles et sur l'impôt sur les frontaliers et d'un prélèvement progressif basé sur la capacité financière des communes excédant la moyenne communale.

La nouvelle péréquation directe s'appuierait sur trois versements :

1. couche proportionnelle à la population;
2. couche de solidarité;
3. reprise de l'actuelle couverture des dépenses thématiques (transports et forêts).

Il résulte de l'ensemble, une alimentation du fonds de péréquation à hauteur de 18 points d'impôt, contre 13 avec le système actuel. Ce nouveau projet évitera toute manipulation, sera plus simple à calculer et les municipalités auront désormais la possibilité d'ajuster au mieux budget et comptes, à l'abri des grandes incertitudes découlant du modèle actuel.

Le projet retenu n'est pas favorable aux finances de notre commune, principalement du fait de la suppression de la prise en compte de l'effort fiscal.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du Conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achats

- Blessoney : nous avons acheté 7 m² au prix de Fr. 7'000.- pour le domaine public afin de pouvoir créer le Sentier des Cancoires.
- Signal : nous avons acheté 3'133 m² au prix de Fr. 1.- au chemin des Dailles (parcelle n° 1514, 2759 m² de pré-champs inconstructibles et 374 m² de route goudronnée).

Vente

- aucune

Caisse intercommunale de pension (CIP)

Le rapport d'activité du président pour l'assemblée générale des délégués de la CIP, statuant sur les comptes 2008 mentionnait : « En 2008, la CIP a subi de plein fouet la crise financière et boursière mondiale. La mauvaise performance 2008 a fait passer le degré de couverture OPP2 de 81,73 à 67.92. Les statuts de la CIP précisant que le taux de couverture ne doit pas être inférieur à 70 %, différentes analyses ont été effectuées et concluent, entre autres :

- les titres et valeurs boursières sont toujours en portefeuille et, par conséquent, les pertes comptables enregistrées sont considérées comme non réalisées.

- Les comptes prévisionnels à 10 ans démontrent que la caisse a les moyens de traverser cette crise et que l'on peut raisonnablement s'attendre à une amélioration de la situation.

Au vu du résultat de ces analyses, le Conseil a décidé de renoncer à proposer des mesures d'adaptation. L'expert signale que, si les marchés financiers devaient poursuivre leur baisse, des mesures d'assainissement pourraient s'avérer nécessaires.

Information reçue lors de l'assemblée du 18 juin 2009 : le taux de couverture au 31 mai 2009 est remonté à 68,40 %.

Affaire à suivre.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Le Conseil Communal a accepté le préavis N° 03/2007 concernant le financement du déficit du Centre Intercommunal de Glace de Malley. Décision valable pour la législature en cours.

Récapitulation de notre participation aux pertes d'exploitation :

· exercice 2007	Fr. 31'970.-
· exercice 2008	Fr. 33'595.-
· exercice 2009	Fr. 31'107.-

On peut considérer que notre participation est stable puisqu'elle est aussi fonction du nombre de nos habitants. Un préavis sera déposé pour une éventuelle prolongation de notre participation pour la prochaine législature.

DOMAINES & TERRAINS

Glissement des Bas-Monts

Toujours sous surveillance, le site n'a pas fait l'objet de mauvaise surprise durant l'exercice.

Sentier des Oches

Tout le monde a pu le remarquer, nous avons dû fermer ce sentier, son utilisation étant devenue dangereuse sans effectuer des travaux d'entretien importants.

Etant donné que l'accès de ce sentier sur la place de l'église est pratiquement impossible car :

- nous n'avons pas de servitude de passage sur la parcelle de l'Etat de Vaud (La Cure) ou au nord de la PPE des Oches;

- le passage au Nord-Ouest de la Grande Salle a été condamné par la sortie de secours;
- un trottoir existe le long du ch. de la Cure.

Dès lors, la Municipalité estime que ce sentier n'a plus sa raison d'être, avis partagé par la CCU, et a décidé de mandater un spécialiste afin d'évaluer la valeur de notre bien-fonds en vue d'une éventuelle vente.

Parcelle N° 176, chemin des Grands-Champs

Un important travail d'élagage a été effectué sur cette parcelle par une entreprise spécialisée pour ce qui concerne les grands arbres, par nos services (M. Büschi) pour ce qui concerne la haie.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Conciergerie

Engagée avec effet au 1^{er} janvier 2010, Mme Tornare s'occupera de la conciergerie des parties communes de l'immeuble « Espace Cancoires ».

Bâtiment administratif

Pas de remarque.

Bâtiment de l'Auberge communale

La cuisine et les WC du restaurant ne répondent plus aux normes d'hygiène pour un établissement public. De plus, la création d'une salle à manger s'avère nécessaire. Afin de pouvoir entreprendre ces travaux dans de bonnes conditions, conjointement avec le changement des fenêtres et la rénovation des façades, nous avons déjà dénoncé le bail commercial du restaurant avec effet au 31 mars 2011. Le locataire n'ayant pas fait opposition, la résiliation entrera en force à la date prévue.

La réflexion, avec les diverses commissions, devra être reprise en 2010 quant à l'avenir du restaurant.

Grande Salle

Toujours très occupée. Quelques réglages fins ont été nécessaires afin que l'utilisation puisse se faire sans heurts :

- clefs à disposition;
- dégagement de fumée de la chaudière;
- nuisances sonores pour les voisins.

Salle de gymnastique et terrain de sports

Le treillis a été complété afin d'empêcher les ballons de divaguer sur la route d'Arnier.

Collège

Le préavis N° 6/2008 concernant la demande de crédit complémentaire de Fr. 800'000.- pour finaliser l'étude de l'extension du collège 3^{ème} étape ayant été accepté (en complément du préavis N° 13/2006 de Fr. 200'000.-), les séances d'étude se sont succédé tout au long de l'année, spécialement en ce qui concerne la chaufferie, qui, pour rappel, fera l'objet d'un préavis séparé. Une délégation de la Municipalité s'est rendue à Aarau afin de visiter des immeubles aux façades ventilées. Elle a été séduite par cette nouvelle technologie. Temps consacré par le municipal des domaines tout au long de l'année : 43.5 heures.

La commission du suivi a été régulièrement informée de l'avancement.

Le but est d'être prêt en 2010 pour l'envoi des soumissions, afin de pouvoir terminer les travaux à la rentrée scolaire 2013.

Les besoins en nouveaux locaux dépendent :

- du nombre supplémentaire d'élèves provoqué par les constructions Burenz-Malavaux, Coin d'En Haut et Arnier II;
- de l'horaire continu;
- du rapatriement des 5 et 6^{ème}.

Nous attendons encore d'avoir des évaluations plus précises et spécialement la décision du canton concernant le 3^{ème} point. Elle devrait intervenir début 2011. Un calcul prévisionnel des besoins sera effectué lorsque tous les paramètres seront connus, afin de définir la date de démarrage des travaux.

Espace Cancoires

Les travaux ont débuté fin novembre 2008 et sont maintenant terminés, c'est-à-dire dans les temps. La commission de suivi a été tenue régulièrement au courant. Quelques mauvaises surprises se sont inévitablement invitées dans les nombreuses séances de rendez-vous de chantier mais elles doivent pouvoir être prises en compte par le poste « Divers et imprévus ». Les principales mauvaises surprises sont :

- mauvaise qualité de la terre à évacuer;
- découverte de conduites non répertoriées dans le cadastre souterrain;

- imposée par la nature du terrain et sa forte déclivité, la recommandation du géotechnicien d'installer un empierrement afin de sécuriser les installations anti-bruit de l'autoroute.

Le Conseil a pu apprécier le résultat lors de sa dernière séance de l'année 2009. Au 31 décembre, nous attendons les dernières factures afin de clore ce dossier.

Les travaux ont été suivis de très près par notre collaborateur, M. D. Gamboni, qui a pu faire profiter la commune de ses immenses connaissances en matière constructible.

Temps consacré par le municipal des domaines tout au long de l'année : 73.5 heures.

L'inauguration officielle aura lieu le samedi 26 juin 2010.

Maison Pasche

Ce bâtiment est sous régime d'un entretien minimum.

Le locataire du premier étage nous demande d'effectuer des travaux de peinture et de rénovation des conduites d'eau potable.

Le locataire du rez, collaborateur retraité de la commune, a résilié son bail (au 31 mars 2010) du fait qu'il est maintenant dans un EMS.

L'entier de l'immeuble, en l'état actuel, est à la limite de l'insalubrité.

La réflexion, avec les diverses commissions, devra être reprise en 2010 quant à l'avenir de la Maison Pasche.

Rural du Signal

Il n'y a plus de location dès le 1^{er} décembre 2009. Le rural est entièrement dévolu aux Services extérieurs.

Autres bâtiments

Nous avons prévu un montant de Fr. 6'000.- afin de rénover la fontaine du Coin d'En Bas. Une analyse plus poussée a fait apparaître la mauvaise qualité de la dalle surplombant ladite fontaine. C'est pourquoi la pose d'étais a été faite. La dalle devra être sécurisée, remplacée ou démolie afin d'éviter tout risque d'accident. Une réflexion doit encore être faite afin de préserver l'esthétique du site, d'autant plus que toutes nos fontaines sont des monuments protégés. Un préavis sera déposé en 2010.

Refuges

Refuge des Bas-Monts

Après plusieurs années d'intense succès, le refuge a été l'objet de quelques travaux de rénovation :

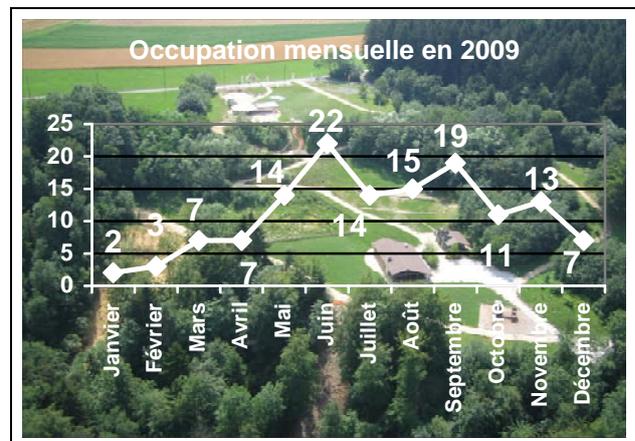
- nous avons remarqué, qu'en période de fortes pluies, la fosse se remplissait de manière exagérée. Des fouilles ont été entreprises afin de contrôler tout le système de canalisation arrivant à la fosse. Ce dernier s'est révélé parfaitement en ordre. Le problème provient de la canalisation sous le bâtiment même, donc difficile à atteindre sans engendrer des frais disproportionnés. Nous espérons pouvoir trouver la solution en 2010.
- Le couloir a été repeint, le voile noir situé au plafond, destiné à absorber la réverbération phonique, a été changé, car il était déchiré. Un complément d'éclairage a été installé à l'intérieur et sous le couvert.

Concernant la zone d'utilité publique, un mur de stabilisation du sentier a été cimenté avec les boulets provenant du collège, la toile d'étanchéité de l'étang a été réfectionnée.

Bien que l'on doive noter une légère diminution, la location de notre refuge a toujours un énorme succès et ce n'est pas moins de 134 fois où celui-ci a été loué en 2009 (141 en 2008).

Les locataires se répartissent comme suit :

- habitants de Belmont : 62 (60 en 2008);
- locataires extérieurs à la commune : 63 (72 en 2008);
- sociétés et groupements divers de Belmont : 9 (9 en 2008).



Refuge de Malatête

Ce poste est reporté depuis de très nombreuses années. Il figure en 2009 dans le plan d'investissements pour la législature avec un montant de Fr. 50'000.-.

Ce dossier a subi une nette accélération durant l'année 2009, provoquée par les vellétés fédérales de durcir les règles de construction en milieu forestier.

Une lettre a été adressée au service cantonal des forêts l'informant sur notre intention de reconstruire ce refuge. Réponse positive du canton, avec quelques conditions, principalement l'interdiction d'un couvert.

Un préavis d'intention N° 10/2009 a été présenté au Conseil qui l'a accepté.

Une séance a eu lieu in situ avec le responsable cantonal des forêts, l'ingénieur et le garde forestier. Suite à cette séance, le canton accepte l'idée d'un couvert. Les nouvelles conditions sont les suivantes :

- le refuge ne pourra pas dépasser 50 m² utiles, couvert compris;
- une commission de suivi sera formée et un préavis de demande de crédit sera proposé au conseil durant 2010.

Temps consacré par le municipal des domaines tout au long de l'année : 17 heures.

FORÊTS

RAPPORT D'ACTIVITES

Exploitation des bois

(du 01.07.2008 au 30.06.2009)

- une coupe normale
- une coupe de chablis (vent du 10.02.2009)

<i>PRODUITS</i> <i>(entre parenthèses chiffres 2008)</i>	m ³	total m ³
Résineux, bois de service (145)	98.00	101
bois de feu (1)	3.00	
Feuillus, bois de service (8.75)	0.00	120.50
Feuillus, bois de feu (80.25)	23.50	
Chablis de résineux (bois de service) (19)	97.00	
Total général (254)		221.50

- Rapport Résineux/Feuillus (%) : 89.4/10.6
- Rapport Coupe/Chablis (%) : 56.2/43.8
- (par rapport aux résineux : 51/49)

Causes des Chablis

- vent du 10 février 2009

les chablis étaient concentrés entre le sommet du Signal et le couvert du 700^{ème}. En gros, dans la zone « Lothar ».

Autres travaux

Fauchage

Deux parcelles de plantations ont été entretenues :

- Ouest couvert du 700^{ème} (reboisée en 2008)
- Sommet du Signal (parcelle « Lothar » épicéas/hêtres).

Les autres parcelles « Lothar » sont déjà en dehors de la végétation concurrente.

Soins culturaux

Dépressage et réglage du mélange des essences sur la parcelle de 1'000 m² située en face du couvert du 700^{ème}.

Divers

- mois de mars : dégagement du chemin des Gottes (chute d'arbres) : équipe forestière de Lutry;
- mois d'avril : traitement des piles de bois (insecticide) : équipe forestière de Lutry.

Entretien

des chemins

- Evacuations des eaux : équipe forestière de Lutry
- Sentier de la Crête : équipe forestière de Lutry
- Fauchage des bords : voirie Belmont
- Elagage (gabarit camion) : équipe forestière de Lutry

du couvert du 700^{ème}

- voirie de Belmont

Subventions

- Soins aux jeunes peuplements : cette année, la commune bénéficie d'une subvention de Fr. 646.60, selon convention pour le programme 2008-2011.
- Pour les forêts de protection (Paudèze), il n'y a pas de subvention cette année, aucuns travaux n'ayant été faits dans ce secteur. Il y aura lieu de prévoir une coupe dans ce secteur d'ici à 2011, des subventions ayant été prévues à cet effet. Une 1^{ère} étape a déjà été réalisée. La suite a été différée suite au projet de la nouvelle chaufferie à plaquettes du complexe communal.

Divers

Notre garde forestier, M. Karali Mikesch, a participé à la réactivation du projet de reconstruction de notre refuge « Malatête » : visites de refuges déjà existants, demande de devis d'un constructeur spécialisé, séance avec les responsables forestiers cantonaux, visite in situ.

M. K. Mikesch a fait valoir son droit à la retraite avec effet au 31 mars 2010. Nous le remercions pour tout le travail accompli durant son mandat. *« C'est un hêtre plein de charme, un peuplier par le bouleau ».*

La Commission forestière du triage a choisi, parmi de nombreux candidats, son remplaçant en la personne de M. Sébastien Roch, garde forestier du triage cantonal des Diablerets. Le triage dont il avait la responsabilité a été supprimé suite à une réorganisation au niveau cantonal.

VIGNES

Rapport sur l'exploitation 2009

Suite à un hiver bien enneigé, la vigne débourre normalement. En été, la vigne est dans son élément. Les conditions météorologiques de cet été 2009 ont été très favorables à la maturation du raisin, elles ont accéléré son processus et, du même coup, avancé la période de vendange. Un grand millésime n'est souvent pas épargné par les catastrophes climatiques ! Cette année, c'est la Côte qui en a subi les outrages, un violent orage de grêle s'étant abattu sur la région de Morges. A Lavaux, ce sont les vignes de Pully qui ont été touchées et dans une moindre mesure, la zone du Château d'Hauteville. Miraculeusement, les vignes de Belmont ont été épargnées.

La récolte 2009 a été qualifiée de grandiose par la Confrérie des vigneron. Les degrés obtenus (plus élevés que la moyenne de la cave) nous permettent de qualifier notre millésime de « Grand Cru ».

Nouveauté : la nouvelle législation nous oblige à apposer sur l'étiquette « appellation d'origine contrôlée Lavaux ».

Maintenant, nous n'avons plus qu'à espérer que le nouvel œnologue de l'Union Viticole de Cully, M. Fabien Bernau, qui vient de la cave coopérative de Bonvillars, fasse un travail aussi excellent que le précédent, M. Franco Bianco, surnommé le pape du chasselas.

Comptes 2009		
Charges	Fr.	24'852.60
Produits	Fr.	28'810.65
Excédent de produits	Fr.	3'958.05

Comptes 2008 (pour comparaison)		
Charges	Fr.	29'818.95
Produits	Fr.	23'370.10
Excédent de charges	Fr.	6'448.85

Remarques sur les comptes 2009 :

- recettes en augmentation influencées par la pleine production des nouveaux cépages;
- charges moins importantes malgré le fait qu'elles comprennent des dépenses qui n'étaient pas prévues dans le budget, soit la distillation du stock de Pinot Noir 2003 afin de produire 176 bouteilles de 5 dl et sa nouvelle étiquette Belmognac.

Productions

Récapitulation de la production 2009:

- 1'568 kg de chasselas, sondant à 78.80° (quota 1509 kg) *par comparaison 2008 : 1152 kg à 71°*
- 510 kg de Pinot Noir, sondant à 103° (quota 440 kg) *par comparaison 2008 : 387 kg à 94°*
- 275 kg de Gamaret, sondant à 97° (quota 300 kg) *par comparaison 2008 : 341 kg à 90°*
- 335 kg de Garanoir, sondant à 97° (quota 418 kg) *par comparaison 2008 : 196 kg à 89°*

Production de la récolte 2008 (comptes 2009)

	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	913	1268
./. souscription et vente		- 804
Solde pour consommation communale		464
Vin rouge , Assemblage Belmonoir	726	+ 1008
Total consommation communale		1472

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Production de la récolte 2007 (comptes 2008)

	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1260	1660
./. souscription et vente		- 813
Solde pour consommation communale		847
Vin rouge , Assemblage	634	+ 868
Total consommation communale		1715

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Information sur la production de la récolte 2009 (comptes 2010) Estimation

	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1200	1700
./. souscription supposée et vente		- 500
Solde Chasselas		1200
Vin rouge , Assemblage Belmonoir		
Pinot Noir	395	
Gamaret	220	
Garanoir	268	
sous-total Belmonoir	883	1200
./. souscription supposée et vente		- 500
Solde Belmonoir		700
Total consommation communale		1900

Stock au 31.12.2009

Pinot Noir pressé en Blanc :

Millésime	Nbre de bouteilles
2006	21 pots vaudois

Blanc :

Millésime	Nbre de bouteilles
2007	9
2008	125
2009	Estimation 1700

Rouge :

Millésime	Nbre de bouteilles
2004 – Pinot Noir	6
2005 – Pinot Noir	196
2007 – Assemblage	298
2008 – Assemblage	1008
2009 – Assemblage	estimation 1200

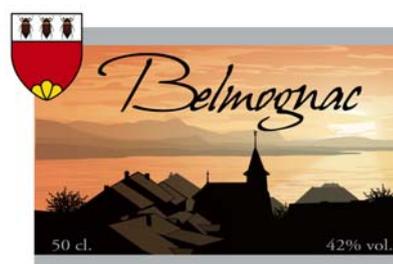
Belmognac :

Millésime	Nbre de bouteilles
Ancien pot 7 dl	16
Nouveau pot 5 dl	168

Nos productions de rouge et de blanc étant plus équilibrées que par le passé, la Municipalité a décidé de mettre en souscription des cartons comprenant 3 bouteilles de rouge (Belmonoir, assemblage millésime 2008 de Pinot Noir, de Gamaret et de Garanoir) et trois bouteilles de blanc (Chasselas, millésime 2009). La population de Belmont va pouvoir ainsi, en primeur, garnir sa cave de nos deux grands crus AOC Lavaux. Faites bon accueil à la souscription 2010, le chasselas millésime 2009 est qualifié de grandiose par les experts !



Gilbert MOSER, Municipal



ÉCOLES – OEUVRES SOCIALES – AFFAIRES CULTURELLES

Mme Chantal DUPERTUIS, Municipale



ÉCOLES

Petit lexique

ACM	Activité créatrice manuelle
ACT	Activité créatrice textiles
CIN	Cycle initial
CYP	Cycle primaire
DEP	Développement (classe de)
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
PPLS	Psychologie, Psychomotricité et Logopédie Scolaire
SES	Service Enseignement Spécialisé
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
VSB	voie secondaire de baccalauréat
VSG	voie secondaire générale
VSO	voie secondaire à options
ODES	Office des écoles en santé
COES	Classes officielles d'enseignement spécialisé
PPBL	Pully-Paudex-Belmont-Lutry (réseau)

Préambule

Dès la rentrée d'août 2004, l'administration de la scolarité obligatoire (établissements primaires et secondaires), les offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que les spécialistes des domaines de la psychologie scolaire, dépendent directement du canton.

Les directives pour les futurs conseils d'établissements, composés des représentants communaux, des directions d'établissement, des parents d'élèves et des milieux de l'Association de parents d'élèves, sont actuellement au centre des discussions.

Ces conseils d'établissements ont jusqu'en 2012 pour entrer en fonction. A ce jour, Belmont n'a pas de nouvelle à ce propos et attend des informations de la part de la direction de l'établissement scolaire de Pully, Paudex, Belmont.

Activités organisées par l'établissement intercommunal

- visites des musées de la région;
- activités sportives (natation, handball, patinoire, piste Vita et joutes sportives);
- spectacles de théâtre à l'Octogone de Pully;
- fête des écoles;
- fête de Noël.

Toutes les classes ont fait une course d'école.

Camps

- 2 classes de CYP2 ont organisé un camp en avril 2009.

Prévention

- Education routière donnée par la Police intercommunale de Pully-Paudex-Belmont-Savigny.

Santé

- 2 soirées PROFA pour les parents du CYP1/1 et du CYP2/2;
- animation dans les classes du CYP1/1 et du CYP2/2, financées par l'ODES;
- prophylaxie dentaire.

Service psychopédagogique et logopédistes (PPLS) –

Depuis mai 2005, les professionnels PPLS sont intégrés dans le DFJC de l'administration vaudoise.

Le Service PPLS LAVAUX constitue l'une des 10 régions cantonales et est réparti comme suit :

- Puidoux-Chexbres
- Pully-Paudex-Belmont (primaire)
- Pully secondaire
- Lutry
- Cully et environs
- Savigny-Forel
- Oron-Palézieux.

Afin de fournir les meilleures prestations possibles, les PPLS Lavaux cherchent des locaux adaptés dans la plupart des bâtiments scolaires ou à proximité. Cet objectif de proximité n'est rendu possible que dans le cadre d'une proche collaboration avec les autorités communales et les directions scolaires.

Écoles primaires

La direction de l'établissement scolaire Pully, Paudex, Belmont est assurée depuis le 1^{er} février 2008 par Mme Janine Jan, en collaboration avec des doyennes : elles forment le Conseil de Direction.

Institutrices déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont en charge de diverses tâches administratives et pédagogiques.

Quelques enseignants représentent l'école de Belmont dans l'équipe d'établissement. La gestion du matériel pédagogique, de l'informatique, de l'audio-visuel et des activités particulières (piscine, spectacles, etc) est assurée par l'établissement Pully / Paudex / Belmont.

L'organisation et le financement des activités suivantes restent entièrement à charge de chaque commune, soit :

- la mise à disposition et l'entretien des immeubles et du mobilier de base;
- les devoirs surveillés;
- les transports scolaires (internes et externes);
- les camps scolaires;
- les animations propres à Belmont;
- les tâches relatives à la santé (médecin, infirmière, dentiste scolaire);
- l'assurance des élèves.

La participation financière de la commune pour les élèves du primaire a été budgétée à Fr. 83'000.- (comptes pas bouclés au moment de l'établissement du présent rapport).

Personnel enseignant

Les enseignants de Belmont sont les suivants :

Enfantines (Cycle initial = CIN)

- Mmes Chantal Rithner, Claudine Regamey, Thérèse Rosset, Dominique Haeberli, Marie-Laure Nicolic et Nicole Oberson.

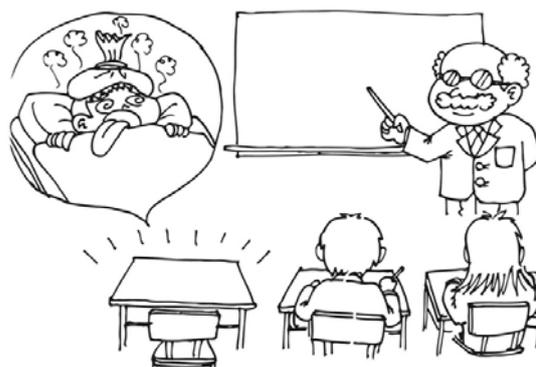
Primaires (Cycle primaire = CYP1 et CYP 2)

- Mmes Sandra Carro, Véronique Perret, Nadine Morf, Aude Moret, Monica Nestor Marques, Valérie Carretero, Véronique Pfeifer Ryter, Anne-Sylvie Vaney, Anne-Marie Marlétaz ainsi que M. Marc Magnin.

Effectifs

L'établissement primaire intercommunal accueille 1044 élèves (55 classes DGEO - 1 DEP - 1 COES) qui sont répartis comme suit :

Classes		
2008	2009	
16	16	classes enfantines
9	17	classes de CYP1/1
9		classes de CYP1/2
10	20	classes CYP2/1
9		classes de CYP2/2
0		classes de CYP2/12
1	1	classe développement
1	0	classe SES
0	1	classe COES
55	55	TOTAUX



Pour 2009-2010, ces classes sont, géographiquement, réparties comme suit :

Lieu	Nbre classes
Pully	
· Annexe Ouest	12
· Alpes	2
· Chamblandes	6
· Mallieu (y.c. classe COES)	7
· Chantemerle	8
· Pavillon de Chantemerle	3
· Fontanettaz	3
Belmont	11
Paudex	3
Total	55

Récapitulatif des effectifs du groupement scolaire primaire :

	Classes	Elèves
Pully seul	41	763
Paudex	3	54
Belmont	11	225
Total	55	1044

Devoirs surveillés

Au vu de la demande, les devoirs surveillés ont été maintenus pour l'année 2009-2010. Ils ont lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 17h (2 périodes par jour) et sont facturés Fr. 3.- par jour. Les enfants inscrits à l'UAPE ont l'obligation d'y aller pour faire leurs leçons durant la 2^{ème} période. De cette façon, les éducatrices sont déchargées de ce travail, qui ne fait pas partie de leurs attributions, et sont pleinement disponibles pour les autres enfants. Il est à relever que ce service est gratuit pour les enfants inscrits à l'UAPE. Mme Bernadette CHIOVENDA en est la responsable. A la rentrée scolaire 2009-2010, 19 enfants y sont inscrits.

Activités locales

A part les manifestations organisées par l'établissement, quelques activités particulières, propres à Belmont, ont jalonné l'année :

- la fête de fin d'année scolaire s'est déroulée le 1^{er} juillet sur le terrain de sports et dans les environs du bâtiment administratif. « Chantons et dansons sous le soleil » a charmé un nombreux public. L'apéritif communal et le pique-nique qui ont suivi ont été un moment très convivial;

- le repas offert par la commune aux enseignants de Belmont a eu lieu le soir même aux Bas-Monts;
- durant l'automne, un exercice d'évacuation incendie a été organisé par le SDIS. Tout s'est parfaitement déroulé car plusieurs séances de préparation avaient eu lieu dans ce but;
- quelques classes ont participé au Noël des Aînés;
- la Fête de Noël du 15 décembre s'est déroulée sur la place du village. Le spectacle, chanté malgré un froid polaire, a réchauffé les corps et les cœurs. La partie oratoire de la Direction des écoles, du pasteur et de la Municipalité s'est déroulée, au grand soulagement d'un public transi, dans la Grande Salle.

Comme d'habitude, ces journées n'auraient pas pu se dérouler dans d'aussi bonnes conditions sans le personnel communal. Il ne ménage ni son temps ni ses efforts pour la préparation des locaux, ainsi que les différents sites où celles-ci se déroulent. Je le remercie chaleureusement pour son investissement.

Réfectoire « Midi-Cancoires »

Lors de la rentrée scolaire 2009-2010, le réfectoire scolaire a pris la vitesse de croisière. Celui-ci, sous la responsabilité de la commune et n'exigeant aucune autorisation particulière, fonctionne de la manière suivante : sous la surveillance de quatre auxiliaires (Mmes Mulhaupt, Chioventa, Matthey et Kessels), les enfants sont accueillis dès la sortie de l'école. Ils bénéficient d'un repas labellisé « Fourchette verte », comme à l'UAPE, ainsi que d'un encadrement ludique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. 56 enfants y sont inscrits et ceci pour la modique somme de Fr.13.- par jour. L'inscription se fait en principe pour l'année, mais des modifications interviennent assez souvent, ce qui occasionne quelques « cheveux blancs » à notre préposée à la facturation. Malgré la demande, réitérée, d'annoncer toutes absences, il y a encore quelques parents qui « oublient » d'aviser la responsable.

Ce service est proposé aux enfants devant être pris en charge à midi uniquement. Les parents désireux d'un mode d'accueil plus conséquent sont automatiquement dirigés vers l'UAPE.

Le mercredi, le réfectoire étant fermé, les enfants prennent leur repas à l'UAPE qui reste ouverte jusqu'à 14 heures.

Service de santé

Le service de santé propose depuis 2003 une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent, avec leur enfant, en deuxième enfantine.

La doctoresse Fridelance Meloro qui exerce son activité de pédiatre à Puidoux est toujours en fonction comme médecin scolaire. En 2009, le décompte de ses heures se monte à 27h30 pour diverses prestations.

Transports scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2006, nous avons un nouveau transport scolaire : CarPostal. Un véhicule, certes assez volumineux, mais qui permet le transport d'au moins deux classes lors des sorties organisées par les enseignants de Belmont. Cependant, pour des sorties concernant tout le collège, principalement à destination de Pully, le transport doit toujours être sous-traité aux TL, soit dans le cadre des horaires normaux, soit par transports spéciaux.

Durant l'année 2009, CarPostal a effectué de nombreux kilomètres sur les routes de la commune et dans les environs.

M. Arib, chauffeur de CarPostal, a cessé son activité fin février. Il a été remplacé par M. Guye ayant une longue expérience dans les transports scolaires de la région.

47 enfants du primaire et 30 du secondaire utilisent quotidiennement CarPostal.

Les transports internes de ramassage scolaire sont toujours gérés par Mme Dorthe. Un règlement d'utilisation a été rédigé en 2008.



Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

« Relais Cancoires »

Ouverte en 2003, l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), placée sous l'autorité de la Municipalité, prend en charge les enfants scolarisés :

- de 7h00 à 08h30 avec possibilité de prendre le petit-déjeuner;
- de 11h30 à 13h30 pour le repas de midi (fourni par un traiteur au bénéfice du label Fourchette Verte);
- et de 15h00 à 18h00 avec, là aussi, possibilité de prendre le goûter.

Depuis l'adhésion de Belmont au réseau PPBL, l'UAPE est soumise à la politique tarifaire dudit réseau. Lors de la rentrée scolaire 2009-2010, les parents ont reçu les nouveaux tarifs.

La fréquentation de l'UAPE augmente, ce qui a eu pour conséquence de devoir déplacer quelques enfants au réfectoire lors du repas de midi. Cette décision a touché principalement les enfants dont les parents ont tardé à procéder à leur inscription. A la demande de parents, l'UAPE accueille aussi des enfants le mercredi de 7h00 à 14h00.

Personnel

Mlle Céline Margot est la responsable de l'UAPE. Elle collabore avec Mme Elisabeth Henry. Elles sont secondées, lors des repas, par une auxiliaire, Mme Billaud, habitante de Belmont. Une éducatrice diplômée est également disponible pour des remplacements éventuels.

Activités

Activités créatrices régulières

- argile et peinture.

Activités créatrices ponctuelles

- porte-photos en pâte de maïs, guirlandes avec capsules Nespresso, dessins de Noël à la craie, peinture sur vitres.

Activités physiques

- utilisation fréquente de la salle de gym et du terrain de sports;
- luge.

Sorties

- pique-nique sur le terrain de sports;
- promenades au bord du lac;
- places de jeux et promenades dans le quartier;
- visite du Vivarium de Lausanne.

Cuisine

- crêpes, participation à la préparation du repas de midi.

En continu

- lecture, jeux d'intérieur et d'extérieur, musique, danse, déguisements, bijoux en perles, maquillage, pompons, poinçonnage, origamis, avions en papier, dessins extérieurs à la craie, bricolages divers, DVD.

La journée portes ouvertes s'est déroulée le 11 juin.

Fréquentation

Sur l'ensemble de l'année 2009, l'UAPE a accueilli :

	2008		2009	
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
moins de 7 ans	23		22	
de 7 à 10 ans	11		18	
1 jour / semaine		9		7
2 jours / semaine		9		11
3 jours / semaine		4		6
4 jours / semaine		8		13
5 jours / semaine		4		3

Le taux de fréquentation moyen a été (nbre d'enfants) :

	2007	2008	2009
matin	9	8.6	10
midi	21	17.2	22
après-midi (13h30-15h15)	3	4.5	3
après-midi (15h15-18h00)	11	17	20

Le règlement d'utilisation de l'UAPE a subi quelques modifications qui devraient permettre de répondre à tous les cas de figure rencontrés durant cette année.



Écoles secondaires

L'année scolaire 2009-2010 a débuté le vendredi 21 août, pour les 128 enseignants, par la traditionnelle conférence des maîtres. Pour ce qui a trait aux élèves, les cours ont repris le lundi 24 août à 9h00.

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec cinq doyen(ne)s, avec lequel(le)s il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyen(ne)s sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils(elles) sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'Etablissement secondaire de Pully a reçu 1247 élèves, dont 206 de Belmont, répartis de la manière suivante :

- cycle de transition 33%
- voie secondaire à options (VSO) 10%
- voie secondaire générale (VSG) 15%
- voie secondaire de baccalauréat (VSB) 42%

Ces élèves sont répartis comme suit :

Degré	Classes	Option	Elèves	
			Total	Belmont
5 ^{ème}	10		185	39
6 ^{ème}	11		226	54
7 ^{ème}	7	VSB	163	17
	3	VSG	64	15
	3	VSO	48	4
8 ^{ème}	8	VSB	190	18
	3	VSG	57	11
	3	VSO	37	9
9 ^{ème}	7	VSB	175	26
	3	VSG	59	8
	2	VSO	34	5
Développ.	1		9	0

Le nombre d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7e, 8e et 9e années sont les suivants :

- option spécifique de latin 67
- option spécifique de mathématiques et physique 204
- option spécifique d'italien 104
- économie et droit 153

La participation financière de la commune pour les élèves du secondaire a été budgétée à Fr. 630'000.- (comptes pas bouclés au moment de l'établissement du présent rapport).

Activités particulières

La prévention

Visite médicale, contrôle dentaire, gymnastique posturale, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile.

Le sport

De nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales sont proposés aux élèves.

Avec 313 inscrits, le sport scolaire facultatif se porte bien dans nos écoles.

Cours organisés en 2009-2010			
Football 3-4	12	Badminton	12
Football féminin	12	Volley-ball 8-9	30
Gym agrès	36	Uni Hockey 5-6	15
Athlétisme 7-9	15	Vô-Vietnam	18
Natation synchronisée	30	Relaxation 8-9	15
Natation pour avancés	14	Course à pied	27
Handball 5-6	15	« Lancer-Attraper » 3-4	21
Hip-Hop	40	Basketball 7-9	12

Un problème lié au nombre d'enseignant-e-s engagés dans ces activités est à relever. En effet, si nous pouvons compter sur l'engagement précieux de plusieurs d'entre eux, et cela depuis de nombreuses années, nous restons dans le besoin. Ainsi, les cours de Tchoukball et de badminton ont dû être abandonnés, faute de moniteurs. Cela dit, ce sont 18 personnes qui s'engagent dans ces activités, dont 11 moniteurs n'étant pas maître d'éducation physique.

Le problème occasionné cette année par le réaménagement de la piscine couverte nous a contraints à abandonner le cours de natation pour avancés.

Les salaires des moniteurs sont payés par la commune mais remboursés à raison de 80-90% par le canton.

Les cours facultatifs

- Atelier-chansons animé par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua avec 90 participants.
- Cours de photographie enseigné à 14 intéressés par M. S. Kroug.

Les semaines hors-cadre

Camp à la montagne, de snowboard et de ski pour les 5 à 7^{ème} années, échange linguistique pour les 8^{ème} et voyage d'étude pour les 9^{ème}.

Divers

- vente de timbres Pro Juventute;
- journée « Oser les métiers »;
- prévention des dépendances;
- vente d'oranges pour « Terre des Hommes »;
- vente de « têtes choco » pour la Maison d'enfants de Penthaz.

Ecole de musique de Pully (EMP)

Belmont subventionne l'EMP à hauteur d'environ 50% du tarif indigène. Tous les élèves habitant Belmont qui suivent les cours de l'EMP sont subventionnés et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire, 10^{ème} année éventuelle comprise. En 2009, 40 enfants ont bénéficié de ce subside.



L'EMP est dirigée par un Comité présidé, depuis le 2 juin 2007, par M. Jean-Blaise Paschoud. La municipale des écoles de Belmont est membre dudit comité.

La direction de l'EMP est assurée, depuis le 1^{er} février 2007, par M. Alain Chavallaz.

A la fin de l'année 2008, afin de marquer, en 2010, le 30^{ème} anniversaire de l'EMP, « L'Association des Amis de l'Ecole de Musique » a été créé.

La loi sur les écoles de musique est actuellement au cœur de nos débats, car elle aura des conséquences financières pour les communes. Les prestations actuellement offertes par les Communes de Pully et Belmont font que nous n'aurons pas à subir d'augmentation des coûts.

Le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

Personnel

Cette activité se résume à l'établissement des attestations de résidence en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully. Elles sont remises gratuitement.

Revenu d'Insertion (RI) et Aide sociale vaudoise (ASV)

Ce service n'étant plus assuré par la préposée communale et le rapport de gestion du CSR n'étant validé qu'au mois de mai, nous ne sommes pas en mesure de vous donner beaucoup d'informations, si ce n'est que sur la Commune de Belmont 14 personnes étaient au bénéfice du RI au 31 décembre 2009.

ŒUVRES SOCIALES

Petit lexique

AAS	Agence d'assurances sociales
ACAS	Agence communale d'assurances sociales
AF	Allocations familiales
AI	Assurance invalidité
AIAS/ PPB	Agence Intercommunale d'assurances sociales, Pully, Paudex, Belmont
AMAT	Assurance perte de gain maternité
APG	Assurance perte de gain
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CSR	Centre Social Régional

FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
LAJE	Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi sur l'assurance maladie
OCC	Organe cantonal de contrôle
PC	Prestations complémentaires
RAS	Régionalisation d'action sociale

Organisation de l'agence

Le préposé est nommé par la Municipalité.

L'Agence est organisée par la Municipalité qui nomme les autres collaborateurs, fournit les locaux, le mobilier, les machines et le matériel.

La commune informe à bref délai le Département de la nomination, démission, retraite, décès d'un préposé.

Commission communale d'enquête

La commission communale d'enquête n'a pas siégé en 2009.

Conclusion

L'objectif principal du regroupement des ACAS consiste à professionnaliser les tâches de leurs préposés garantissant une pratique suffisante pour faire face à la complexification des assurances et régimes sociaux

Par convention du 15 décembre 2004, les Communes de Paudex et Belmont ont confié la gestion de leurs ACAS respectives à la Ville de Pully, répondant ainsi à l'adoption du rapport par le Conseil d'Etat qui a fixé une obligation de regroupement pour les communes qui ne couvraient pas un bassin de population de 5'000 habitants.

Les agences ont notamment les tâches suivantes :

- renseigner et orienter la population sur les droits et obligations en matière d'assurance et régimes sociaux;
- appliquer les directives et instructions;
- transmettre aux autorités tous renseignements nécessaires;
- fournir un appui à la population des communes de la région pour remplir les formulaires officiels (réunir les pièces officielles);
- contrôler l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants;

- informer, le Département de la santé et de l'action sociale et les autorités, des éventuelles lacunes d'informations de la population et sur les éventuels mécontentements causés par l'application des dispositions légales;
- contribuer à l'établissement et au maintien de bonnes relations entre les autorités, les affiliés, les assurés, les ayants droit et la population des communes en général.

Le 1^{er} janvier 2008, l'AIAS/PPB a été transférée à la Région « RAS » (régionalisation de l'action sociale), elle est intégrée à l'ARAS (l'Association régionale d'action sociale), et dépend hiérarchiquement de la direction du « CSR » (Centre Social Régional) située à l'Avenue Villardin 2 à Pully, elle devient ainsi une Agence d'Assurances Sociales (AAS) et couvre le même territoire.

OCC (Organe Cantonal de Contrôle)

- recensement conformément aux instructions;
- contrôle de l'obligation d'assurance;
- collaborer à l'information spéciale lors de renouvellements, renseigner l'Organe;
- collaborer à l'information spéciale lors d'assurance à l'étranger pour les dispenses d'assurance en suisse.

Travaux effectués pour Belmont

L'Agence contacte chaque année, par une lettre circulaire personnalisée, toutes les dames atteignant 64 ans ainsi que les messieurs atteignant 65 ans l'année suivante (début du droit à la rente AVS).

Même démarche pour tous les jeunes qui atteindront leur 21^{ème} année l'année suivante (début de l'obligation de cotiser à l'AVS).

PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Mme Dorthe fait partie de la commission sociale et assure le secrétariat en ce qui concerne les aides sociales accordées sur le plan communal.

Un montant de Fr. 10'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

En ce qui concerne les camps scolaires, quelques petites aides ont été accordées pour un montant total de Fr. 470.-.

Ces aides sont de compétence municipale, sans recours à la commission sociale.

Prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite vivant à domicile

Durant l'année 2009, Transport Handicap Vaud (THV) a effectué 36 courses pour des habitants de Belmont, ceci pour un montant de Fr. 1'047.40 à charge de la commune.

Toutes les personnes enregistrées sur les fichiers de THV sont au bénéfice d'une carte de légitimation.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten et géré par le comité de direction.

Tout le personnel, nécessaire à l'activité du CSR, est engagé par l'ARAS. Au vu de l'augmentation de la charge de travail d'une part, des demandes liées aux exigences du Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS), plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des dossiers attribuant des aides d'autre part, le personnel a dû être augmenté. En particulier, un enquêteur social a été engagé.

Le **Conseil intercommunal** composé de 34 délégués des communes est présidé par Mme Anne-Marie Delley, Syndic d'Ecoteaux, Mme Catherine Jatton en est la secrétaire. Lors de l'assemblée générale du 25 juin 2009, M. Olivier Bron, Municipal de Ferlens, a remplacé Mme Anne-Marie Delley qui a rejoint le Comité de direction. Le comité de direction est composé de 7 membres, syndics ou municipaux, représentant les différents districts et 2 membres représentant les institutions sociales privées.

Accueil de la petite enfance

Accueil en milieu familial

La structure d'accueil familial de jour (ci-après AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (ci-après PPBL) et géré par la Ville de Pully.

Elle a pour but de proposer aux parents des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans, auprès d'Accueillantes en milieu familial (ci-après AMF).

Lorsqu'une place est proposée à un parent (selon la liste d'attente), la coordinatrice va tenir compte, entre autre, des besoins de l'enfant, de son développement, de son rythme, des désirs du parent, de son contexte familial et géographique, ainsi que de l'expérience de l'AMF et de l'âge des autres enfants accueillis.

L'accueil d'enfants au domicile d'une Accueillante est soumis à la Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (ci-après LAJE) entrée en vigueur le 1er septembre 2006.

L'équipe administrative et son organisation

- Mme Maria-Chrystina Cuendet, Municipale, Directrice du Service de la Sécurité sociale et de la jeunesse (ci-après SSJ)
- M. Alain Delaloye, chef de service de la Sécurité sociale et de la jeunesse est en poste depuis le 1er avril 2009.
- Mme Isabelle Clément a pris ses fonctions de coordinatrice au 1er octobre 2009. Elle a mis à jour les dossiers en cours et a rencontré toutes les AMF afin de faire leur connaissance et avoir une image concrète de leur contexte d'accueil. Elle travaille à 50%, soit le mardi, le jeudi et le mercredi matin. Outre la permanence téléphonique qui représente 4 heures hebdomadaires, ses tâches principales sont l'agrément, la surveillance des AMF et leur coaching, la rédaction de notes de visites et de rapports d'enquêtes socio-éducatives, la gestion des demandes, les conseils aux parents en recherche de solutions, ainsi que l'animation de la Structure AFJ. Sa fonction exige une formation continue annuelle. Régulièrement, elle assiste à des séances avec la conseillère éducative du Service de la Protection de la Jeunesse (ci-après SPJ).
- Mme Doris Desfayes, assistante du chef de service de la Sécurité sociale et de la jeunesse, gère depuis le 1er avril 2009 les tâches administratives liées à l'organisation de la Structure AJF tels que les travaux de secrétariat, l'établissement et la mise à jour des dossiers enfants, le calcul des salaires des Accueillantes, l'information aux parents sur les prix de pension de leur enfant, la réception des décomptes horaires, l'établissement de la liste de paiements mensuels pour les AMF et la facturation aux parents.

2009 en chiffres

Au 30 septembre 2009, 25 AMF bénéficiaient d'une autorisation, 5 AMF étant en pause ou avec très peu d'heures d'accueil.

Au 31 décembre 2009 la structure comptait :

- 27 AMF, respectivement 14 à Pully, 1 à Paudex, 8 à Lutry, La Conversion, La Croix-sur-Lutry et 4 à Belmont.
- 171 enfants placés, répartis comme suit: 72 enfants de Pully, 5 de Paudex, 79 de Lutry/La Conversion/La Croix-sur-Lutry et 15 de Belmont. Les accueillantes de Pully ont effectué 34'287.25 heures de garde, celles de Lutry/La Conversion/La Croix-sur-Lutry, 20'069 heures et les accueillantes de Belmont, 13'075.75 heures.
- 129 demandes d'accueil ont été enregistrées, respectivement 76 enfants de familles domiciliées à Pully, 9 à Paudex, 30 à Lutry, dont 8 à la Conversion, 4 à la La Croix-sur-Lutry et 14 enfants de familles domiciliées à Belmont.
- 70 enfants sont en liste d'attente afin de trouver une AMF, ce qui représente de nombreuses inquiétudes pour les parents qui ne trouvent pas de place d'accueil pour leur enfant et un défi à relever pour le service.
- Un retrait d'autorisation d'accueil et un signalement auprès du SPJ ont été effectués par la coordinatrice et le chef de service.

La structure AFJ a organisé deux séances d'informations destinées, d'une part, aux parents des enfants accueillis et, d'autre part, aux Accueillantes. Il ressort notamment de la séance avec les Accueillantes un besoin de stabilité et une amélioration des conditions salariales tel que par exemple un salaire de base sur lequel elles peuvent compter régulièrement. Il ressort également un besoin de pouvoir participer aux événements organisés dans le cadre de la commune, comme tout employé de la Ville de Pully, tel le souper annuel par exemple. L'idée que les enfants de l'Accueil familial puissent participer à une fête de Noël est également demandée.

Sensible à ces requêtes, la structure AFJ a organisé pour la première fois une fête de Noël 2009 véritablement très appréciée par les Accueillantes et les enfants accueillis.

La Structure AFJ du Réseau PPBL souhaite, d'une part, augmenter le nombre de ses places d'accueil familial, et d'autre part, offrir des prestations motivantes pour les nouvelles personnes qui choisiraient la profession d'Accueillante en milieu familial de jour.

Bien qu'il soit important de répondre au mieux aux nombreuses demandes en attente, il est primordial que la qualité de l'accueil soit préservée.

Participation aux frais de placement d'enfants

La commune, selon un barème fixé sur le revenu, a participé au financement pour le placement d'enfants dans les lieux d'accueil de Belmont ou des environs pour un montant de Fr. 224.-, ceci hors LAJE.

Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants « Les Guignols » dirigé par Mme Catherine Kuhn a accueilli 53 enfants et élèves, dont 29 sont domiciliés à Belmont durant l'année scolaire 2009-2010, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	10
· enfants d'autres communes	7
Total	17

Classe 2 – accueil petite enfance – maternelle	
· enfants de Belmont	15
· enfants d'autres communes	7
Total	22

Classes 1^{ère} et 2^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	4
· enfants d'autres communes	8
Total	12

Classes 1^{ère} et 2^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	0
· enfants d'autres communes	2
Total	2

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents. Les locaux sont mis à disposition par la commune, à un tarif préférentiel.

« Le Manège enchanté »

Suite à l'entrée en vigueur de la LAJE, le 1^{er} septembre 2006, des discussions ont eu lieu avec Mme Rusconi responsable du « Manège Enchanté ».

Son bail ayant été dénoncé, celle-ci était à la recherche de locaux pour y installer sa structure d'accueil. Notre projet d'Espace Cancoires était le lieu idéal pour poursuivre son activité. Intéressée par notre proposition, elle a suivi de manière régulière les travaux. Elle a rencontré l'architecte et lui a donné toutes les informations requises par le SPJ afin que l'infrastructure soit conforme aux exigences.

Les travaux ayant débuté, la Municipalité a rencontré, le 3 février 2009, Mme Rusconi et son comptable. Etaient également présente Madame Maillefer, secrétaire générale de la FAJE. Cette réunion avait pour but essentiel d'expliquer à Mme Rusconi tous les enjeux d'une adhésion au réseau. Ayant demandé un délai de réflexion, Mme Rusconi nous a fait savoir, fin février, qu'elle renonçait à occuper les locaux; motif invoqué = rester 100% indépendante.

Dès lors la Municipalité a décidé, afin de ne pas perdre les subventions cantonales et fédérales liées à la création de lieux d'accueil, de mettre en service une nursery-garderie communale, répondant ainsi aux besoins de la population et aux exigences de la LAJE.

Enfin, il est à signaler que le « Manège Enchanté » a quitté notre commune à la fin de l'année 2009 pour s'installer à Pully.

Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Suite à la décision de Mme Rusconi de renoncer au local dans l'Espace cancoires, la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires afin de concrétiser le projet de nursery-garderie communale. Pour rappel, votre Conseil a accepté l'adhésion de Belmont au réseau PPBL (PA N°10/2008).

Des annonces parues dans la presse, ainsi que dans les écoles spécialisées, nous ont permis de recevoir et d'engager le personnel éducatif nécessaire à l'encadrement de 22 enfants. La responsable pédagogique, Mme Hengsberger, a été engagée au 1^{er} juillet. Le reste de l'équipe se compose de cinq éducatrices, deux auxiliaires, deux stagiaires (futurs apprentis ASE [assistante socio-éducative]) une aide de cuisine et une dame, de Belmont, responsable des nettoyages. Le personnel étant engagé, il faut maintenant penser à l'aménagement de la structure. Pour rappel, votre conseil a accepté la demande de crédit extrabudgétaire (PA N°09/2009).

A partir du 1^{er} juillet 2009, la principale tâche de Mme Hengsberger, en collaboration avec la municipale concernée, a été de faire l'inventaire du matériel (pédagogique et mobilier) nécessaire. Pour ce faire, elle n'a ménagé ni son temps, ni son réseau personnel, afin de trouver du bon matériel et au meilleur prix. Une grande surface, sise sur la Côte, a offert un bon de Fr. 2000.- afin d'acquérir du mobilier. Des rencontres ont eu lieu avec le personnel éducatif pour organiser les préparatifs et planifier les horaires de travail. Dès le mois de novembre, les premières rencontres avec les parents ont commencé. Celles-ci avaient pour but de confirmer les inscriptions, constituer les dossiers et, bien sûr, expliquer la ligne pédagogique de la structure. Le projet pédagogique, nécessaire pour l'ouverture d'un lieu d'accueil, a également été fait par Mme Hengsberger.

Dès mi-décembre, l'aménagement des locaux a commencé avec toute l'équipe (montage des meubles, décoration, etc...). Un problème de revêtement de sol a occasionné du retard et il a fallu improviser au milieu des ouvriers.

Un apéritif de Noël a été organisé et tout le personnel communal se retrouva dans les locaux ... 10 minutes après que les derniers ouvriers eurent quitté le « navire ».

Après la fête, il y a eu les rangements, avant des vacances de Noël bien méritées. Le Centre de vie infantile « Les Moussaillons » était prêt à accueillir, le lundi 4 janvier 2010 dès 7 heures, les premiers enfants et leurs parents,.

Larguez les amarres et bon vent... La suite de cette belle aventure dans mon rapport de gestion 2010.

Forum social régional

Le Forum social régional, mis sur pied depuis plusieurs années, est dirigé par M. le pasteur Fausto Berto, dans le cadre du secteur « Présence et solidarité » de la région Paudèze.

Il regroupe de très nombreux services et associations actives sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance.

Il est supra communal, supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Paudex et Belmont.

Son but est d'être un lieu d'échanges, favorisant les collaborations entre professionnels et bénévoles.

Belmont est représenté dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales, dans la mesure de ses disponibilités.

Services bénévoles

En ce qui concerne les services bénévoles de Pully, Lutry, Belmont et Paudex, l'activité a été reprise par Mme Brigitte Pahud.

Ce service aide les personnes handicapées ou malades à se rendre chez leur médecin, à l'hôpital, en institution, chez le coiffeur ou pour des courses de première nécessité pour un tarif très réduit. La Commune de Belmont a reconduit, en 2009, un don de Fr. 500.- qui a été chaleureusement accueilli.

Toute personne désireuse de services ou qui voudrait s'engager comme chauffeur bénévole peut s'adresser au n° 021 728 12 13.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT - CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT

Association de l'Entraide familiale

L'assemblée générale 2009 a eu lieu le 19 mars à la Salle communale de Paudex.

Vous pouvez trouver tous les renseignements utiles sur le site nouvellement créé et qui est www.aef-ppb.ch

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Depuis quinze ans, l'Action humanitaire et les Cartons du cœur Pully-Paudex-Belmont apportent aide et réconfort à des familles de la région.

A Belmont, les Midis du cœur sont très connus et appréciés. Ces repas sont ouverts à tous et fréquentés par de nombreuses personnes. Ce sont, tous les derniers mardis du mois, dans la buvette de la Grande Salle, des moments très riches sur le plan de la convivialité comme sur celui des repas servis. Il est à relever que la participation financière libre des participants laisse régulièrement un léger bénéfice et que Belmont est en tête du classement en ce qui concerne ces bénéficiaires.

Que Mme Marie-Christine Charles, et toutes les personnes qui préparent ces délicieux repas, en soient grandement remerciées.

La Commune de Belmont participe à cette association par des prestations en nature, mise à disposition de locaux, matériel, vin, photocopies, etc.

NONAGÉNAIRES

Le 6 janvier 2009, nous avons célébré les 90 ans et 8 jours de Monsieur Pierre Vigny.

Le 6 février 2009, nous avons fêté les 90 ans de Mme Nettie Jobet, belle-mère de notre conseiller communal, M. Treppe. Une délégation municipale, ainsi que le pasteur et le curé ont été accueillis au domicile de M. Treppe, et ceci malheureusement en l'absence de la jubilaire. En effet, ayant dû être hospitalisée la veille, elle tenait malgré tout à ce que la fête se déroule.

M. Stern (94 ans le 1^{er} septembre) et Mme Wenger (94 ans le 5 septembre) sont les doyens de la commune.

AFFAIRES CULTURELLES

Sociétés et associations locales

Nous avons organisé, pour la 6^{ème} fois, une séance de coordination avec toutes les sociétés et associations locales, s'agissant de l'utilisation de nos infrastructures pour leurs multiples activités. Pour la plupart des responsables de nos sociétés, cette séance n'est pas seulement utile, mais indispensable.

Si la plupart des sociétés ont bien compris le système de fonctionnement des réservations ainsi que des services y relatifs, il en reste quelques-unes qui ne remplissent pas correctement les formulaires, ce qui occasionne un surcroît de travail pour le personnel administratif.

Comme à leur habitude, plusieurs de nos sociétés et associations locales ont offert, à la population, de splendides moments de convivialité tout au long de l'année; qu'elles en soient ici sincèrement remerciées.

Janvier : l'aubade au doyen, animée par « L'Avenir » s'est déroulée sous un soleil magnifique et un froid polaire.

Février : match aux cartes organisé par la Société des Jeunes et soirées de la Société de musique « L'Avenir ».

Mars : pas d'activité particulière, car ce mois a vu se dérouler, pour la plupart des sociétés, leur assemblée générale. Donc un peu de répit !

Avril : réception des nouveaux habitants animée par la « Concorde ».

Mai : Fête des voisins.

Juin : Les concerts de quartier de « L'Avenir » se sont parfois déroulés dans des conditions météorologiques assez difficiles ! La « Clé des chants » nous a offert son spectacle puis c'est M. Pascal Reverchon qui a été couronné Roi du tir lors de la Fête de l'Abbaye. Il ne faut pas oublier le spectacle de l'école de théâtre « La Grappe » ainsi que le repas de soutien de « L'Avenir ».

Juillet : Vacances

Août : 1^{er} août à Chatruffe. Cette année la Municipalité a choisi de revenir à un 1^{er} août plus « patriotique ». Saucisses, pain et fromage offerts à la population. Boissons et pâtisseries vendues par les membres de « L'Avenir » et la Société des Jeunes. Le tout agrémenté par quelques morceaux choisis de « L'Avenir », un discours égypto-suisse de notre Syndic, ainsi qu'un magnifique feu d'artifices.

Toujours en août, remontée de la Paudèze, visite de la compostière de la Coulette et initiation au basket dans le cadre du passeport vacances. Ces trois activités encadrées par les samaritains, les membres de la Société de développement, les membres de la Société des jeunes ainsi qu'un employé communal, sans oublier Mme et M. Marc-Etienne Favre.

Septembre : sur un jour cette année, le Marché villageois s'est déroulé le 12 septembre. Organisé par la Société de développement avec un appui logistique important du personnel communal, le thème champêtre choisi a permis de décorer de manière originale la place du village. De nombreux stands furent animés par des sociétés locales, des associations ainsi que des artisans divers. De la musique, du sport, des concours, des promenades à dos d'ânes, les animaux de la ferme et quelques spécialités culinaires ont réjoui un large public. Dès la fermeture des stands, la soirée s'est poursuivie à la buvette de la Grande Salle où un DJ a proposé aux personnes, pas encore assez fatiguées de la journée, de se défouler sur des rythmes endiablés.

Octobre : brisolée à la Grande Salle, organisée par la Société de développement.

Novembre : soirée de clôture de la Société de tir et soirées de « La Concorde » ainsi que les traditionnels lotos organisés par les Sociétés de tir, de musique et de chant.

Repas de soutien de l'Association Belmont soutient Kera Duré avec l'incontournable mais si bon couscous !

Décembre : Fenêtres de l'Avent proposées par la Société de développement ainsi que le maintenant traditionnel Marché artisanal au Centre administratif, avec la visite du Père Noël, ainsi que la crèche géante aimablement mise à disposition par Mme Lorette Favre. Puis vint le temps du repas et Noël des Aînés à la Grande Salle, avec un spectacle présenté par les enfants de l'école de Belmont.

Sans oublier, tout au long de l'année, les traditionnelles séances du Ciné-Club et les rencontres des Aînés qui se déroulent régulièrement à la Grande Salle.

CONCLUSION

En 2009, j'ai continué à œuvrer pour ma commune dans un esprit de collaboration et une disponibilité que j'ai essayé d'avoir pour toutes et tous.

2009 fut surtout pour moi, malgré quelques soucis, la réalisation de ce que je nommerai un grand projet. La réalisation de l'Espace cancoires, et plus particulièrement la création du Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ». Certainement de par ma profession, ce challenge compte beaucoup. J'aurais sans aucun doute aimé, mais il y a quelques années, être à la place de notre responsable pédagogique. J'ai cependant pu participer, en étroite collaboration avec elle, à toute la mise en place de ce lieu d'accueil et je suis heureuse que notre Conseil communal ait eu la sagesse d'accepter ce projet.

Je me réjouis de rencontrer nos aînés dans leur nouveau local et je ne pense pas me tromper en disant qu'ils s'y sentiront « comme à la maison ».

Les jeunes vont, sans aucun doute, s'approprier le local à leur façon, mais aussi dans le respect de ce qui leur est offert.

Quant à notre « capitaine » du navire, j'ai nommé M. Yann Tornare, je loue ici sa disponibilité, sa serviabilité et son éternelle bonne humeur. Je salue aussi la collaboration de son épouse et le merveilleux sourire de leurs trois « p'tites nanas ».

2009 fut pour moi une très bonne année, j'espère qu'il en sera de même en 2010.



Chantal DUPERTUIS, Municipale

SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

M. Philippe MICHELET, Municipal



SERVICES INDUSTRIELS

dans un minimum de temps, elle a été menée avec l'appui des SI de Pully;

Préambule

Comme chaque année, un rapport de gestion ne transmet que des faits et des statistiques. Derrière ceux-ci se cache l'engagement du personnel qu'il soit de terrain ou de bureau.

Je me permets au début de ce rapport de les remercier pour le travail effectué tout au long de l'année.

Alors Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs un grand merci pour votre engagement qui permet de faire fonctionner une « machine » pas toujours simple.

Service de l'électricité

- le raccordement de nouvelles constructions;
- la mise en place de raccordement de chantiers;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau électrique;
- la transformation d'armoires électriques;
- la pose de tubes et le tirage de câbles sur les divers chantiers;
- les interventions sur le réseau en cas de panne;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- 80 compteurs ont été changés afin de répondre à la mise en application des tarifs BT simple ou BT double (heures creuses et heures pleines). Afin de réaliser cette action

- changement et déplacement de 2 candélabres au droit de l'Espace Cancoires;
- modification et modernisation de 2 armoires au ch. de Villars et au Signal;
- poursuite de la campagne de contrôle des candélabres qui a permis de tester 56 mâts;
- pose de 12 tableaux avec compteurs pour l'éclairage public (calcul de la consommation);
- transformation de la sous-station du Burenos et mise aux normes ORNI (ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant).

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi que ceux du Service des eaux et du Service de la voirie pour le déneigement.

Vélos électriques

Dans le cadre d'un appui à la mobilité douce, la Municipalité a décidé d'apporter une aide financière lors de l'acquisition d'un vélo électrique par un citoyen de Belmont. C'est un montant de Frs 10'000.- qui a été porté au budget 2009. 14 personnes ont fait valoir le droit à cette subvention. Cette action sera reconduite en 2010 par utilisation du budget alloué et non utilisé en 2009.

Alimentation électrique de la commune

Cette année, nous avons subi deux interruptions de l'approvisionnement électrique de notre commune, le 27 septembre et le 12 octobre.

Dans les deux cas, il s'agit d'incidents sur le réseau moyenne tension de Lausanne qui alimente les stations de transformation moyenne tension / basse tension.



Tarifs SI 2009

La mobilisation des associations de consommateurs et de la classe politique, lors de la publication des tarifs 2009, a conduit à la révision urgente de l'ordonnance d'application de la loi sur l'approvisionnement en électricité (OapEI).

Tous les fournisseurs d'électricité ont dû publier leurs nouveaux tarifs 2009 pour l'utilisation du réseau jusqu'au 31 mars 2009. La Commission de l'électricité (EiCom) n'a présenté sa décision pour le calcul du niveau de réseau 1 (réseau très haute tension) que le 9 mars. De ce fait, il ne restait que trois semaines pour procéder aux nouveaux calculs des tarifs d'utilisation pour le reste du réseau de distribution.

Les tarifs applicables pour 2009 ont été publiés au 1er avril 2009.

La législation nous fait obligation de publier au 31 août de l'année en cours, les tarifs applicables pour l'année suivante.

Pour 2010, nos tarifs – inchangés par rapport à ceux de 2009 - ont été communiqués à l'EiCom et publiés sur le site Internet de la commune.

Service de contrôle

A la fin 2009, 1716 compteurs étaient installés sur notre réseau, soit une augmentation de 16 unités. 93 actions, liées à des contrôles périodiques ou finaux, ont été réalisées.

Rattrapage OIBT

L'entreprise BCC Contrôle SA a terminé, en décembre 2009, les contrôles de rattrapage pour lesquels elle a été mandatée. Vingt installations (6 installations à Belmont, 14 à Pully) n'ont toutefois pas pu être visitées, malgré les nombreuses démarches entreprises dans ce sens par BCC Contrôle SA. Avec l'aide de Pully, une dernière tentative d'accéder aux installations sera entreprise en février 2010. En cas de succès, les contrôles seront faits par BCC Contrôle SA, aux tarifs du mandat de rattrapage. En cas d'insuccès, les propriétaires fautifs seront dénoncés auprès de l'ESTI (Inspection fédérale des installations à courant fort).

BCC Contrôle SA assurera toutefois, au cours des premiers mois 2010, la fin de son mandat. Son travail consistera à envoyer les ultimes rappels aux propriétaires dont les installations ont fait l'objet d'une demande de retouches mais qui n'ont, à ce jour, pas encore fait exécuter ces dernières. Une fois les délais légaux passés, les retardataires seront, d'entente avec Pully, dénoncés auprès de l'ESTI, selon la procédure habituelle. La poursuite de la gestion de ces dossiers sera alors assurée par Pully.

Libéralisation du marché de l'électricité

La 1^{ère} phase de la mise en place de la libéralisation du marché de l'électricité a donné lieu, à la fin 2008, à de nouveaux soubresauts avec des répercussions sur le début 2009. Voir à ce sujet « Tarifs SI 2009 ».

A peine a-t-on le temps de mettre en place les dispositions prévues par la législation que celles-ci vont faire l'objet d'une révision.

Le 18 novembre 2009, le Conseil fédéral a décidé de confier au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le soin d'élaborer un projet de consultation concernant la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et lui a donné jusqu'à début 2011 pour ce faire. La loi révisée sur l'approvisionnement en électricité devrait entrer en vigueur en 2014, parallèlement à l'ouverture complète du marché qui permettra aux ménages de choisir, eux aussi, librement, leur fournisseur d'électricité. L'introduction de l'ouverture complète du marché peut faire l'objet d'un référendum facultatif.

Wait and see pour la suite de la libéralisation du marché.

Romande Energie Commerce - REC SA

2009 aura été la première année opérationnelle dans le cadre de la structure REC.

Suite aux transferts des données sur le système informatique de REC, la facturation des acomptes ainsi que le décompte final 2009 ont été réalisés selon les nouvelles procédures communes à tous les partenaires.

La nouvelle présentation des factures, avec le détail de toutes les composantes, nous a un peu inquiétés quant à sa compréhension. A notre grande surprise, à la suite des premières factures émises, très peu de demandes d'explications sont parvenues, tant à l'administration communale qu'au call-center de REC.

Doit-on ce bon résultat à la bonne information réalisée sur la composition de la facture ou au désintérêt du client. Soyons optimistes, retenons la première hypothèse.

Cette année 2009 a été une période d'ajustement dans le fonctionnement de REC et les relations avec les partenaires. Le point le plus pénalisant pour la bourse communale a été le manque de régularité des versements des montants encaissés. Ce problème a touché tous les partenaires et a fait l'objet d'une analyse poussée qui a conduit à une révision des processus interne de REC. Dès 2010, la régularité des versements sera assurée.

Si les aspects juridiques ont été, dans leur grande majorité, réglés en 2008, l'accent en 2009 a été mis sur les aspects techniques.

Les enjeux pour les années à venir vont porter sur le « smart metering » (mesure intelligente de la consommation individuelle) ainsi que le « smart grid » (réseau intelligent gérant les multiples sources d'énergie et la consommation). La mise en œuvre de ces nouvelles technologies est liée à des décisions prises tant au niveau fédéral qu'europpéen.

Force est de constater que la mise en place de la libéralisation du marché est un vaste chantier permanent.

Deux conférences des partenaires, dont la présidence est assurée par notre Syndic, ont eu lieu cette année.

Le 12 juin à Bussigny, cette séance a été l'occasion de faire un bilan sur l'année 2008 :

- l'intégration de la clientèle que les actionnaires ont transférée au sein de REC a été réalisée avec succès.

- L'ouverture du marché n'a pas fonctionné; seul un petit nombre de clients (une centaine au niveau suisse) ayant exercé leur éligibilité. Ceci est dû principalement à la base légale, à la hausse des prix et à plusieurs acteurs qui n'ont pas "joué le jeu".
- Pour REC, le bilan entre acquisition de nouveaux clients et perte de clients est positif, ainsi que les perspectives 2009 dont un des objectifs est l'amélioration de l'efficacité du service clientèle.

Le 15 décembre à Belmont, cette séance a permis de faire un premier bilan des activités :

- REC a déployé une activité commerciale intense, qui l'a crédibilisée et a créé une forte visibilité sur le marché romand.
- Cette année, le marché a encore moins bien fonctionné que l'année dernière. En effet, au lieu de s'ouvrir, il se referme, ce qui constitue, bien entendu, une déception pour REC. D'une part, les clients préfèrent rester au tarif régulé, qui est en dessous du prix du marché, d'autre part, les incertitudes "chroniques" sur le plan législatif les insécurisent et rendent difficile l'acquisition de clients hors zone.
- Afin d'améliorer la gestion de la clientèle, qui avait subi une dégradation lors de l'arrivée massive des partenaires, un important projet a été mis en œuvre, permettant de retrouver une qualité de réponse en corrélation avec nos attentes.
- A la demande des actionnaires, la fonction de Responsable des Relations Partenaires a été créée, assumée par Christian Grognoz, en vue d'assurer une collaboration étroite et constante.

Un des gros chantiers, pour 2010, sera l'harmonisation tarifaire dont l'enjeu consistera, en particulier, à répondre aux exigences légales en ayant un portefeuille d'approvisionnement unique et des tarifs énergie qui ne soient plus différents suivant les zones de desserte, comme c'est le cas actuellement. Il faudra appliquer une logique tarifaire cohérente auprès des clients sur toute la zone REC.

Deux nouveaux actionnaires ont rejoint REC à la fin de l'année, à savoir:

- Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA). Cette société, qui dessert les Communes de Bex, Ollon, Gryon et Lavey, distribue 84 GWh à 13'600 clients captifs et 70 clients éligibles. Son usine de Sublin fournit une production propre d'environ 40 Gwh.

- Société de Distribution Electrique de Champéry (SDEC). Cette société, qui dessert les Communes de Champéry et Val-d'Illiez, distribue 25 GWh à 4'000 clients captifs et 25 clients éligibles.

Cette entrée est faite par le biais d'une augmentation du capital de REC ce qui ne modifie pas le nombre d'actions détenues par les partenaires.

Collaboration des SI Pully – Paudex – Belmont

Le programme informatique de gestion de REC nécessite son utilisation soutenue pour être performant. C'est pourquoi, Pully a mis sur pied une cellule qui devient l'interface entre REC et les SI de Pully, Paudex et Belmont. Les processus de circulation des informations, mis en place entre cette entité et les responsables opérationnels des SI, ont permis de gérer, de manière efficace, les interventions et de respecter la rigueur générée par la participation à REC.

Pully nous a représenté dans divers groupes de travail technique et continuera dans cette tâche en 2010.

La collaboration entre Belmont et Pully fait l'objet d'un point de situation régulier entre les responsables des réseaux.

Service des eaux

A côté des activités courantes que sont :

- le branchement de nouvelles constructions;
- la pose de nouveaux compteurs;
- le changement de compteurs pour révision;
- les travaux d'entretien de notre réseau;
- les interventions sur le réseau en cas de fuite;

il y a lieu de relever les travaux particuliers suivants :

- 19 fuites ont été réparées sur le réseau communal, 4 sur les raccordements privés;
- 2 campagnes d'écoute du réseau ont été réalisées. La première du 22 avril au 6 mai et la seconde du 27 novembre au 7 décembre. Ces contrôles permettent de détecter des fuites tant sur le réseau principal que sur des branchements privés. La conclusion de ces campagnes est que « le réseau de conduites de Belmont-sur-Lausanne se trouve dans un bon état ».

A ces diverses activités s'ajoutent les appuis ponctuels pour la préparation des manifestations villageoises ainsi qu'au Service de l'électricité et à la voirie pour le déneigement.

Travaux non inclus dans les préavis

- raccordement provisoire sur le réservoir de la Métraude;
- entretien des bornes hydrantes;
- changement de conduites aux Chaffeises et raccordement des 86 logements.

Tunnels autoroutiers

Lors des travaux de l'Espace Cancoires, la colonne d'eau qui alimentait les bornes hydrantes à l'entrée est des tunnels a dû être sectionnée car se trouvant dans l'emprise du terrassement. De plus cette alimentation constituait un « bras mort » sur notre réseau. Cette situation n'était plus admissible en regard de la législation sur les denrées alimentaires qui régit les responsabilités d'un distributeur d'eau potable.

En accord avec l'ECA et l'OFROU, une solution provisoire a été trouvée jusqu'à la mise en conformité dans le cadre des travaux de rénovation de l'autoroute.

SIGIP

Les travaux de mise en œuvre se poursuivent sous le contrôle du comité de pilotage (représentants pour Belmont : MM. Muheim et Michelet). Les travaux de saisie de nos données existantes ont été confiées au bureau RIBI et se sont poursuivies en 2009. La supervision de ces travaux est confiée au Service géomatique de Pully.

La numérisation et la mise en place des attributs du cadastre souterrain du réseau d'eau potable a été finalisé dans le 1er trimestre 2009.

Les travaux se sont poursuivis par la numérisation et la mise en place des attributs pour le réseau électrique. Ceux-ci seront exploitables durant le 1er semestre 2010.

La mise à jour des informations pour les différents réseaux sera exécutée par le Service géomatique de Pully.

TRAVAUX PUBLICS

Léchire, Blessoney, Champ Pevy

Préavis N° 13/2007

Les derniers travaux de finition ont été entrepris au printemps. Ce chantier est terminé.

Le projet mis à l'enquête comprenait, à la demande des riverains, la pose d'une barrière au sommet du chemin de Champ Pevy afin d'éviter le transit. Dans le but de s'assurer que la volonté initiale était confirmée, les riverains ont été appelés à se prononcer via un sondage.

Suite à la réponse positive des riverains, la pose de la barrière a fait l'objet d'une enquête publique qui n'a pas reçu d'opposition.

La barrière sera mise en place au printemps 2010.

Route du Signal

Préavis N° 5/2008

Les travaux ont repris à la mi-mars par des travaux de finition sur le tronçon réalisé en 2008. Ils se sont poursuivis sur le tronçon ch. des Dailles / ch. de Villars.

Ce chantier est terminé mais nécessitera un crédit complémentaire, au vu des nombreuses « mauvaises surprises ».

Portail Ouest

Préavis N° 8/2008

Les travaux ont débuté par le changement de la colonne d'eau. Les travaux ont été terminés en mai 2009.

Traversée RC 773

Préavis N° 7/2009

Ces travaux ont permis de mettre à neuf la colonne d'eau potable entre le chemin des Corbaz et le chemin du Pâquis devant l'hôtel « Le Belmont ».

Nous avons profité de ces travaux pour refaire l'enrobé bitumineux au carrefour chemin des Corbaz / RC 773 ainsi qu'au débouché du chemin du Pâquis sur la RC 773.

Ce chantier est terminé.

Portail Est – Sentier des Cancoires

Préavis N° 11/2009

Ces travaux ont été réalisés à un excellent rythme ce qui a permis de réaliser, pour l'ouverture en janvier de l'Espace Cancoires :

- le cheminement entre l'escalier des Cancoires et le débouché sous l'autoroute au Blessoney;
- l'aménagement devant l'Espace Cancoires;
- l'îlot du portail d'entrée Est de la commune;
- le déplacement du passage à piétons au débouché du chemin des Pralets.

Les travaux de construction du ralentisseur au carrefour RC 773 / chemin des Pralets seront réalisés au printemps 2010.

Route de la Louche

Les travaux pour la reconstruction de la route ont été lancés. Sur la base d'un avant-projet, un appel d'offres, selon les critères des marchés publics, a été lancé auprès de bureaux d'ingénieurs. A l'issue du délai accordé pour la rentrée des offres, le bureau le mieux disant a été choisi.

Une première rencontre avec la CCU a permis de récolter les premières remarques et propositions qui vont permettre d'avancer dans l'élaboration du projet définitif en 2010.

Réseau routier

Entretien des routes

Les conditions particulièrement rigoureuses de l'hiver 2008 – 2009 ont malmené nos routes.

L'inspection minutieuse des dégâts nous a conduits à intervenir de manière assez lourde. En effet le « mitage » du revêtement sur certains tronçons, nous a conduits à préférer un fraisage de zone et la pose d'un enrobé bitumineux à chaud plutôt que de remplir une succession de trous.

Au vu du début d'hiver 2009 – 2010, il y a fort à parier que nous devons reconduire ce type d'opération dans l'attente de refaire complètement les revêtements usagés de certaines chaussées.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux habituels d'entretien effectués par notre Service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises.

Remplacement du véhicule « Aebi »



Préavis N° 3/2008

La livraison du nouveau véhicule est intervenue le 20 mai 2009. Un premier bilan, nous permet de vérifier qu'il remplit pleinement les besoins que nous avons identifiés.

Remplacement du tracteur «Carraro»



Préavis N° 4/2009

Plusieurs incidents nous ont conduits à entreprendre de lourds travaux de réparation ou d'entretien sur ce véhicule. Durant l'hiver 2008-2009, nous avons dû faire face à deux problèmes importants dont un aurait pu s'avérer grave pour son conducteur.

Dans sa séance du 28 mai, le Conseil communal nous a accordé les crédits pour procéder à son remplacement.

L'objectif était de disposer du nouveau tracteur pour l'hiver 2009-2010 car indispensable pour déneiger les trottoirs. Sa livraison est intervenue le 20 novembre 2009.

GEDREL SA

Campagne de sensibilisation

Les actions de sensibilisation des enfants des classes primaires et enfantines, mises sur pied depuis 1998, se poursuivent avec un succès constant.

GEDREL SA poursuit chaque année ses campagnes de sensibilisation de la population à la gestion des déchets. Mieux gérer ses achats, mieux conserver, réparer et recycler davantage, tels sont les comportements qui sont suscités à travers des campagnes d'affichage, d'annonces dans la presse, la distribution de tous ménages, etc.

La sensibilisation à la gestion des déchets est un domaine très vaste qui touche plusieurs secteurs d'activités. Afin de profiter des compétences techniques et pédagogiques, une structure indépendante a été créée. Celle-ci dénommée COSEDEC (coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets) regroupe les périmètre Gedrel, VALORSA, Strid, Vadec, Seod, Celtor et Codeb. Chaque membre dispose d'une part par 50'000 habitants. Cette structure est à disposition des sociétaires pour le développement de tout nouveau projet de sensibilisation.

Déchets urbains

Le problème lié à la prise en charge des frais d'élimination des déchets urbains est toujours en suspens. Dans le cadre de Lausanne Région, la commission mise sur pied avait clairement fait ressortir le désir des communes membres de privilégier l'instauration d'une taxe au ménage plutôt qu'une taxe au sac.

La Commune de Romanel-sur-Lausanne a adopté, le 2 avril 2009, un règlement sur la gestion des déchets. Celui-ci instaurait une taxe forfaitaire devant couvrir 70% des frais d'élimination des déchets.

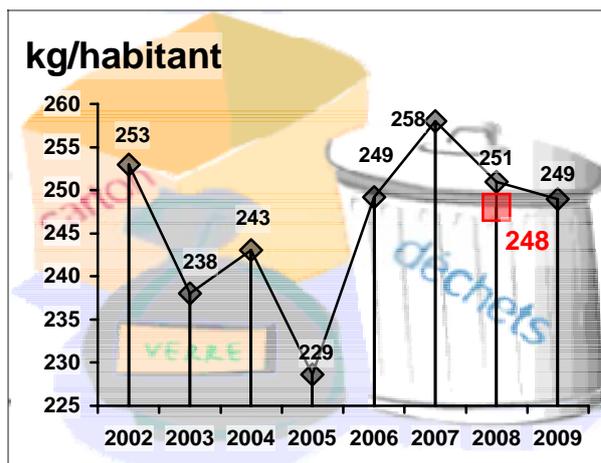
Une personne a fait recours contre cette décision auprès de la Cour constitutionnelle qui a conclu à l'annulation du règlement au motif que le modèle de financement n'est pas conforme à la loi fédérale sur la protection de l'environnement.

La commune a fait recours auprès du Tribunal fédéral. Nous sommes dans l'attente du jugement qui fera jurisprudence.

Au niveau cantonal, le dossier a été réactivé par des interpellations de députés au Grand Conseil.

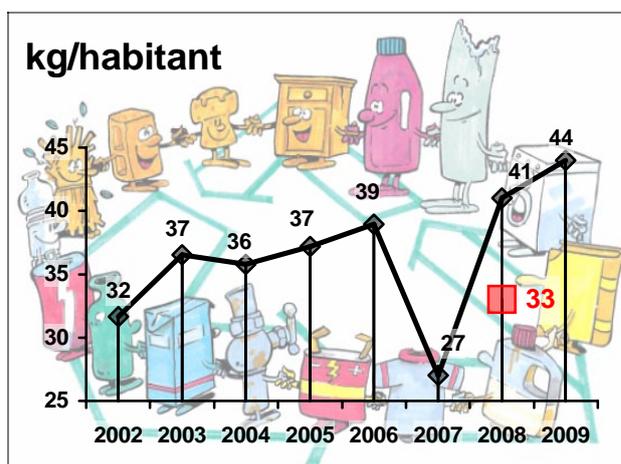
Espérons que l'on y verra plus clair l'an prochain.

Ordures ménagères



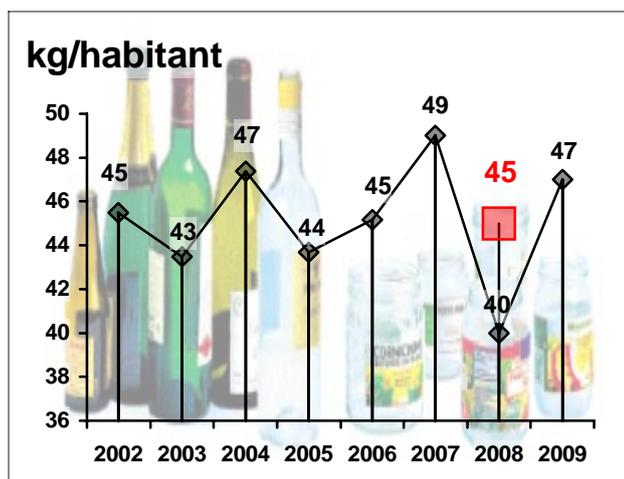
■ Selon les statistiques cantonales, en 2008, la moyenne cantonale d'ordures ménagères collectées s'élevait à **248 kg** par habitant.

Déchets encombrants



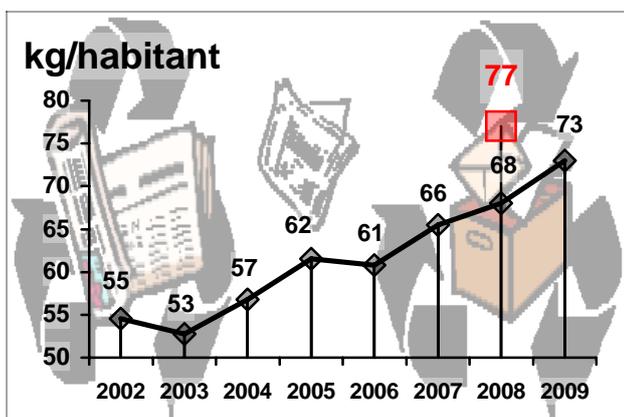
■ Selon les statistiques cantonales, en 2008, la moyenne cantonale de déchets encombrants (y compris les métaux) s'élevait à **33 kg** par habitant.

Verre



■ Selon les statistiques cantonales, en 2008, la moyenne cantonale de verre collecté s'élevait à **45 kg** par habitant.

Papier



■ Selon les statistiques cantonales, en 2008, la moyenne cantonale de papier collecté s'élevait à **77 kg** par habitant.



Nouvelle corbeille à papier installée sur le chemin des écoliers

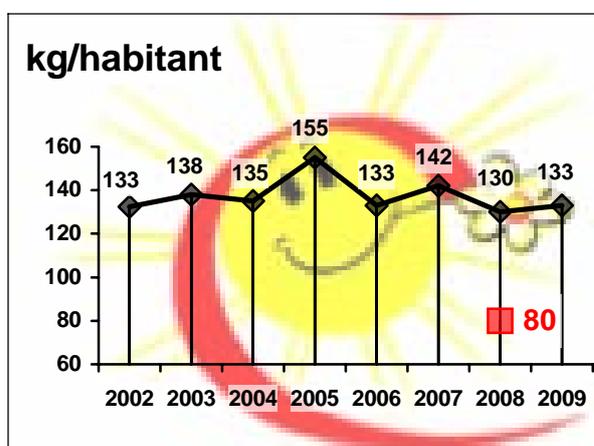
Ramassage des piles usagées

Malgré le fait que le ramassage des piles usagées devrait s'effectuer dans les magasins, nous avons maintenu, sur le parking d'Arnier, le container destiné aux piles. L'écopoint du chemin de la Léchire est également équipé d'un container destiné aux piles. Nous avons voulu ainsi donner une raison supplémentaire pour ne pas les jeter dans les ordures ménagères.

En 2009, ce ne sont pas moins de 780 kg de piles usagées que nous avons récoltées et acheminées vers un centre de collecte.

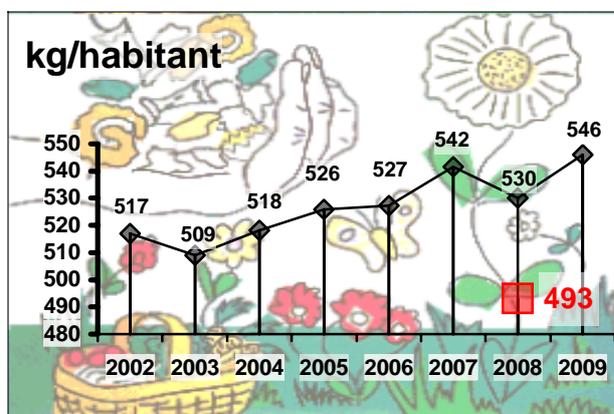
Compostière intercommunale « La Coulette »

Le compostage se démocratise. Les habitants de notre commune le pratiquent de plus en plus.



■ Selon les statistiques cantonales, en 2008, la moyenne cantonale de déchets compostables collectés dans les communes s'élevait à **80 kg** par habitant.

Total des déchets par habitant



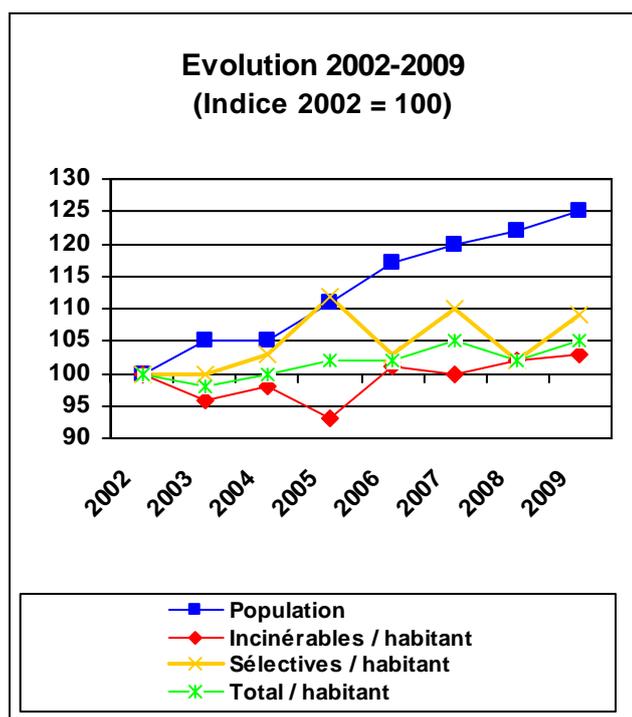
■ Selon les statistiques cantonales, en 2008, la quantité de déchets collectés s'élevait à **493 kg** par habitant répartis en 281 kg d'incinérables et 212 kg de recyclables donc avec un taux de recyclage de 43%.

En 2009, la quantité par habitant s'élevait, dans notre commune, à 546 kg répartis en 293 kg d'incinérables et 253 kg (y.c. ferraille) de recyclables donc le taux de recyclage est de 46,3%.

Dans les statistiques n'apparaît pas le PET. Depuis l'abandon par les magasins de la consigne sur les bouteilles en PET, les communes ont dû prendre en charge la collecte et l'évacuation de celles-ci. En 2009, nous en avons acheminé 12 tonnes vers un centre de collecte. Cette quantité correspond à la consommation annuelle de 93 bouteilles de 1.5 litre par habitant.

Évolution 2002-2009

Cet indicateur, mettant en relation l'évolution de la population avec celle des productions spécifiques de déchets incinérables et de déchets collectés séparément, nous donne une vision d'ensemble de la collecte des déchets.



Politique communale

Lors de sa séance du 28 mai, le Conseil communal a eu à se prononcer sur le Plan directeur communal de gestion des déchets.

La Municipalité a retenu les objectifs suivants :

- améliorer l'esthétique, la propreté et la fonctionnalité des Eco-points;
- diminuer les problèmes de déchets sauvages sur le domaine public;

- augmenter le taux de recyclage en favorisant les collectes différenciées en Eco-points;
- optimiser les collectes afin de diminuer les transports et, par ce biais, l'impact sur l'environnement;
- maintenir les coûts par habitant de la logistique des déchets au même niveau qu'aujourd'hui, tout en permettant une amélioration des moyens mis à disposition de la population;
- rechercher des filières de traitement et de recyclage les plus économiques possibles.

Ils visent d'une part à permettre une augmentation du taux de recyclage et, d'autre part, à améliorer les aspects qualitatifs (propreté, esthétique), tout en conservant une maîtrise des coûts.

Ce plan directeur a été admis à la majorité du Conseil communal.

Ce document permettra à la commune de poursuivre sa politique incitative à une meilleure gestion des déchets.

Déchets spéciaux

Les deux matinées de récupération organisées par la Commune de Pully en collaboration avec Belmont et Paudex se sont déroulées comme d'habitude en mai et en octobre. Le résultat de ces récoltes démontre la nécessité de maintenir l'offre de cette prestation à nos habitants.

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des Communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 équivalents-habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires.

De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année le rendement de la STEP.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Commune	2006	2007	2008	2009
Belmont	3'411	3'363	3441	3504
Paudex	1'673	1'624	1656	1822
Pully	17'470	17'629	17634	17852
Totaux	22'554	22'616	22731	23324

La notion d'habitants raccordés n'est pas à mettre en relation avec le nombre d'habitants de la commune. Dans le cadre de l'assainissement nous utilisons le terme d'« équivalent-habitant ». Cette notion recouvre :

- la population raccordée permanente
 - + 1/3 des lits d'hôtel
 - + 1/3 des lits de la para-hôtellerie
 - + 1/3 du nombre d'emploi
 - + ¼ des places de café-restaurant
-
- = **Habitants raccordés**

Près de 10'000 contrôles analytiques de l'eau et des boues ont été effectués par le personnel de la STEP.

Ils démontrent que les rendements sont excellents, avec notamment 92% pour l'élimination du phosphore.

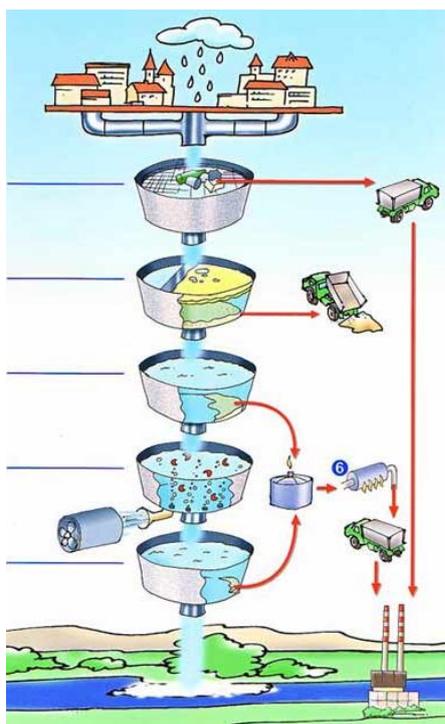


Schéma de principe d'une STEP

Principaux travaux

Dans le but de réduire la consommation d'eau potable de la STEP, le remplacement de l'unité de déshydratation des boues a fait l'objet d'une analyse. Le procédé par centrifugation a été retenu. Un appel d'offre sera lancé au début 2010.

Un projet d'ordonnance de l'Office fédéral de l'environnement sur le traitement des micro-polluants a été mis en consultation dans la 2ème partie de l'année. Il prévoit que les stations d'épuration de la taille de celle Pully, Paudex et Belmont devront être équipées d'installations de traitement des micro-polluants d'ici 2022.

Dans cette perspective, et dans celle plus générale de la réhabilitation de la STEP, dont le 40ème anniversaire a été fêté le 28 octobre 2009 au cours d'une petite manifestation, plusieurs pistes sont étudiées. Parmi elles, le raccordement des eaux usées de Pully, Paudex et Belmont sur la STEP de Vidy.

Ces différents scénarios sont analysés conjointement avec le service de l'assainissement de Lausanne. Pour rappel, notre STEP n'a subi aucune transformation majeure au cours de ses 40 ans d'existence.

Données statistiques (extrait)	2008	2009
· Eaux traitées (m ³)	2'379'172	2'259'989
· Débit moyen journalier (m ³)	6'505	6'197
· Electricité achetée aux S.I. (kWh)	121'218	142'347
· Production d'électricité (kWh)	385'027	387'039
· Electricité vendue aux S.I. (kWh)	16'578	22'749
· Electricité totale consommée (kWh)	506'245	529'386
· Biogaz utilisé par le groupe (m ³)	222'866	219'900
· Gaz de ville acheté (m ³)	3'437	2'927

Effectif du personnel	2009
· chef d'exploitation	1
· aide exploitation	2
· laborantine (temps partiel)	1

appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.

Charges financières (en Fr.)	2009
· Montant total des dépenses	1'161'363.00
· Montant total des recettes	163'884.00
· Montant net à répartir	997'478.00

Charges totales nettes par équivalent-habitant raccordé (en Fr.)	
· 2003	92.63
· 2004	72.46
· 2005	62.00
· 2006	48.46
· 2007	53.33
· 2008	50.02
· 2009	42.76
part à charge de BELMONT pour 2009 (budget Fr. 173'980.00)	153'060.00

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont les suivants :

Les moins :

- moins de frais de matériel que prévu;
- modification des lames déversantes non effectués;
- moins de travaux d'entretien que prévu;
- facturation des frais de traitement des boues pour Lutry;
- participation cantonale à l'établissement du « Plan général intercommunal d'évacuation des eaux ».

Les plus :

- travaux de modification de la biologie non prévus au budget;
- augmentation de la quantité de boues incinérées suite à la prise en charge de celle de Lutry.

Collecteurs

Le principal entretien sur les collecteurs a porté sur le changement de regards sur les chambres de visite. Divers collecteurs ont également été nettoyés et débarrassés de leur couche de calcaire.

ESPACES VERTS

Travaux d'entretien

Les travaux courants et peu spectaculaires participent à l'embellissement de la commune. La création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont

La place de jeu de Chatruffe a fait l'objet d'une remise à niveau des jeux. 2 jeux sur ressorts ainsi qu'une petite plateforme avec toboggan ont été installés. Ces jeux sont conformes aux nouvelles normes en vigueur.

SOCOSEV

La Société Coopérative des Sites et Espaces Verts participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région.

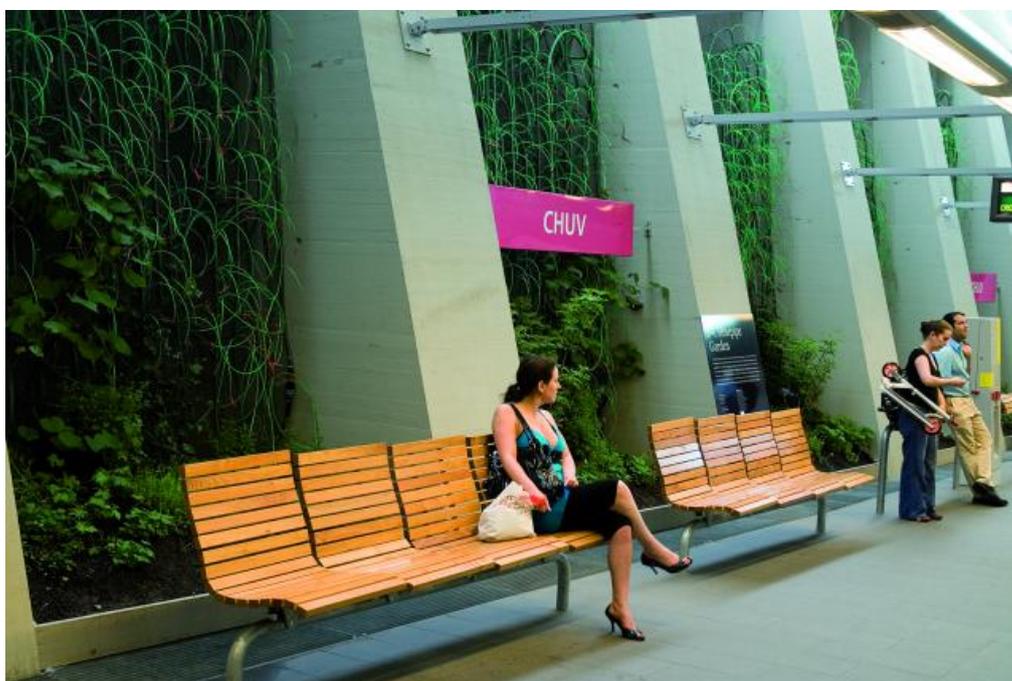
L'assemblée générale s'est tenue aux Bas-Monts.

Dans le cadre de la manifestation « Lausanne Jardins 2009 » la Commune de Lausanne a sollicité un subside pour le projet « Hosepipe Garden ». Il s'agit d'un projet pérenne intégré dans la station du M2 desservant le CHUV (voir photos ci-dessous). Son entretien est pris en charge par les TL en collaboration avec les services de la Ville de Lausanne.

L'assemblée a accepté de soutenir ce projet et de verser un subside de Fr. 30'000.--, prélevé du capital de la SOCOSEV.



Philippe MICHELET, Municipal

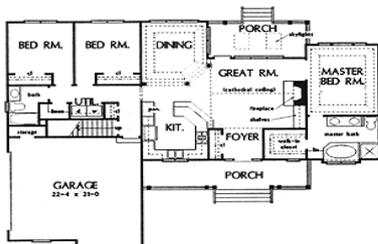


AMENAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME) TEMPLES & CULTES

Mme Catherine SCHIESSER, Municipale



POLICE DES CONSTRUCTIONS



Excepté les 2 immeubles du Burenoz, peu de nouvelles constructions au cours de l'an 2009 mais beaucoup de rencontres avec des propriétaires et des architectes pour des transformations. Le tissu architectural de notre commune a commencé sa mutation, surtout pour des constructions datant d'une quarantaine d'années.

Toujours trop d'heures passées à mon bureau cette année puisque M. Gamboni, chef du Service technique et responsable de la police des constructions, en a consacré de nombreuses à des tâches ne relevant pas directement de la police des constructions.

La construction de l'Espace Cancoires, avec son lot de surprises et de problèmes, l'a bien occupé, de même que de nombreux rendez-vous avec les architectes et ingénieurs, mandatés pour l'agrandissement du collège (20%).

En 2009, la police des constructions n'a occupé son temps que pour 20% également.

Les quelques terrains constructibles encore disponibles sur notre territoire amènent au Service technique beaucoup de demandes de renseignements sur leur potentiel.

En 2009, la délégation municipale des constructions (DMC) a siégé à 34 reprises et traité 179 objets. Pour rappel, cette délégation est toujours constituée de Mme Schiesser, présidente et secrétaire, MM. Muheim et Michelet, municipaux et pour la partie technique, de MM. Gamboni et Sarda, avec voix consultatives. Les dossiers étudiés sont principalement relatifs à la police des constructions mais la présence de M. Michelet, dans cette délégation, permet également que d'autres sujets soient traités, tels que des travaux ou aménagements divers, relevant de son dicastère. Ainsi, les idées et informations échangées se font directement entre les principaux intéressés, soit les municipaux concernés, la direction du service technique et le technicien communal. Un préavis sur les différents objets est transmis, puis présenté au reste de la Municipalité lors de sa séance hebdomadaire. Après discussion et approbation, le procès-verbal de la DMC, une fois modifié en fonction des décisions finales de la Municipalité, est reporté intégralement sur les procès-verbaux des séances de Municipalité.

Le service technique et nos services industriels suivent toujours attentivement les chantiers en cours.

Lors de la délivrance des permis d'habiter, un grand nombre de dérogations à la norme SIA 358 doit être délivré. Celle-ci régit les prescriptions de sécurité relatives aux garde-corps, escaliers ou mains courantes, tant au niveau de leur hauteur, de leur forme, de leur résistance ou de leur matériau. En effet, mode oblige, il n'est pas rare que le garde-corps d'un escalier intérieur soit constitué de câbles horizontaux (escalade possible et distension), qu'il n'y ait pas de main-courante dans les escaliers, que l'espace entre les barreaux (garde-corps) ou le vide des contremarches (escaliers) soit supérieur aux 12 cm réglementaires.

L'engagement de Mlle Gamboni, pour une durée déterminée, entre la fin de son apprentissage et son départ pour un grand voyage, a permis de rattraper un retard certain dans la délivrance des permis d'habiter et d'utiliser.

Chaque enquête publique est publiée dans le « Régional » et la « Feuille des Avis Officiels ». Ces avis sont aussi affichés aux piliers publics officiels et édités sur notre site Internet : www.belmont.ch.

Service technique

Tout au long de l'année 2009, les demandes reçues par téléphone ou au guichet et le nombre de courriers établis a été comptabilisé par le Service technique.

Ces prestations se résument comme suit :

Décomptes	2008	2009
Téléphones	3'033	2'916
Guichets	787	642
Courriers, aménagement et gestion du territoire	558	1'426
Courriers, services extérieurs et travaux	578	514
Correspondance par courriel	190	1688

Les courriels n'ont été comptabilisés que depuis 2008 mais c'est ici que l'on voit l'importance qu'a pris ce mode de correspondance avec, en une année, une augmentation de près de 780%.

En 2009, le service technique a organisé une seule séance de « conciliation » entre opposants et propriétaires, suite à une enquête publique. Les représentants en sont Mme Schiesser, Municipale en charge de ce dicastère et M. Gamboni, responsable de la police des constructions, accompagnés d'une secrétaire. Cette séance permet souvent aux intervenants de s'entendre et ainsi d'éviter de longues procédures auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et publique). Une fois que la Municipalité est informée de la position de chacune des parties, elle se détermine sur la levée ou non des oppositions et sur la délivrance des permis de construire. Chaque opposant reçoit une copie des notes de séance en même temps que le courrier de levée des remarques et/ou oppositions et une copie du permis de construire.

Avant tout commencement des travaux, une séance d'ouverture de chantier doit être demandée par les constructeurs. Le service technique s'assure que l'acompte des taxes de raccordement (eau, électricité et égouts) soit payé et que toutes les conditions du permis de construire et de la synthèse de la CAMAC soient comprises. Cette séance permet, si nécessaire, de vérifier aussi que les travaux seront suivis par un géotechnicien. Les responsables de nos services industriels sont aussi présents et donnent leurs directives pour les raccordements aux réseaux communaux. Des notes de séance sont ainsi établies et envoyées aux intervenants.

Demande est faite aux constructeurs d'envoyer une copie des procès-verbaux de chantier au service technique afin de lui permettre de suivre l'évolution du chantier.

Nos petits tours « d'inspection » sur le territoire communal, ne sont pas toujours appréciés car parfois, nous repérons des travaux exécutés sans demande préalable. Dans ces cas, le service technique prend contact avec le propriétaire afin de régulariser la situation par une mise à l'enquête publique ou par la délivrance d'un permis de construire sous forme de minime importance, dit 72d RLATC (Règlement de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions).

Service de contrôle des citernes

Bien que Mme Dudan, le technicien et la Municipale aient assuré ce service de contrôle, il leur manquait toujours le temps de faire un examen approfondi et complet de la situation. Durant l'année 2009, un soin tout particulier a été apporté à la mise à jour de notre fichier du contrôle des citernes.

En effet, l'engagement de Mlle Gamboni, en CDD (Contrat de durée déterminée), lui a permis de s'en occuper de façon « continue ». Après établissement d'une synthèse de toutes les installations existantes, chaque propriétaire a reçu un courrier lui rappelant ses responsabilités d'entretien et de contrôle.

Depuis le 1er janvier 2007, suite à l'abrogation de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL), les responsabilités ont changé. En règle générale, la Commune assure le suivi de toutes les installations situées dans les secteurs de protection des eaux A (près d'un cours d'eau), et S (près d'une source). C'est un solde d'une cinquantaine de réservoirs qui nécessite un suivi par le service technique.

Tous les « petits réservoirs » d'un volume maximum de 2'000 litres par unité, situés à l'intérieur d'une construction, dans les secteurs de protection des eaux A, B ou C, sont sous l'entière responsabilité de leurs détenteurs. Il en va de même pour les réservoirs en acier d'une contenance supérieure à 450 l situés en zone B ou C. Il leur incombe de les faire vérifier tous les 10 ans par un spécialiste.

Les seuls renseignements qui devront toujours être transmis à la commune sont les changements de citernes ou de mode de chauffage afin que notre fichier puisse être maintenu à jour. De plus, lors de ces modifications, le contrôle des citernes (tous les 10 ans) peut changer le devoir de surveillance de la commune (propriétaire ou commune) en fonction de la zone de protection des eaux et/ou du type de réservoir.

Concernant les réservoirs enterrés, ceux munis d'une simple paroi, équipé ou non d'un détecteur de fuite, sont soumis aux contrôles périodiques obligatoires gérés par la Commune, quelque soit la zone de protection des eaux.

Quant aux réservoirs enterrés à double paroi, équipés d'un dispositif de détection des fuites, ils sont sous la responsabilité unique du propriétaire s'ils se trouvent dans la zone de protection des eaux B ou C. Tandis que pour ceux sises en zone A, la Commune continue de les administrer.

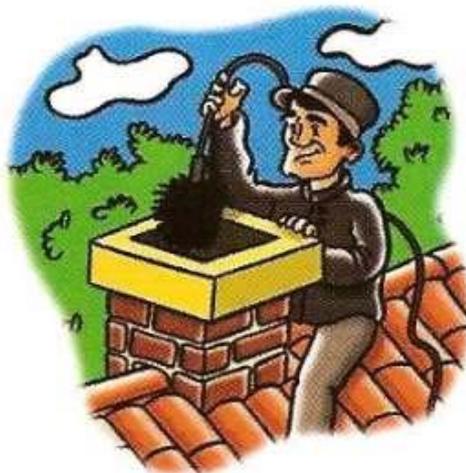
Il est important de noter que toutes les citernes enterrées à simple paroi sont actuellement reconnues non conforme. Elles doivent impérativement être supprimées ou assainies d'ici 2014 au plus tard, c'est-à-dire, les équiper d'un double manteau et d'un détecteur de fuite. En effet, dès le 1^{er} janvier 2015, aucun fournisseur de carburant ne pourra remplir ces réservoirs de mazout. A titre informatif, nous signalons aux détenteurs d'un réservoir enterré que le détecteur de fuite doit être contrôlé tous les 2 ans.

Finalement, pour l'ensemble des/de ces réservoirs à mazout, la révision doit avoir lieu tous les 10 ans et être faite par une entreprise spécialisée.

Les travaux d'installation de citernes à gaz doivent être exécutés et contrôlés par des entreprises spécialisées. La pose d'un cylindre KESO est obligatoire. Celui-ci permet de disposer en tout temps, d'une clé donnant accès au local de chauffage ou à la citerne et de couper l'alimentation en cas de sinistre. Le SDIS et le technicien communal décident de l'emplacement du KESO. Celui-ci est relevé par le SDIS qui tient un dossier à jour de toutes les installations afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin.

Service de ramonage

Notre commune est au bénéfice d'une convention entre le ramoneur officiel et les communes de Paudex, Pully et Belmont.



Après 33 années de bons et loyaux services, M. Pierre-Paul Bujard a fait valoir son droit à une retraite bien méritée, au 31 décembre 2009.

Pour lui succéder, une mise au concours a eu lieu et un seul dossier a été reçu, celui de M. Stéphane Flückiger. Maître ramoneur depuis décembre 2000, M. Flückiger a travaillé chez M. Bujard depuis 1989. Chaudement recommandé par celui-ci, une nouvelle convention a été signée. Ainsi, vous aurez l'occasion dès le 1er janvier 2010 de voir M. Flückiger se balader de toit en toit sur notre commune.

Quant à M. Bujard, après avoir été notre porte-bonheur pendant toutes ces années, nous lui en souhaitons plein dans sa nouvelle activité de retraité et le remercions de son excellent travail.

Energies renouvelables

Le règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), est entré en vigueur le 1er novembre 2006. Il exige un apport minimum de 30% pour l'eau chaude sanitaire et de 20% pour le chauffage par le biais d'énergies renouvelables.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Cette année encore, M. D. Gamboni a suivi les différents cours obligatoires relatifs aux contrôles pour la sécurité sur les chantiers. Bien que le service technique tente de faire respecter les règles et prescriptions, il est parfois difficile de se faire entendre. La responsabilité des entreprises de construction et de la direction des travaux est engagée, si une infraction au règlement de prévention des accidents dus aux chantiers selon la loi du 21 mai 2003 est commise, et ce point est rappelé aux entreprises au cours de la séance d'ouverture de chantier.

En cas d'infraction constatée, le service technique en informe immédiatement la direction des travaux et s'assure que les éléments de sécurité manquants sont remis en conformité.

Si la direction des travaux ne se conforme pas aux instructions données, le cas est transmis à la SUVA qui peut sanctionner l'entreprise fautive par un relèvement de son taux d'assurance.

Permis de construire

30 permis de construire ont été délivrés dont 23 ont suivi la procédure de minime importance selon art. 72d RLATC. Le solde des 7 permis délivrés a suivi la procédure de mise à l'enquête publique. 3 concernaient des transformations, 1 pour le PPA Coin d'En Haut, 1 pour la création d'une piscine, 1 pour des aménagements routier et piétonnier et la dernière pour une démolition et reconstruction.

Facturation pour délivrance des permis

Le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève en 2009 à Fr. 21'105.95 dont Fr. 7'619.65 pour le PPA Coin d'En Haut (Fr. 40'294.70 en 2008 dont Fr. 15'959.50 pour le permis d'implantation du PQ « Arnier II »).

En 2009, 85 permis d'habiter ou d'utiliser (49 en 2008) ont été délivrés et ont généré une facturation pour Fr. 7'360.35 (Fr. 9'702.35 en 2008).

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis de construire

Lors de l'établissement d'un permis de construire, un acompte sur les taxes d'introduction est exigé à hauteur de 80% de la valeur desdites taxes (eau 12‰ – électricité 3‰ – égouts 7‰).

Celles-ci sont calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Cet acompte est déduit des taxes définitives, calculées sur le montant de la taxation ECA qui survient à la fin des travaux.

Le taux de ces taxes est inférieur s'il s'agit de travaux de transformation ou d'agrandissement faisant l'objet d'une nouvelle taxation ECA. Elles ne portent, dans ces cas-là, que sur la différence de montant entre l'ancienne et la nouvelle taxation.

En 2009, le montant total des taxes d'introduction facturé par le Service technique au moment de l'établissement des permis de construire, à hauteur de 80% des coûts de construction annoncés, est de Fr. 175'584.40 pour 2009 (Fr. 537'567.70, dont Fr. 387'200.- pour le seul permis de construire du PQ Burenos-Malavaux pour 2008).

Le solde des taxes de raccordements perçu à réception de la taxation ECA définitive est de Fr. 46'687.10 pour 2009 (Fr. 204'735.25 pour 2008).

Statistiques des logements

Ce tableau vous informe sur le nombre de logements autorisés à la construction pendant l'année (par permis de construire), le nombre de nouveaux logements en cours de construction et ceux terminés pendant l'année écoulée.

Route, rue et chemin	Numéro du Permis de construire	Chantier ouvert en	Nouveaux logements autorisés en 2009	Nouveaux logements en construction en 2009	Nouveaux logements terminés en 2009
PQ Burenoz-Malavaux	05/07	08.2008		86	
Villars/Dailles	28/07	12.2008		8	
Blessoney	21/08	07.2008	1	1	
Malavaux	32/08	10.2008	3	3	3
Villars	39/08	03.2009	3		1
Villars	40/08	03.2009	2		
Espace Cancoires	46/08	11.2008	1	1	1
Cita	54/08	05.2009	3	3	
PPA Coin d'En Haut	19/09		14		
Chaffeises	30/09		2		
Total			29	102	5

Durant l'année 2009, nous avons procédé à 14 enquêtes publiques (17 en 2008), dont :

- 1 nouvelle construction (5 en 2008) équivalant à 2 logements (27 en 2008 dont 14 pour le PPA Coin d'En Haut).
- La transformation d'une maison villageoise au Coin d'En Bas a nécessité le dépôt de 3 enquêtes publiques. Celle-ci permettra la création de 4 logements en plus de l'existant.

Les 10 autres enquêtes ou enquêtes complémentaires (10 en 2008) concernent des aménagements, transformations ou constructions diverses, dont :

- 7 étaient pour des projets communaux (décadastration et transfert au domaine public et/ou privé, ralentisseur, cheminement piétonnier des Cancoires, barrière entre les chemins du Blessoney et de Champ Pevy).

Cour de droit administratif et public (CDAP) (anciennement Tribunal administratif - TA)

Nous consultons toujours Me Benoît Bovay, notre avocat-conseil, lorsque nous devons nous défendre devant la CDAP. Même si nous essayons, le plus souvent possible, de rédiger les courriers à teneur juridique, nous les lui faisons parvenir pour approbation avant envoi.

En 2009, 3 dossiers (4 en 2008) ont fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public. Un des recours a été retiré au vu du montant de l'avance de frais à faire et un arrangement a été trouvé avec la partie adverse.

L'un des recours porte sur la demande de la Municipalité que le propriétaire du feu « Musée Deutsch » procède à un changement d'affectation dès lors que ce bâtiment n'est plus utilisé à des fins muséologiques. En effet, ses salles sont parfois louées pour des manifestations privées et c'est par souci de sécurité qu'une telle demande a été faite. Dès lors qu'aucun travail de construction ou de démolition n'a été entrepris, la CDAP a décidé que le changement d'affectation n'était pas nécessaire. Pour elle, l'occupation des locaux pour des manifestations n'est pas sensiblement différente à celui d'expositions publiques, d'autant plus que c'est une activité sporadique (réponse de la CDAP en février 2010).

Le troisième recours portait sur une demande de la Municipalité de procéder à la régularisation de la construction de murets, permettant le parcage de véhicules. Après visite, in situ, par la CDAP, une convention a pu être rédigée et signée par les parties.

Enfin, nous avons reçu le jugement pour un recours déposé en 2008. Celui-ci était relatif à la demande d'un propriétaire de ne pas délivrer le permis d'habiter de sa copropriété, dès lors qu'il n'était pas d'accord avec les aménagements extérieurs réalisés (surface plane extérieure inférieure aux plans). Le recours a été rejeté et des dépens ont été alloués à la commune.

Plan de quartier « En Arnier »

Secteurs B et C

La délivrance des permis d'habiter définitifs n'a toujours pas pu être effectuée en 2009. Malheureusement, la gérance de ces immeubles a changé et nous avons dû tout reprendre avec notre nouvel interlocuteur. Malgré un suivi et des relances régulières, une servitude de passage public pour laquelle 90 signatures doivent être récoltées, n'a pas encore abouti.

De plus, il est très difficile de faire appliquer les prescriptions AEAI (incendie) pour les locaux situés dans le parking souterrain et qui n'ont pas encore été mis en conformité. D'autres exigences, en ce qui concerne les places containers, sont encore en suspens.

Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

Après maints rappels, le constructeur a enfin commandé, en fin d'année, les derniers travaux permettant la délivrance des permis d'habiter pour les 3 maisons du bout du chemin des Dailles. Les derniers permis d'habiter seront délivrés tout début 2010.

Plan de quartier Burenoz – Malavaux

Suite au léger mouvement de terrain qui était survenu en septembre 2009, la direction des travaux a demandé une autorisation pour agrandir une partie du parking souterrain en créant quelques places doubles (2 voitures l'une devant l'autre). Cette modification a été acceptée sous forme de minime importance du permis de construire délivré.

Rien d'autre à dire sur ce plan de quartier si ce n'est que ce chantier est tenu à satisfaction, qu'il avance bon train et que les premiers habitants devraient y emménager dès le second semestre 2010.

Commission de salubrité

Nous n'avons pas eu recours à cette Commission durant l'année 2009.

Carte de gestion des zones instables

Aucune nouvelle du Canton concernant la carte de gestion des zones instables.

Dans le même ordre d'idée, en octobre 2009, toutes les communes ont reçu un courrier du Département des infrastructures (DINF) relatif au cadastre géologique et pérennisation des informations liées au sous-sol vaudois.

En effet, le 1er juillet 2008, est entrée en vigueur la Loi sur le cadastre géologique (LCG). Ce cadastre permet de récupérer, centraliser et diffuser des données d'opérations de sondages géologiques. Ces renseignements sont issus des fouilles ou forages liés à des travaux de nature très différentes allant de l'implantation de pompes à chaleur à l'exploration pétrolière, en passant par divers forages de reconnaissance géotechnique.

Afin d'alimenter cette banque de données, la Municipalité a décidé de leur remettre le rapport fourni pour l'établissement de la carte des zones à risque, sous format informatique, tout en les informant que celui-ci datait de 1992 et n'avait pas été remis à jour. De plus, nous les informons que les rapports géotechniques, sur les parcelles de notre commune étaient à leur disposition.

Harmonisation des registres - Recensement fédéral 2010

Pour le recensement fédéral 2010, la Confédération a eu le projet ambitieux de mettre en place un programme permettant l'échange des renseignements informatisés entre les différentes bases de données officielles.

C'est pourquoi, la Loi sur l'harmonisation des registres (LHR) a été édictée et est entrée en vigueur le 1er novembre 2006 (excepté les articles qui traitent du n° AVS qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2008).

Afin d'alimenter les bases de données nécessaires à cette harmonisation, plusieurs étapes de collecte de renseignements ont été prévues. Outre le contrôle des habitants, le Registre cantonal des bâtiments (RCB) a été mis à jour, tâche à laquelle s'est attelée le service technique.

Chaque bâtiment est porteur d'un numéro EGID (G=Gebäude=bâtiment), de même chaque logement doit recevoir un numéro EWID (W=Wohnung=appartement).

Dans le cadre de l'harmonisation des registres, il a fallu contrôler et saisir les données liées à la fiche d'identité de chaque bâtiment (n° de parcelle, adresse, n° d'entrée, nb. de logements, leur surface et leur situation sur l'étage, système de chauffage, année de construction, de rénovation ou transformation, nb. d'étages, n° ECA, etc.). C'est également Mlle Gamboni que s'est attelée à cette lourde tâche.

Une liste de tous les numéros EGID de notre commune mentionnant les coordonnées des propriétaires a été fournie à la Poste, notre partenaire, pour qu'elle puisse attribuer à chaque habitant, le numéro EWID de son logement.

Ces registres seront régulièrement tenus à jour et seront une base de données pour des statistiques et études diverses.

URBANISME



Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

Préavis N° 09/2007

Suite à l'entrée en vigueur du PPA « Coin d'En Haut » le 28 février 2008, une enquête publique pour les constructions a eu lieu du 7 novembre au 8 décembre 2008. Les 12 oppositions et remarques déposées dans le délai requis ont été étudiées par le constructeur.

La majorité d'entre elles concernaient la sécurisation du trafic pédestre et routier pendant les travaux, l'augmentation du trafic routier dû aux habitants de ce nouveau quartier ainsi que les éventuelles restrictions de mobilité pouvant affecter le voisinage durant la durée du chantier.

Pour la durée des travaux, un arrangement a pu être trouvé, notamment grâce à la propriétaire d'une parcelle voisine du collège qui a accepté qu'un cheminement piétonnier sécurisé passe sur sa parcelle.

Pour le trafic des camions, un itinéraire obligatoire a été proposé aux opposants et a rencontré leur approbation. Quant à la future augmentation de trafic, la rue des Corbaz est tout à fait dimensionnée pour l'absorber. Néanmoins, la Municipalité proposera quelques aménagements devant permettre de maîtriser la fréquentation et la vitesse des automobilistes.

D'autres oppositions portaient sur le second cheminement piétonnier proposé par le constructeur lors la mise à l'enquête. Cette variante permettait d'avoir un chemin avec une pente plus douce, plus en adéquation avec les personnes à mobilité réduite, mais passait à proximité de parcelles dont les propriétaires ont fait opposition. De plus, le cheminement projeté permettait un tracé plus direct en provenance du futur passage du Clos Dorey (sous l'actuelle grange) et la fréquentation piétonnière aurait été répartie sur ces deux chemins. Après discussion, le constructeur a renoncé à ce second cheminement. Il a, dès lors, modifié légèrement le tracé du plan de construction mis à l'enquête publique, afin de permettre son utilisation par des personnes à mobilité réduite, selon l'amendement voté par le Conseil communal du 31 mai 2007 lors du préavis sur le plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut » et selon le plan entré en vigueur.

Les autres oppositions concernaient :

- la compensation pour des haies et bosquets, protégés ou non, qui seront malmenés lors du chantier, ainsi que la nouvelle arborisation de la parcelle,
- la volumétrie, l'esthétique des bâtiments projetés ainsi que leur insertion architecturale dans le bâti existant,
- des servitudes à inscrire,
- l'assurance de la constructibilité du passage sous la grange sans risque pour les bâtiments adjacents.

Après accord privé avec le constructeur, les auteurs du dernier point ci-dessus ont retiré leur opposition.

La Municipalité a répondu aux divers intervenants et a levé les oppositions. Le permis de construire a donc été délivré le 1^{er} septembre 2009. Aucun recours n'ayant été délivré pendant le délai imparti, il est exécutoire et ce chantier devrait commencer au printemps 2010.

Projet de modification du Plan de quartier « Signal de Belmont »

A la demande du propriétaire des parcelles restantes avec un droit constructible, des discussions avec la Municipalité sont en cours. En effet, le PQ Signal, permettait, en aval du chemin des Dailles de construire 6 villas individuelles. Or, il semblerait que ce genre de construction ne « colle » plus à la demande du marché. C'est pourquoi, le constructeur s'est approché de la Municipalité pour solliciter son préavis sur la construction de 4 villas de 2 logements mitoyens. Au premier abord, celle-ci y serait plutôt favorable car cette demande rejoindrait les desiderata de la Confédération et du Canton de densifier les zones constructibles.

Une légère modification de l'altitude des bâtiments actuellement autorisée est aussi en cours de discussion. De même, la Municipalité est encline à renoncer à son droit d'avoir une construction d'utilité publique (garderie, abris PCi) telle qu'envisagée lors de la mise sous toit de ce plan de quartier. Dès lors, un ou deux logements de plus pourraient être construits.

Un addenda au PQ du Signal légalisé devrait être mis à l'enquête publique en 2010 suivi d'un préavis au Conseil communal dans lequel, les oppositions éventuelles seraient traitées. Donc suite et peut-être fin de ce PQ dans le rapport de gestion prochain.

Secteur « En Arnier-terrasses »

Préavis N° 04/2007 « PQ en Arnier II » – Anciennement légalisé sous PQ « En Arnier », zone « en Arnier-Terrasses »

Ce plan de quartier et son règlement modifié ainsi que la demande d'implantation ont été mis parallèlement à l'enquête du 15 décembre 2006 au 24 janvier 2007 et, le 3 mai 2007, le Conseil communal l'a accepté.

Un opposant a fait recours contre cette décision auprès de la CDAP qui lui a donné raison. Puis la Municipalité, à son tour, a fait recours contre cette décision auprès du TF qui a « balayé » le jugement de la CDAP le 28 mai 2008.

Par conséquent, le PQ « En Arnier II » est entré en vigueur le 27 août 2008 et le permis d'implantation a été délivré le 20 octobre 2008.

Mais là encore, « rebelote », l'opposant qui avait déposé son recours auprès de la CDAP en a déposé un nouveau contre cette décision, motivé par les mêmes arguments. Cette fois, la CDAP, après s'être fait déjuger par le TF lors du 1^{er} recours, à fait siens nos arguments. Le 9 octobre 2009, elle a rendu un jugement en faveur de la Commune. Ceci a tellement déplu aux opposants qu'ils ont fait recours contre cette décision et ont déposé un second recours devant le TF le 11 novembre 2009. Celui-ci a été très diligent puisqu'en 15 jours à peine, il l'a jugé irrecevable.

Dès lors, les propriétaires peuvent déposer les plans pour une mise à l'enquête, dès qu'ils le souhaitent.

Plan de classement des arbres

Une demande d'abattage, pour des raisons de sécurité, d'un bouleau classé a été reçue et acceptée. Un arbre de même essence sera planté en compensation sur la parcelle.

La Municipalité a accepté la demande d'un propriétaire pour l'élagage d'un autre bouleau classé, ceci pour des raisons de sécurité aussi. Cette décision était fondée sur la loi sur les routes.

Le plan et son règlement seront revus dans le cadre de la révision générale du Plan Général d'Affectation (PGA).



Commission consultative d'urbanisme - CCU

Cette commission est composée de 5 membres issus du Conseil communal, selon art. 44.3 de son règlement. Elle a été régulièrement informée des projets relevant de l'urbanisme.

Les projets qui lui ont été soumis, sont :

- le Portail Est sur la route des Monts-de-Lavaux;
- les aménagements de modération de trafic sur la route du Burenos;
- le réaménagement du parking du Blessoney
- le projet de transformation d'une construction au Coin d'En Bas ;
- le cheminement du PPA Coin d'En Haut ;
- le nouveau PGA (rencontre avec la CMU)
- le refuge de Malatête ;
- l'élargissement de la route de la Louche;
- l'abandon du sentier des Oches.

Commission municipale d'urbanisme – CMU

Cette commission, toujours formée de MM. Vallotton, urbaniste, Luscher, architecte-urbaniste et Rossier, géomètre, a été convoquée à deux reprises en 2009 afin d'ouvrir la discussion sur le nouveau PGA et le nouveau règlement communal des constructions.

Une discussion sur l'avenir possible des actuelles zones intermédiaires de Chatruffe, Bourlaies et Bas-Monts a aussi eu lieu et a donné lieu à un rapport de leur commission.

Aucun nouveau projet urbanistique pouvant les intéresser n'a été déposé à la Commune en 2009.

Préavis N° 9/2003

Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions - Demande de crédit de Fr. 189'000.--

Maintenant que le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) est entré en phase de réalisation, que le de Plan directeur cantonal est rentré en vigueur et que les travaux de mise en place du schéma directeur de l'Est (SDEL) sont pratiquement terminés, il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier.

Connaissant la position du SDT (Service du développement du territoire, ex SAT) sur nos intentions, il devrait être plus « facile » de travailler sur le nouveau PGA (Plan général d'affectation) bien que les intentions de la Municipalité ne rencontrent pas toujours l'approbation du Canton.

Des séances régulières avec notre mandataire Urbaplan et la Municipalité seront agendées dès le second trimestre 2010.

Au 31.12.2009, le solde sur le crédit de Fr. 189'000.- accordé était toujours de Fr. 62'280.40, inchangé depuis le 31.12.2006.

Ce montant est comptabilisé sur le compte de Bilan N° 9149, « Préavis N° 9/2003 – Révision de plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions ».

PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges)

Votre Municipale a assisté aux séances du PALM au cours desquelles, les intervenants relaient les diverses informations qu'ils ont reçues de la Confédération et de l'avancement des travaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la page 38 « Département Agglomération » du présent rapport de gestion. Merci

SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois)

Depuis la signature du SDEL le 30 mai 2007 par les Communes de Pully, Paudex, Lutry, Lausanne pour sa partie Est et Belmont, ces municipalités se sont rencontrées à plusieurs reprises. Au cours de ces séances, elles ont largement débattu du développement urbanistique et démographique de leur commune, accompagnées en cela par leurs mandataires, soit GEA pour la partie urbanisme, Transitec pour la partie mobilité et Ecoscan pour la partie environnement.

Sur Fr. 18'200.-- du budget 2009 (Fr. 17'710.-- en 2008) ce sont Fr. 6'207.45 (Fr. 4'462.05 en 2008) qui ont été dépensés cette année à titre de participation de la Commune de Belmont. Un montant de Fr. 17'000.-- a été porté au budget 2010

Les deux premières phases annoncées dans le rapport de gestion 2008 ont été menées à satisfaction, soit une 1ère phase axée sur le diagnostic et les enjeux du SDEL, puis la seconde sur le concept de mobilité-urbanisme ainsi que les outils de mise en œuvre.

Maintenant, la 3^{ème} phase concerne les différents « chantiers » de mise en œuvre qui s'étaleront jusqu'en 2015.

La Commune de Lutry avait mis à disposition M. Desaulles qui officiait en tant que secrétaire du SDEL contre rémunération, bien sûr. Ce mandant lui prenant de plus en plus de temps, il a été décidé d'engager un chef de projet. Un appel d'offres a été lancé par voie de presse et 3 candidatures ont été retenues dans un premier temps. Après second examen Mme Pascale Seghin a été engagée à temps partiel (50%) et elle a pris ses fonctions le 1er janvier 2010.

TEMPLES ET CULTES

La loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud de 1999 régit ses relations avec l'Etat. La paroisse de Belmont-Lutry est au bénéfice d'une convention, de même que d'autres conventions avec la paroisse catholique de St-Nicolas de Flüe, avec la paroisse de langue allemande de Villamont et depuis 2008, avec la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV).

Temple

Dans l'optique de travaux de réfection de notre temple, et grâce aux bons comptes 2007, une provision de Fr. 100'000.- avait pu être faite sur un compte d'attribution au fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation de l'église.



En mars 2009, un préavis au Conseil communal a été présenté pour la réfection de la façade Ouest, des contreforts, du porche d'entrée, du perron ainsi qu'une remise à neuf des bancs. Un crédit de Fr. 210'000.-- a été accepté et les travaux ont pu commencer très rapidement après le délai de référendum. Bonne surprise, les pierres étaient moins abîmées que l'on pouvait le craindre et peu ont dû être remplacées.

Un temps clément a permis que les travaux se déroulent sans interruption et dès le 26 juillet, l'église a pu être rendue à ses fidèles.

Seul le perron doit encore être réfectionné car l'entreprise chargée des travaux de taille de pierres a présenté à la Municipalité différentes options, changement de tout le perron ou travaux ciblés sur quelques dalles. Après mures réflexions, la Municipalité a opté pour la seconde variante car le résultat paraîtra moins « neuf ». L'entreprise étant très prise en fin d'année puis le froid s'étant installé, il a été décidé que ces travaux auront lieu au printemps 2010.

Paroisse protestante

Dans le cadre de « Eglise à venir », la paroisse Lutry-Belmont fait partie, avec Pully-Paudex, de la région Paudèze.

Convention

La convention du 13 avril 2004 régit toujours les frais d'entretien courant des églises et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »).

Par contre, tous les autres frais tels que les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune boursière pour les frais communs.

Recueils Alléluia

Suite à la reconnaissance, en juin 2006, d'un nouveau psautier officiel, la Paroisse Belmont-Lutry en a commandé pour ses 3 lieux de culte, temple de Belmont, temple de Lutry et chapelle de Corsy

Selon l'art. 23, al. 3 de la Loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public, les communes doivent pourvoir à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du matériel nécessaires au culte. C'est pourquoi une somme de Fr. 2'700.-- avait été mise au budget 2009.

Institutions

L'Assemblée ordinaire de paroisse se réunit deux fois l'an pour adopter les comptes (assemblée de printemps) et le budget (assemblée d'automne) préparés par le Conseil paroissial.

La présidence de l'Assemblée paroissiale est assurée par Mme H. Brughera, M. Th. Buche en étant le vice-président. La commission de gestion est composée Mme M.-Ch. Janin, MM. R. Patschke et Ch. Marrel.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, Mme F. Christinat est présidente du Conseil paroissial. Elle est secondée par MM. M.-A. Schmutz, vice-président et par M. Siegrist, caissier. Les autres membres sont Mmes B. Demaurex – M.-Cl. Vannod, A. Mauler, S. Imperadori et MM. O. Confalonieri et D. Loup.

La Présidente, le vice-président, le caissier et un délégué du corps pastoral se réunissent en bureau pour régler les affaires courantes. Ils organisent une rencontre bisannuelle avec les Municipaux en charge, soit M. Lucien Chamorel pour Lutry et moi-même pour Belmont.

Durant l'année 2009, j'ai participé aux 2 réunions avec le Conseil paroissial ainsi qu'aux séances de l'Assemblée générale de la Paroisse.

Organisation interne

Le culte de l'enfance est composé de deux groupes qui sont sous la conduite de Mmes Sybille Imperadori, Véronique Rodondi, Jayne Bouffard et du Pasteur. Très dynamiques, les deux groupes, en collaboration avec ceux de Corsy et de Lutry ont, comme d'habitude, fait entendre leurs voix au culte à la ferme.

L'animation des cultes est toujours très forte sous la houlette de notre pasteur M. J.-B. Lipp.

Les pasteurs de la paroisse sont :

- M. J.-B. Lipp pour Belmont
- M. J.-M. Spothelfer
- Mme Claire-Dominique Rapin

Organistes

Le poste d'organiste pour notre temple se partage entre M. Sébastien Vonlanthen et M. Nenad Djukic depuis maintenant une année et demie.

Tout se passe bien et cet arrangement donne entièrement satisfaction à nos paroissiens.

Animations

Le culte à la ferme de la Coulette du 28 juin 2009, dont le thème était « Le Roi David », a eu comme toutes les années, un franc succès. Il était présidé par le pasteur Lipp avec le concours du diacre Ph. Corset et avec la participation du culte de l'enfance.

La société de chant « La Concorde » a agrémenté ce moment de communion. M. et Mme Philippe Favre et leur famille ont, comme toujours, accueilli cette cérémonie d'une manière remarquable et qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Concerts spirituels de Belmont-Prieuré, successeur des Concerts de Belmont

Déjà deux années que cette association œuvre à faire découvrir des musiques sacrées d'ici et d'ailleurs. Ces concerts sont agrémentés de lectures de réflexions et de spiritualité.

M. J.-Cl. Perret-Gentil en est le président, les deux organistes titulaires des temples de Pully et Belmont sont membres du Comité et le pasteur Lipp est le répondant spirituel.

Les 5 concerts proposés en 2009 ont eu lieu au Temple de Belmont, à celui du Prieuré à Pully et l'un d'entre eux à l'église St-Nicolas de Flüe à Chailly.

Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly, dont le président de paroisse est M. P. Droz.

M. l'Abbé Hervé Jean Mas a quitté la paroisse et a été remplacé par M. l'Abbé Roberto Pellizzari.

Le taux de participation financière est de 22.25% pour les années 2009 à 2013.



Au mois de mai, la commune a été informée que, lors de travaux ordinaires de peinture, ceux-ci ont révélé, dans les parois de la nef et sous la galerie, la présence d'une catégorie d'amiante particulièrement dangereuse. Des travaux ont été immédiatement commandés et une dépense extrabudgétaire de Fr. 5'848.60 nous a été imputée.

Le 7 juillet 2009, à la demande de M. Droz, Président du Conseil de paroisse, M. Longchamp, architecte a présenté aux communes liées par la convention (Pully, Lausanne et Belmont) le concept de rénovation intérieure de l'église.

Ces travaux consisteraient à l'élimination de l'amiante, à la mise aux normes des installations électriques et de sécurité, à la mise en place d'une distribution de la chaleur à basse température, à l'amélioration de l'isolation acoustique et thermique ainsi que de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe, au gommage des éléments apparents en béton, à la mise en valeur esthétique des caractéristiques de l'église et à la réduction des charges d'exploitations.

L'ensemble des travaux est estimé à environ Fr. 870'000.- dont environ Fr. 200'000.-- à charge de Belmont.

A ce stade, rien n'a encore été décidé et le crédit de rénovation devra faire l'objet d'un préavis.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe, avec différentes communes de l'agglomération lausannoise, aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande.



Aucuns travaux n'ont été faits en 2009, c'est donc le montant habituel de notre participation qui a été versé, mais pour 2 ans (Fr. 590.65 pour 2008 et Fr. 753.95 pour 2009).

Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV)

La communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud a été reconnue comme institution d'intérêt public selon les articles 169 à 172 de la nouvelle Constitution cantonale.

A cet effet, une convention facultative a été passée entre cette église et les communes comptant plus de 10 membres adultes de la CILV est entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

La convention concerne une subvention annuelle de Fr. 30'000.--, accordée pour les frais d'entretien courant de la synagogue et une partie des frais de culte, à répartir selon le nombre de fidèles dans les communes signataires.

Dès lors, une participation à hauteur de 2.25% (24 membres) est facturée à Belmont

Cette convention était valable 2 ans, soit pour 2008 et 2009 et va être rediscutée.



CONCLUSION

Ralentissement notable des nouvelles constructions mais le travail ne semble pas diminuer pour autant. Est-ce dû au fait que parfois nous devons palier aux manquements de certains architectes dans l'élaboration de leurs dossiers ou à leur complexité, toujours plus grande ?

M. Gamboni remplit toujours très efficacement ses fonctions et est très occupé. C'est un vrai courant d'air, à tel point que nous avons beau travailler dans les mêmes locaux, je dois souvent prendre rendez-vous avec lui afin que nous ayons le temps de discuter des affaires courantes

Après plus de vingt années au service technique, Mme Dudan est partie poursuivre sa carrière sous d'autres cieux.

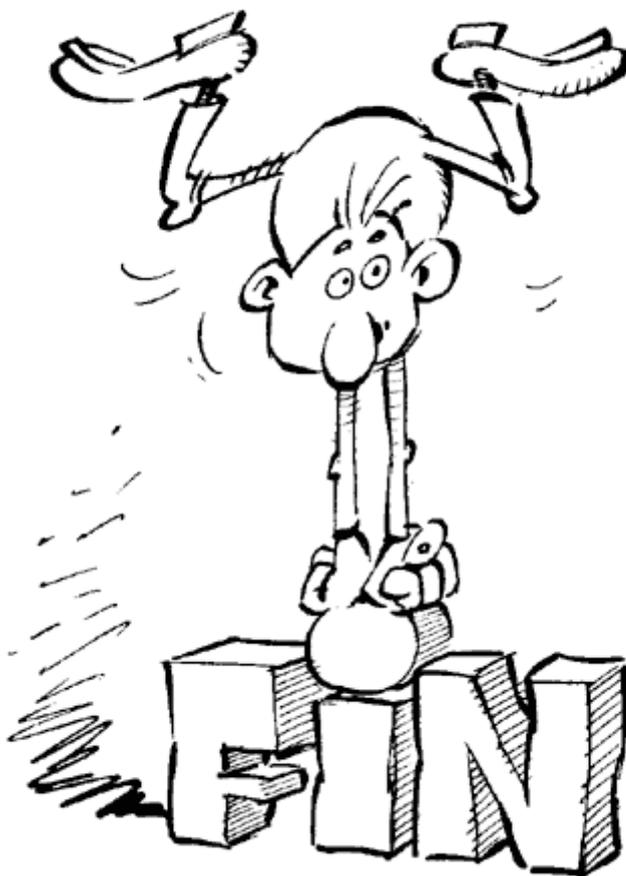
Pour la remplacer, Mme Forestier est venue renforcer nos rangs le 1^{er} janvier 2009. En peu de temps, elle a été très efficace et a pu parfaitement suppléer au départ de sa prédécesseur.

Un grand merci à tous les membres du service technique qui permettent à celui-ci de mener à bien ses diverses tâches.

MERCI



Catherine SCHIESSER, Municipale



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2009;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2009, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

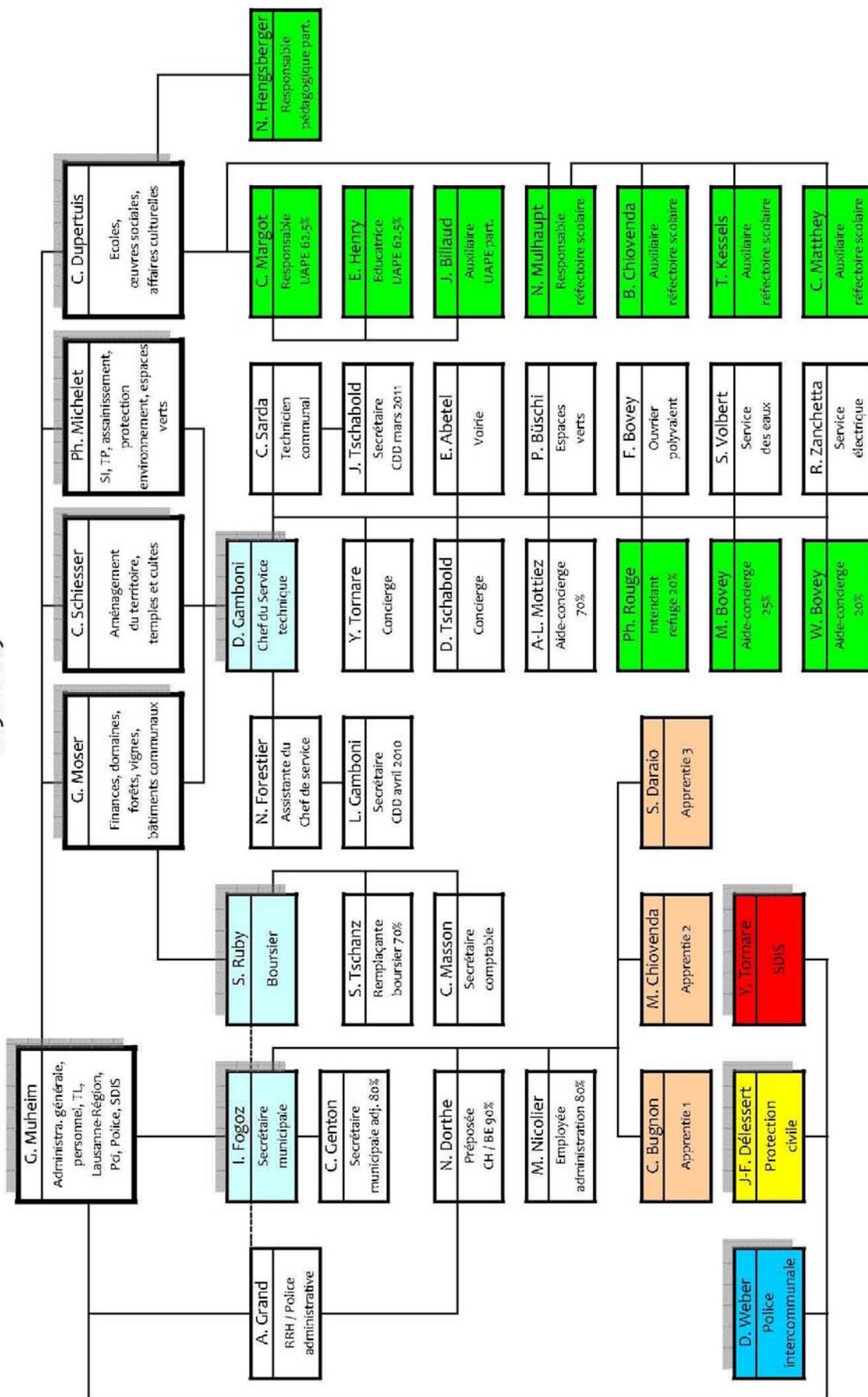
(LS)

G. Muheim

I. Fogoz

Annexe : Organigramme des services communaux au 31 décembre 2009

PS : la traditionnelle annexe « Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2009 » est jointe au préavis sur les comptes



Contrat de droit privé